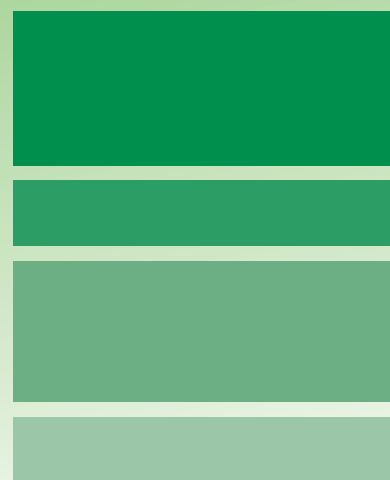


# RAPPORT ANNUEL 2020

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés





**Rapport annuel  
sur le prix et la qualité du service  
public de prévention et de  
gestion des déchets ménagers  
et assimilés**

**Année 2020**



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX</b> .....	<b>7</b>
1.1	LES STATUTS .....	7
1.2	LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION .....	7
1.3	LES COMPÉTENCES .....	10
1.4	LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE .....	10
1.5	LE RÈGLEMENT DE COLLECTE .....	10
1.6	LES AGENTS ET L'ORGANISATION .....	11
<b>2</b>	<b>POURSUITE DE LA DÉMARCHÉ HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS</b> .....	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS</b> .....	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS</b> .....	<b>18</b>
<b>5</b>	<b>LA PRÉVENTION DES DÉCHETS</b> .....	<b>21</b>
5.1	LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS .....	21
5.2	ETAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:.....	21
5.3	LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX .....	23
<b>6</b>	<b>LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS</b> .....	<b>37</b>
6.1	LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE.....	37
6.2	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES.....	43
6.3	LA COLLECTE SÉLECTIVE .....	48
6.4	LE PARTENAIRE FINANCIER.....	54
6.5	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	55
6.6	LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE.....	64
6.7	LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT .....	68
6.8	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ.....	70
<b>7</b>	<b>LES INSTALLATIONS</b> .....	<b>73</b>
7.1	LES DÉCHÈTERIES.....	73
7.2	LES CENTRES DE TRANSFERT.....	86
7.3	LE TRAITEMENT.....	92
<b>8</b>	<b>LE PARCOURS DES DÉCHETS</b> .....	<b>102</b>
<b>9</b>	<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>104</b>
9.1	LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS .....	104
9.2	LA MATRICE DES COÛTS .....	106
<b>10</b>	<b>BILAN 2020</b> .....	<b>107</b>
<b>11</b>	<b>SIGLES UTILISÉS</b> .....	<b>112</b>



# INTRODUCTION



**Collecte sélective en Pays d'Aix**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu obligatoire avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux E.P.C.I., de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité déchets qui leur a été transférée par ses communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi du 10 février 2020 dite anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), ont instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) est composé de 36 communes et de 392 046 habitants (Population municipale INSEE 2017)



# 1 LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

## 1.1 LES STATUTS

L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui s'est créé autour des six communes fondatrices en 1994 revêtait à l'origine le statut de Communauté de Communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2001, il a acquis un statut de Communauté d'Agglomération, augmentant dans le même temps le champ de ses compétences, avec en particulier les transports et la politique de la ville. D'un point de vue financier, ce statut lui a permis d'accéder à un régime de dotation globale de fonctionnement (DGF).

Puis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par le décret n°2015-1085 du 28 août 2015, la Communauté du Pays d'Aix a fusionné avec cinq autres EPCI pour créer la Métropole Aix-Marseille-Provence et devenir le Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

## 1.2 LES COMMUNES MEMBRES ET L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les six communes fondatrices de 1994 ont vu leurs rangs se renforcer en plusieurs vagues, pour arriver en 2014 (suite à l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque) à la configuration actuelle de 36 communes pour une population municipale de 392 046 habitants (INSEE 2017) pour l'année 2020. Celle-ci correspond à l'harmonisation de la population à prendre en compte sur tous les Territoires (population municipale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du rapport (source INSEE)).





## Les étapes d'évolution du Pays d'Aix

1994	1997	1998	2000	2001	2002	2014	Communes	Population municipale 2020 INSEE 2017	Population municipale 2019 INSEE 2016
1							Aix-en-Provence	142 482	143 006
2							Vitrolles	33 310	33 880
3							Bouc-Bel-Air	14 654	14 477
4							Venelles	8 383	8 354
5							Saint-Cannat	5 634	5 590
6							Coudoux	3 765	3 698
Création de la Communauté de Communes en 1994								208 228	209 005
7							Simiane-Collongue	5 596	5 561
8							Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	1 226
9							Vauvenargues	1 013	1 015
Extension en 1997								7 859	7 802
								216 087	216 807
10							Jouques	4 413	4 403
11							Meyrargues	3 804	3 751
12							Peyrolles-en-Provence	5 105	5 041
13							Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	5 637
14							Saint-Estève-Janson	381	380
Extension en 1998								19 422	19 212
								235 509	236 019
15							Le Tholonet	2 305	2 344
16							Lambesc	9 672	9 657
17							Rognes	4 735	4 765
18							La Roque-d'Anthéron	5 455	5 455
19							Pertuis	20 380	20 135
Extension en 2000								42 547	42 356
								278 056	278 375
20							Les Pennes-Mirabeau	21 046	21 361
21							Cabriès	9 751	9 708
22							Meyreuil	5 669	5 543
23							Saint-Antonin-sur-Bayon	124	124
24							Beaurecueil	582	578
25							Châteauneuf-le-Rouge	2 235	2 162
26							Rousset	4 844	4 811
27							Puyloubier	1 792	1 780
28							Saint-Paul-lès-Durance	871	855
29							Éguilles	7 856	7 764
30							Ventabren	5 459	5 357
31							Trets	10 613	10 919
32							Peynier	3 480	3 405
33							Fuveau	10 157	9 971
Extension en Communauté d'Agglomération en 2001								84 479	84 338
								362 535	362 713
34							Mimet	4 482	4 617
Extension en 2002								4 482	4 617
								367 017	367 330
35							Gardanne	20 794	20 407
36							Gréasque	4 235	4 217
Extension en 2014								25 029	24 624
<b>Territoire du Pays d'Aix</b>								<b>392 046</b>	<b>391 954</b>

## Évolution de la population du Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2020 INSEE 2017	Population municipale 2019 INSEE 2016	Répartition de la population	Évolution Population 2019/2020
Aix-en-Provence	142 482	143 006	36,34 %	-0,37 %
Beaurecueil	582	578	0,15 %	0,69 %
Bouc-Bel-Air	14 654	14 477	3,74 %	1,22 %
Cabriès	9 751	9 708	2,49 %	0,44 %
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	2 162	0,57 %	3,38 %
Coudoux	3 765	3 698	0,96 %	1,81 %
Éguilles	7 856	7 764	2,00 %	1,18 %
Fuveau	10 157	9 971	2,59 %	1,87 %
Gardanne	20 794	20 407	5,30 %	1,90 %
Gréasque	4 235	4 217	1,08 %	0,43 %
Jouques	4 413	4 403	1,13 %	0,23 %
La Roque-d'Anthéron	5 455	5 455	1,39 %	0,00 %
Lambesc	9 672	9 657	2,47 %	0,16 %
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	5 637	1,46 %	1,45 %
Le Tholonet	2 305	2 344	0,59 %	-1,66 %
Les Pennes-Mirabeau	21 046	21 361	5,37 %	-1,47 %
Meyrargues	3 804	3 751	0,97 %	1,41 %
Meyreuil	5 669	5 543	1,45 %	2,27 %
Mimet	4 482	4 617	1,14 %	-2,92 %
Pertuis	20 380	20 135	5,20 %	1,22 %
Peynier	3 480	3 405	0,89 %	2,20 %
Peyrolles-en-Provence	5 105	5 041	1,30 %	1,27 %
Puylobier	1 792	1 780	0,46 %	0,67 %
Rognes	4 735	4 765	1,21 %	-0,63 %
Rousset	4 844	4 811	1,24 %	0,69 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	124	0,03 %	0,00 %
Saint-Cannat	5 634	5 590	1,44 %	0,79 %
Saint-Estève-Janson	381	380	0,10 %	0,26 %
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	1 226	0,32 %	1,96 %
Saint-Paul-lès-Durance	871	855	0,22 %	1,87 %
Simiane-Collongue	5 596	5 561	1,43 %	0,63 %
Trets	10 613	10 919	2,71 %	-2,80 %
Vauvenargues	1 013	1 015	0,26 %	-0,20 %
Venelles	8 383	8 354	2,14 %	0,35 %
Ventabren	5 459	5 357	1,39 %	1,90 %
Vitrolles	33 310	33 880	8,50 %	-1,68 %
<b>TOTAL</b>	<b>392 046</b>	<b>391 954</b>		<b>0,02%</b>

**La population municipale INSEE est stable, + 0,02% entre 2019 et 2020.**

Sont observées des baisses sur les communes de Mimet, Trets, Vitrolles et Le Tholonet et des hausses sur les communes de Saint-Marc-Jaumegarde, Peynier, Meyreuil et Châteauneuf-le-Rouge.

## 1.3 LES COMPÉTENCES

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence déchets par délégation des communes membres. Cette compétence est définie par la loi de 1975 qui attribue aux maires la responsabilité de l'organisation du service de l'élimination des déchets dont les producteurs sont les ménages.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, les communes ont transféré à la Communauté du Pays d'Aix le dernier volet de la compétence déchets qu'elles exerçaient encore : la collecte des déchets ainsi que la requalification des décharges brutes.

Ainsi, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, exerce la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) déléguée, depuis 2016, par le conseil de la Métropole (Délibération n°HN 088-219/16/CM du 28 avril 2016).

Cette délégation a été reconduite en 2020 par les délibérations n°FAG 165-8066/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 et n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 (suite au renouvellement du Conseil de la Métropole).

## 1.4 LE FINANCEMENT DU SERVICE – BUDGET ANNEXE

Dans un souci de clarté et de maîtrise des dépenses, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place un budget annexe pour financer le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).

Son équilibre est assuré par les recettes issues du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des soutiens des différents éco-organismes, des rachats matières, des subventions institutionnelles et notamment dans le cadre des soutiens LIFE Région/Europe.

Le taux de TEOM, calculé et voté, est maintenu au taux unique de 10,60 % pour les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix en 2020 (Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 Délibération n° FAG 012-7668/19/CM).

## 1.5 LE RÈGLEMENT DE COLLECTE

Le règlement de collecte, définissant l'organisation et le fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers du Pays d'Aix, approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2011, a été l'aboutissement d'une démarche de concertation auprès de tous les élus et techniciens des communes

et du Pays d'Aix. Il définit les déchets pris en compte dans le cadre du service public, les dispositifs pour les déchets non pris en compte dans le cadre du service public, les modalités de présentation des bacs, les modalités d'attribution et d'utilisation des contenants, la sécurité des collectes et les conditions d'exécution et de respect des règles.



En 2015, par délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2015, le règlement de collecte a été mis à jour en prenant en compte les évolutions significatives du service : notamment en développant la partie réglementaire (avec les objectifs du plan départemental relatif à la prévention et gestion des déchets et le programme local de prévention des déchets du Pays d'Aix), en détaillant la liste des déchets non pris en charge par le service public (cadavres d'animaux, produits anatomiques et excréments

d'animaux en lots homogènes), en ajoutant le nouveau règlement des déchèteries et en précisant les conditions de développement des projets de colonnes enterrées.

Pour compléter cet aspect réglementaire, un document relatif au fonctionnement des régies communautaires existe. Il est destiné aux agents des secteurs et définit les droits et devoirs de chacun.

En 2017, une nouvelle mise à jour du règlement de collecte (article II.5) a été faite suite à la délibération FAG 008-808/16/CM du 19 septembre 2016, par laquelle le conseil de la Métropole a décidé de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur l'ensemble de territoire de la Métropole, dont le Territoire du Pays d'Aix, l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les locaux situés dans les parties du territoire métropolitain où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

## 1.6 LES AGENTS ET L'ORGANISATION

Le Pôle Services à la Population est organisé autour de quatre directions dont trois liées à l'activité Déchets :

- **La Direction Fonctions Supports et Développement** : la gestion des marchés de collecte et prestations associées, la gestion du budget, la gestion du matériel, le tri des recyclables, la communication, la prévention, les projets d'aménagement et les travaux de pré-collecte, le suivi des projets et la recherche des financements externes.
- **La Direction de la Collecte des Déchets** : la collecte traditionnelle et collecte sélective en régie, la collecte des encombrants, le contrôle de la collecte des PAV, la gestion du parc et des prestations des PAV, les études de terrain et le contrôle qualité.
- **La Direction du Traitement des Déchets** : la gestion des déchèteries, des centres de transfert et de la logistique, l'ISDnD de l'Arbois, les prestations de traitement externalisées et la requalification des décharges brutes.

**359 agents** font partie du Pôle Services à la Population–Déchets et sont répartis de la façon suivante :

- **Direction Services à la Population** : 1 cadre de cat.A, 1 cadre de cat.B, 1 agent de cat.C
- **Direction Fonctions Supports et Développement** : 9 cadres de cat.A, 8 cadres de cat.B, 18 agents de cat.C
- **Direction Collecte des Déchets** : 2 cadres de cat.A, 7 cadres de cat.B, 298 agents de cat.C
- **Direction Traitement des Déchets** : 6 cadres de cat.A, 2 cadres de cat.B, 6 agents de cat.C

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Pôle Services à la Population</b>	1	1	1	<b>3</b>
<b>Direction Fonctions Supports et Développement</b>	9	8	18	<b>35</b>
<b>Direction Collecte des Déchets</b>	1	1	5	7
<b>Secteur Sud-Ouest</b>		1	42	43
<b>Secteur Sud-Est</b>		2	32	34
<b>Secteur Centre*</b>	1	2	166	169
<b>Secteur Nord</b>		1	39	40
<b>Quai de Transfert (Aix)</b>			14	14
<b>Direction Traitement des Déchets**</b>	6	2	6	<b>14</b>
<b>PÔLE SERVICE A LA POPULATION - Déchets</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>318</b>	<b>359</b>

\* 9 agents de cat.C (2 encadrants et 7 agents) sont répartis sur les services : sacs, bacs, garage.

\*\* 2 agents de cat.C sont affectés en déchèterie.

A noter que 3 agents de cat. C sont en mission passerelle et 2 agents de cat. C sont en disponibilité.

## 2 POURSUITE DE LA DÉMARCHE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DU PÔLE SERVICES A LA POPULATION - DÉCHETS

Le Pôle Services à la Population – Déchets (le PSP-Déchets) s'est engagé dans une démarche participative et de développement visant à mieux prendre en compte la sécurité de ses agents, dans le but de diminuer le nombre d'accidents du travail. Elle implique l'ensemble des services opérationnels et transversaux concernés.

Les actions engagées et mises en place depuis 2011 se poursuivent et ont permis de diminuer de plus de 40 % le nombre d'accidents, afin de stabiliser la situation à une moyenne de 40 déclarations d'accidents par an.

L'année 2020 a été particulièrement satisfaisante par rapport à la moyenne, avec seulement 34 accidents déclarés. Deux centres opérationnels de collecte des ordures ménagères, celui du Nord et celui du Sud-Est, ont comptabilisé respectivement environ 200 et 300 jours consécutifs sans accident.

Parmi les actions nouvellement réalisées ou poursuivies au cours de l'année, notons :

- **La mobilisation des services opérationnels et du service HQSE dans la gestion de la pandémie de Covid-19**

Participation du service HQSE à la « Mission Covid » de la Métropole : enregistrement de tous les cas du Pôle Services à la Population (symptomatiques, contacts ou Covid avérés), conseils aux agents et aux services concernés, participation à l'élaboration des procédures sanitaires métropolitaines,

Rédaction et mise en place de mesures sanitaires spécifiques pour les agents travaillant dans les bureaux,

Intégration d'une annexe sanitaire dans tous les plans de prévention et protocoles de sécurité précisant les conditions de reprise des prestations et des travaux gérés par le PSP-Déchets, ce qui a permis de reprendre ceux-ci dès le mois d'avril 2020.



Elaboration du Plan de Continuité des Activités PCA en coordination avec toutes les Directions du PSP. Cet outil opérationnel décrit l'organisation mise en place et les dispositions sanitaires prises pour faire face à l'épidémie, l'objectif recherché étant d'assurer le maintien de l'activité au plus haut niveau en fonction de la gradation des niveaux d'alerte nationaux, tout en protégeant les agents. La rapidité avec laquelle les priorités et les mesures sanitaires ont été définies et mises en œuvre a permis d'assurer sans discontinuer le service de collecte et de traitement des principaux flux de déchets ménagers du Pays d'Aix.

- **Des actions managériales et organisationnelles structurantes**

Poursuite de l'astreinte opérationnelle mise en place en 2019 sur tous les sites de la Direction du Traitement des déchets pour gérer les interventions d'urgence,

Plans de prévention et protocoles de chargement / déchargement : environ 230 documents actifs à ce jour permettent de garantir la sécurité et les conditions sanitaires lors de l'intervention des prestataires sur les sites.

Sécurisation des plans de tournée en organisant des suivis de collecte réguliers sur l'ensemble des pôles de proximités afin de corriger les mauvaises pratiques des agents et de relever les points susceptibles de présenter un danger : seuls deux suivis de collecte ont pu être réalisés en 2020 (avant l'arrivée de l'épidémie de Covid-19). Ils n'ont pu être poursuivis pour des raisons sanitaires,

Utilisation d'une procédure alcoolémie et d'éthylotests électroniques pour contrôler si besoin les agents avant leur départ en tournée,

Affichage d'un tableau de bord mensuel de suivi des accidents dans chaque centre opérationnel de collecte.

- **L'optimisation du matériel et des équipements de protection individuelle (EPI)**

Achat de matériel aux dernières normes techniques de sécurité et de confort pour le parc roulant,

Dotation en EPI complète et de qualité sans cesse améliorée pour les agents. En 2020, pour protéger les agents contre la pandémie de Covid-19, fourniture de gel hydro-alcoolique, de masques respiratoires et de produit virucide pour la désinfection du matériel, des véhicules de collecte et des surfaces.

- **L'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail sur les sites**

**Tous sites :** démarrage d'un travail collaboratif avec le Service Hygiène, Sécurité, Prévention des Risques de la Métropole pour former les agents au risque incendie et organiser les exercices d'évacuation des bâtiments.

**Centres opérationnels de collecte :**

**Secteur Sud-Ouest :** achèvement des travaux de requalification du Centre opérationnel des collectes : déplacement de la zone de stockage des bacs de l'intérieur vers l'extérieur du bâtiment afin de supprimer le risque incendie, installation d'un extracteur de fumées dans le hangar, création d'un escalier de secours extérieur, déplacement du local de stockage de matériels afin d'optimiser et de faciliter le remisage des véhicules de collecte.

**Secteur Sud-Est :** aménagement des zones de stockage dans les hangars, avec installation de grillages et lambris métalliques pour protéger le matériel contre le vol, mieux délimiter les emplacements et dégager les voies de circulation.

**Déchèteries :**

Sécurisation des quais à gravats pour lesquels la hauteur de chute était supérieure à 1 mètre par la mise en place de portails coulissants ou de trémies à ouverture sécurisée (déchèteries)

de Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Eguilles, Saint-Cannat, Les Pennes-Mirabeau, Bouc-Bel-Air, Meyrargues et Saint-Paul-les-Durance).

Acquisition d'armoires à DDS avec ventilation forcée et éclairage ATEX (normes anti-explosion) pour plusieurs déchèteries.

### **Centres de transfert :**

**Vitrolles :** travaux d'aménagement d'une zone de stockage pour les véhicules réformés

**Aix-en-Provence la Parade :** organisation de campagnes régulières de dératisation du quai de transfert et des véhicules de collecte ; finalisation de la rénovation du centre de transfert (création d'un quai supplémentaire, achat de 6 remorques à fonds mouvants alternatifs (FMA) en remplacement du compacteur, pose de ralentisseurs, remplacement des garde-corps abîmés, remise en état des lanterneaux de désenfumage et de la brumisation, pose d'un nouveau filet anti-pigeons, réfection des dalles béton dégradées, réparation des barrières devant le quai et ajout d'un éclairage en contrebas du quai).

### **Site de l'ISDnD de l'Arbois :**

Mise à jour des plans de prévention des trois principaux prestataires d'exploitation du site, avec intégration du risque Covid,

Poursuite de l'intervention d'un CSPS pour superviser les travaux de rehausse du bassin B3,



**ISDnD de l'Arbois - Bassin B3**

Réalisation d'un exercice incendie avec ENGIE-COFELY pour tester les fiches réflexes du plan d'intervention d'urgence,

Réalisation d'un audit-interne avec COVED, COFELY et DURANCE GRANULATS sur le thème du déversement accidentel de substances polluantes.

### ● **Le renouvellement des formations et de la sensibilisation à la prévention des risques**

En raison de la crise sanitaire de 2020, l'action a été centrée sur les formations essentielles permettant d'assurer le service : formations continues obligatoires (FCO) pour les conducteurs, CACES, prévention et mise en sécurité pour les saisonniers et contrats courts.

# 3 BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE L'ACTIVITÉ DÉCHETS

## La mesure des tonnages

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) est constitué des tonnages suivants :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 131 052 tonnes, soit 334 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 21 972 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE) :
  - la collecte sélective représente 21 519 tonnes.
  - la collecte séparative représente 420 tonnes de cartons et 33 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 130 666 tonnes, soit 333 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 044 tonnes dont 6 411 tonnes non valorisées et 5 633 tonnes valorisées.

Sur les 295 734 tonnes de déchets, 147 733 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 50% du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de 33 % sans les gravats ni DDS).

Remarque : Les textiles sont considérés comme des actions de prévention, donc non comptabilisés dans les filières de valorisation et de collectes.

**Au total, 295 734 tonnes de déchets sont prises en charge, soit 754 kg/hab/an (pop. municipale INSEE), soit une diminution de 5,08 % du tonnage par rapport à 2019.**

Plus précisément :

- la quantité de déchets collectée en déchèterie baisse de 6 % par rapport à 2019 soit 8 258 tonnes de moins,
- la quantité de déchets ménagers issue de la collecte traditionnelle baisse de 5 % par rapport à 2019, soit 6 948 tonnes en moins,
- la quantité de déchets issue de la collecte sélective et séparative est en baisse de 3,9 % soit 903 tonnes.

Concernant les flux issus de la collecte sélective des emballages et des papiers, les évolutions sont :

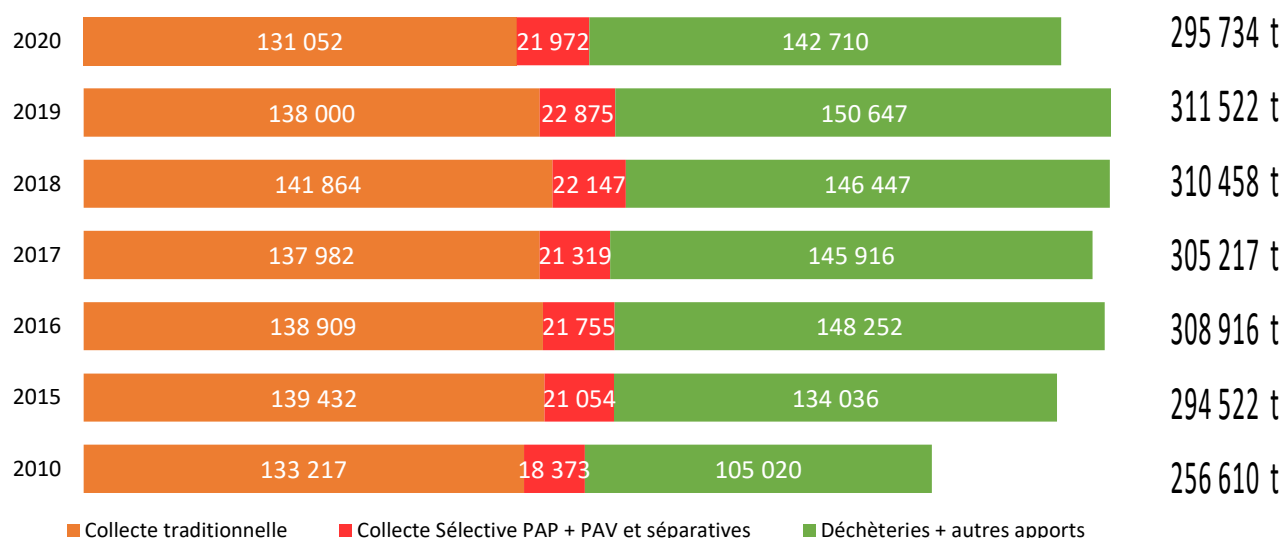
- **7,5 % pour les Emballages**
- **18 % pour les Papiers/Journaux/Revue/Magazines**
- + **6,1 % pour le Verre**

Sur un total de 21 519 tonnes collectées, 18 562 tonnes sont expédiées et valorisées en filière, l'écart entre les deux valeurs étant la freinte, les refus de tri et le stock.

Les graphes suivants présentent l'évolution des gisements des déchets de 2005 à 2020 exprimés en tonnes et en kg/hab/an.

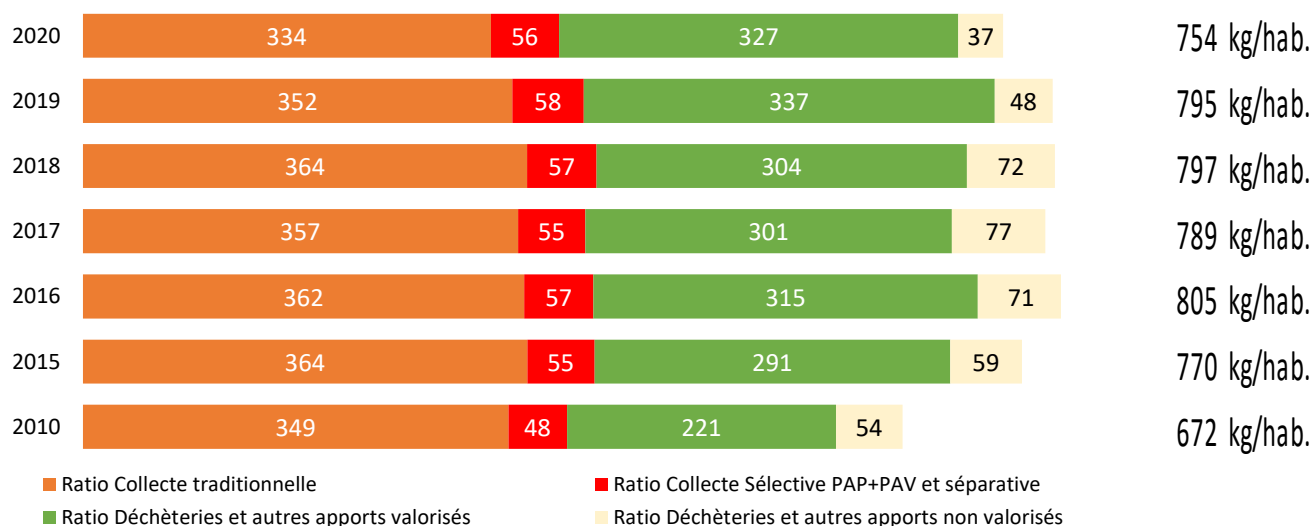


## Évolution des tonnages



## Évolution exprimée en kg/hab/an

La population prise en compte, chaque année, est la population municipale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.



A noter que :

- Le tonnage des autres apports n'est pas comptabilisé en 2010 et en 2015, à titre indicatif, il s'agit de 13 531 tonnes en 2015.
- En 2015, seul le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte et ne transitant pas par les déchèteries est comptabilisé dans les autres apports à savoir 1 434 tonnes.
- Le tonnage des textiles est comptabilisé en 2015 et 2016 dans les collectes séparatives. A titre indicatif, il s'agit de 326 tonnes en 2015 et 476 tonnes en 2016.

Les chiffres des tableaux ci-après représentent les quantités de déchets ménagers et assimilés prises en charge par le Territoire du Pays d'Aix en 2020

Communes	Population municipale 2020 INSEE 2017	Tonnage col.trad.	Tonnage col.sélect. et col. séparative*	TONNAGE TOTAL	Tonnage Déchèteries et autres apports	
Aix-en-Provence	142 482	48 460	7 328 *	55 788		
Beaurecueil	582	202	42	245		
Bouc-Bel-Air	14 654	4 975	1 002	5 978		
Cabriès	9 751	3 338	632	3 970		
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	694	193	887		
Coudoux	3 765	1 062	236	1 298		
Éguilles	7 856	2 252	504	2 756		
Fuveau	10 157	3 382	556	3 938		
Gardanne	20 794	7 677	1 122 *	8 799		
Gréasque	4 235	1 454	241	1 696		
Jouques	4 413	1 194	256	1 450		
La Roque-d'Anthéron	5 455	1 607	251	1 858		
Lambesc	9 672	2 675	564	3 239		
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	2 111	356	2 467		
Le Tholonet	2 305	547	194	741		
Les Pennes-Mirabeau	21 046	6 919	1 263 *	8 183		
Meyrargues	3 804	1 269	206	1 475		
Meyreuil	5 669	1 741	369	2 110		
Mimet	4 482	1 498	262	1 760		
Pertuis	20 380	6 943	1 117	8 061		
Peynier	3 480	1 084	220	1 305		
Peyrolles-en-Provence	5 105	1 585	241	1 826		
Puylobier	1 792	575	108	684		
Rognes	4 735	1 488	301	1 789		
Rousset	4 844	1 458	305	1 763		
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	40	13	52		
Saint-Cannat	5 634	1 689	403	2 092		
Saint-Estève-Janson	381	174	32	206		
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	297	111	408		
Saint-Paul-lès-Durance	871	308	49	357		
Simiane-Collongue	5 596	1 847	327	2 175		
Trets	10 613	3 611	588	4 199		
Vauvenargues	1 013	252	86	338		
Venelles	8 383	2 990	680	3 670		
Ventabren	5 459	1 655	425	2 079		
Vitrolles	33 310	11 997	1 388	13 385		
<b>2020</b>	<b>392 046</b>	<b>131 052</b>	<b>21 972</b>	<b>153 024</b>	<b>142 710</b>	<b>295 734</b>
<b>2019</b>	391 954	138 000	22 875	160 875	150 647	311 522
<b>2018</b>	389 612	141 864	22 147	164 011	146 447	310 458
<b>2017</b>	386 850	137 982	21 319	159 301	145 916	305 217
<b>2016</b>	383 919	138 909	21 755	160 664	148 252	308 916
<b>2015</b>	382 690	139 432	21 054	160 486	134 036	294 522
<b>2010</b>	382 019	133 217	18 373	151 590	105 020	256 610

## 4 LE DEVENIR DES DÉCHETS TRIÉS

Le geste de tri est un acte citoyen qui contribue au dynamisme économique de notre cadre de vie : ce sont de nouveaux métiers créés, des compétences et de nouvelles technologies sans cesse améliorées.

### Le tri et la valorisation

Les matériaux suivants sont triés en déchèterie :

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
DECHETERIE	Valorisation matière	Bois	Valsud à Fuveau, Dalorec à Gignac-la-Nerthe et Rognac, Mat'ild à Gardanne
		Cartons	Mat'ild à Gardanne et PAPREC à Vitrolles
		Métaux	PURFER à Marignane
		Batteries	Proposée par les prestataires des déchèteries
		D3E	Ecologic – TRIADE à Rousset
		Textiles Linges Chaussures	Provence TLC à Vitrolles
		Gravats	Durance Granulats à Meyrargues, Gardanne et Charleval
	Valorisation par compostage/thermique	Mobilier DEA	Eco Mobilier
		Végétaux	Macagno à Pertuis, Valsud à Fuveau et Septèmes-les-Valons, Mat'ild à Gardanne
	Valorisation thermique ou par régénération	Huile minérale	Proposée par les prestataires des déchèteries
		Huile végétale	SPUR à Rognac
		Piles	COREPILE
		Ampoules/Néons	Ecosystem
		Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux DDS	SPUR/Solamat Merex à Rognac et Chimirec par EcoDDS	
	Valorisation par réemploi	Objets réemployables	Ressourceries : Histoires sans fin, Evolio, Elan Jouques, De Fil en Aiguille

Le tri de la collecte sélective et la mise aux prescriptions techniques minimales (PTM) des produits ont été effectués par le centre de tri du Jas de Rhodes de la société SITA-SUEZ aux Pennes-Mirabeau.

		Matériaux	Repreneurs et Filières de valorisation des matériaux
COLLECTE SELECTIVE	Valorisation matière	Verre	OI France siège - social à Béziers Divers sites en France et en Italie
		Cartonnettes	REVIPAC Papetier SAICA PAPER EL - siège social à Paris Site en Espagne
		Briques alimentaires	REVIPAC Papetier LUCART SPA - siège social à Paris Site en Italie
		Flaconnages plastiques + expérimentation ECT	VALORPLAST - siège social à Paris Divers sites en France et en Europe
		Aluminium	REGAL AFFIMET - siège social à Compiègne Divers sites en France et en Europe
		Acier	ArcelorMittal - siège social à La Plaine Saint-Denis Divers sites en France et en Espagne
		Papiers - Journaux, Revues Magazines	Proposée par le prestataire du centre de tri Golbey en France et SAICA en Espagne

## Trier ces déchets contribue à :

### - envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation

Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les déclarations trimestrielles d'activité (DTA). Ces DTA déclenchent le versement du soutien financier à la tonne triée.

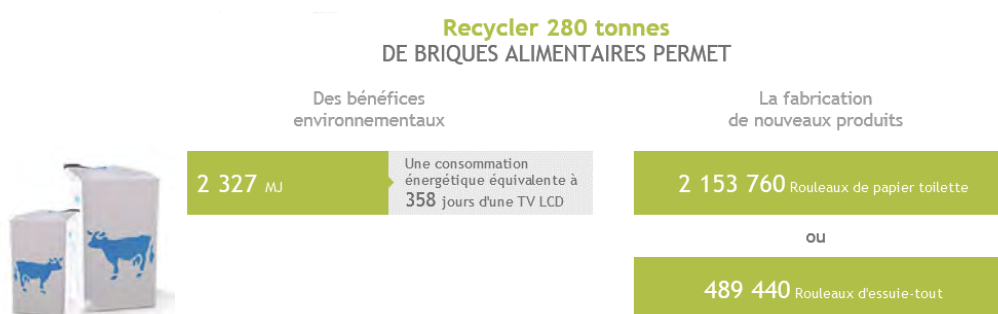
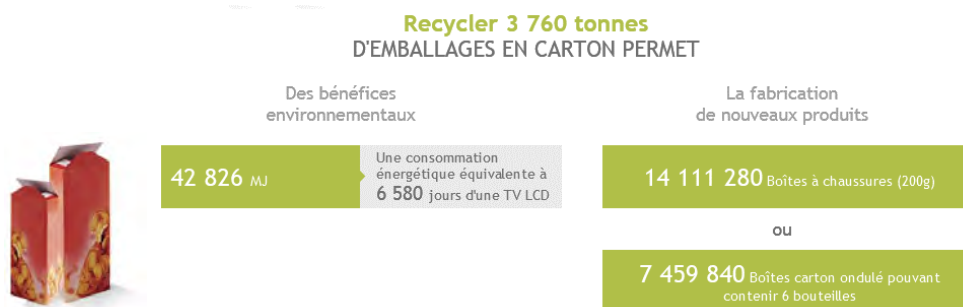
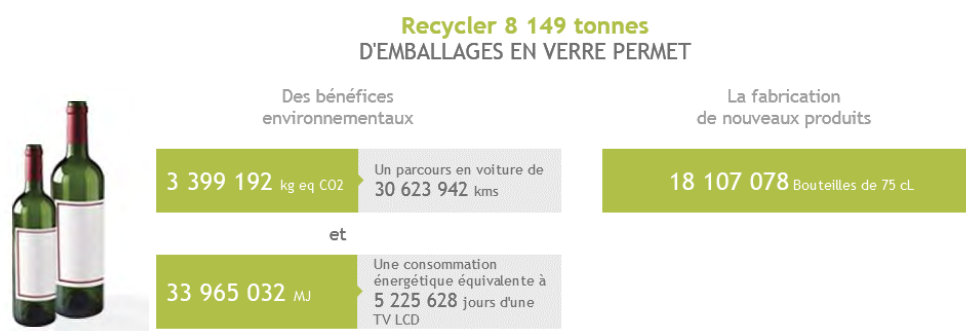
### - préserver les ressources naturelles

Un produit consomme plus d'énergie et émet plus de gaz à effet de serre quand il est produit la première fois que lorsqu'il est recyclé. Le déchet ainsi trié est remis dans le circuit industriel sous sa forme initiale ou transformé.

Trier préserve les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles et limite la pollution.

En 2020, le Territoire du Pays d'Aix a valorisé 18 562 tonnes de déchets recyclables par son système global de collecte sélective et 122 324 tonnes de déchets transitant par les déchèteries.

Exemples des bénéfices environnementaux et des nouveaux produits fabriqués grâce au tri sur le Territoire du Pays d'Aix en 2020 (Source : e-tonnes.citeo.com) :



### Recycler 740 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET



Des bénéfices  
environnementaux

1 717 540 kg eq CO<sub>2</sub> Un parcours en voiture de 15 471 180 kms

et

19 840 880 MJ Une consommation énergétique équivalente à 3 052 500 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

384 800 Couettes

ou

4 292 740 Ours en peluche

### Recycler 328 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PE/PP/PS PERMET



Des bénéfices  
environnementaux

688 800 kg eq CO<sub>2</sub> Un parcours en voiture de 6 206 744 kms

et

9 541 520 MJ Une consommation énergétique équivalente à 1 467 800 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

375 888 Arrosoirs

ou

1 628 520 Bidons de lubrifiants

### Recycler 29 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET



Des bénéfices  
environnementaux

223 300 kg eq CO<sub>2</sub> Un parcours en voiture de 2 011 672 kms

et

3 826 898 MJ Une consommation énergétique équivalente à 588 758 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

8 497 Cadres de vélo de course (2kg)

ou

16 994 Cadres de trottinette (1 kg)

### Recycler 301 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET



Des bénéfices  
environnementaux

443 674 kg eq CO<sub>2</sub> Un parcours en voiture de 3 997 581 kms

et

2 457 966 MJ Une consommation énergétique équivalente à 378 056 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

3 913 Lave-vaisselle

ou

4 214 m de rail de train

### Recycler 6.5 tonnes DE SOUPLES PE



Des bénéfices  
environnementaux

13 559 kg eq CO<sub>2</sub> Un parcours en voiture de 122 168 kms

et

100 120 MJ Une consommation énergétique équivalente à 15 405 jours d'une TV LCD

La fabrication  
de nouveaux produits

433 329 Films de pack d'eau

# 5 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

En 2015, le décret du 10 juin et la loi n°2015-992 du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte sont entrés en vigueur posant un cadre réglementaire aux collectivités territoriales et leur groupement imposant la mise en place du Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PMPDMA) accompagné d'un objectif de baisse des déchets ménagers de 10 % entre 2010 et 2020.

De plus, la loi dite anti-gaspillage et économie circulaire (dite AGECE) du 10 février 2020 fixe de nouveaux objectifs :

- Réduction des déchets ménagers et assimilés DMA de 15 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réduction des déchets d'activité économique DAE de 5 % en 2030 par rapport à 2010,
- Réemploi et réparation de 5 % des déchets ménagers et assimilés DMA.

**Le PMPDMA fixe l'objectif de réduction de 10 % du ratio de déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2025 par rapport à 2015 soit 63 kg/habitant. Cet objectif est décliné au sein des 6 territoires.**

## 5.1 LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2019, approbation du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) pour les années 2019 à 2025 au conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 (Délibération n° DEA 038-8022/19/CM).

Ce Plan s'articule autour de 4 axes dont la mise en œuvre se décline sous forme d'actions pour chaque Territoire.

## 5.2 ETAT DES LIEUX POUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS MÉTROPOLITAINS FIXÉS:

- **Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements**

Lancement de campagnes de communication régulières, communication sur la consommation responsable et organisation d'actions de proximité pour sensibiliser le public

- État des lieux 2020 : 12 stands, environ 300 foyers sensibilisés

Déploiement de l'autocollant « Stop pub »

- Objectif 2025 : 15 % des boîtes aux lettres équipées
- État des lieux 2020 : 91 % de l'objectif atteint soit 13,7 % des boîtes aux lettres équipées

Education à l'environnement thématique déchets

- État des lieux 2020 : 101 classes soit 2 584 élèves sensibilisés à la réduction des déchets (à cause de la crise sanitaire 279 demi-journées d'accompagnement sur 382 prévues) et 57 composteurs pédagogiques ou lombricomposteurs sont en fonctionnement.

Développer l'éco-exemplarité de notre structure

- Objectif 2025 : Evolution des pratiques des Directions, adaptation des marchés de traiteurs, évolution des pratiques des agents, 1 action par an.
- État des lieux 2020 : 1 collecte des textiles en interne.

- **Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées**

Arrêt de la collecte des déchets d'activité économique (DAE) pris en charge par le service public dans les zones d'activité de la Métropole.

- Objectif 2021 : mise en œuvre d'un plan d'actions par Territoire permettant de réduire les D.A.E.
- État des lieux 2020 : préparation de la mise en œuvre de la phase 2

Arrêt de la prise en charge par le service public des déchets des professionnels en déchèteries lorsqu'il y a une solution de remplacement

- Objectif 2021 : 80 % des tonnages des déchèteries sont concernés par la fermeture
- État des lieux 2020 : travail de préparation et mise en œuvre en cours

- Accompagnement des services techniques des Mairies et associations de professionnels

- **Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire**

Promouvoir le compostage de proximité (individuel, collectif ou partagés, lombricomposteur)

- Objectif 2025 : 25 % des logements individuels équipés, 500 sites de logements collectifs ou partagés soit sur le Territoire 10 sites/an sur 5 ans + 2 projets Life et 6 000 foyers en lombricomposteurs soit pour le Territoire 250 foyers/an
- État des lieux 2020 : 28 % des logements individuels équipés, 62 sites de logements collectifs déjà équipés et 263 lombricomposteurs distribués en 2020.

Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et domestique

- Objectif 2025 : 50 % des sites de restauration collective scolaires engagés et 60 000 foyers sensibilisés
- État des lieux 2020 : 7 collectivités engagées, 1 CFA et 1 CROUS du Pays d'Aix et 2 400 foyers sensibilisés au travers de diverses actions

Gestion autonome des déchets verts

- Objectif 2025 : 100 % des habitants équipés de composteur sensibilisés au broyage/paillage et déploiement de solutions de broyage des déchets verts en haute saison
- État des lieux 2020 : 1 opération de don du compost, 2 animations Compost, collecte des sapins

- **Axe 4 : Donner une seconde vie aux objets**

Mailler le territoire avec des points de réemploi

- Objectif 2025 : 1 point pour 45 000 habitants soit pour le Territoire 9 points
- État des lieux 2020 : 1 point pour 36 180 habitants (4 ressourceries et 6 caissons de réemploi en déchèterie)

Promouvoir le réemploi/réutilisation des textiles

- Objectif 2025 : 1 point pour 2 000 habitants en milieu urbain et 1 point pour 1 500 habitants en milieu rural
- État des lieux 2020 : 1 point pour 2 500 habitants

## COMMUNICATION SUR LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PMPDMA)

Approbation du PMPDMA 2019-2025 au Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019.

Au cours de l'année 2020 :

- ✓ Une présentation de l'avancement de la démarche de prévention au sein de chaque Conseil de Territoire a été faite le 10 février 2020 aux Vice-Présidents déchets de la Métropole.
- ✓ Un document communiquant sur le plan a été réalisé.

Les grands axes du Plan ont également été présentés aux équipes des DGA de la Métropole.



## 5.3 LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Les actions de prévention proposées et développées à l'échelon du Territoire du Pays d'Aix :

### Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

#### Les stands de sensibilisation

- Stand en septembre / octobre sur les marchés forains de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Rousset et Saint-Cannat sur le thème du gaspillage alimentaire (91 personnes sensibilisées).
- Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (25 personnes sensibilisées).

#### Sur le thème du tri sélectif et de la prévention

- Stand lors de la manifestation Adoptez l'agroattitude à Coudoux (100 personnes sensibilisées).
- Stand sur les forums des associations de Jouques et Saint-Cannat (90 personnes sensibilisées).

#### L'opération « Stop Pub »

Plus de 10 800 autocollants « Stop pub » ont été distribués cette année, l'objectif est de continuer à inciter les particuliers à refuser volontairement les publicités dans les boîtes aux lettres pour réduire le volume de déchets papier.

Ce sont presque 174 000 autocollants qui ont été diffusés dans les communes depuis le lancement de l'opération en 2007. En 2020, un suivi des autocollants apposés sur les boîtes aux lettres a été réalisé



sur plusieurs communes : Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, le Tholonet, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Peynier, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Paul-Lez-Durance, Vauvenargues et Ventabren.

Communes	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BILAN
Aix-en-Provence	10 800	3 794	3 245	4 617	10 014	3 446	4 249	1 642	7 038	5 449	54 294
Beaurecueil	48	150		200	256	200	204	20	101	0	1 179
Bouc-Bel-Air	888	981	1 686	711	712	160	412	732	462	543	7 287
Cabriès	576	150	450	774	495	321	608	261	5	229	3 869
Châteauneuf-le-Rouge	144	300	300	200	206	200	204	52	79	102	1 787
Coudoux	216	300	600	300	609	100	251	50	53	201	2 680
Éguilles	504	450	600	306	24	103	409	162	104	1	2 663
Fuveau	552	300		203	612	523	703	4 203	2	201	7 299
Gardanne				300	57	218	207	19	628	7	1 436
Gréasque				500	609	303	202	1 801	0	50	3 465
Jouques	240	300	750	459	606	806	252	155	150	100	3 818
La Roque-d'Anthéron	312	683	710	1 070	6	1 000	450	151	275	2 310	6 967
Lambesc	552	300	750	280	12	378	653	508	305	0	3 738
Le Puy-Sainte-Réparate	336	300	300	350	209	600	303	51	802	100	3 351
Le Tholonet	168	711	218	1 498	3	103	200	50	0	0	2 951
Les Pennes-Mirabeau	1 368	300	1 186	250	6	318	415	57	553	1	4 454
Meyrargues	240	300	300	300	212	400	455	100	603	0	2 910
Meyreuil	312	300	750	500	409	398	203	2	3	1	2 878
Mimet	288	150	150	300	12	6	203	103	0	1	1 213
Pertuis	1 296	2 085	642	1 112	575	859	411	99	3	8	7 090
Peynier	192	300	150	350	209		204	51	0	0	1 456
Peyrolles-en-Provence	288	300	391	200	12	224	352	50	0	0	1 817
Puyloubier	96	150	300	400	203	103	200	50	0	0	1 502
Rognes	312	300	300	400	21	200	250	201	1	1	1 986
Rousset	264	1 084	357	631	450	540	301	102	401	0	4 130
Saint-Antonin-sur-Bayon	24	150	150	200		100	200	0	0	0	824
Saint-Cannat	336	300	450	253	221	306	253	1 604	152	103	3 978
Saint-Estève-Janson	24	150	300	250		100	200	0	0	0	1 024
Saint-Marc-Jaumegarde	72	150	150	200	200		201	1	0	0	974
Saint-Paul-lès-Durance	48	150	150	200	203	200	250	50	0	100	1 351
Simiane-Collongue	384	150	150	303	21	206	204	53	11	252	1 734
Trets	672	1 040	540	5 189	9	403	203	300	104	3	8 463
Vauvenargues	48	150	300	350	553		400	100	0	0	1 901
Venelles	552	300		203	424	403	252	204	205	1	2 544
Ventabren	336	300	750	200	612	115	257	154	201	101	3 026
Vitrolles	2 664	2 872	2 425	1 441	209	503	211	403	1	939	11 668
<b>TOTAL</b>	<b>25 152</b>	<b>19 700</b>	<b>19 500</b>	<b>25 000</b>	<b>18 991</b>	<b>13 845</b>	<b>14 932</b>	<b>13 541</b>	<b>12 242</b>	<b>10 804</b>	<b>173 707</b>

## La sensibilisation des scolaires

Dans le cadre du programme pédagogique sur les déchets, des animations sont réalisées dans les écoles maternelles et primaires et des supports pédagogiques sont diffusés dans les classes et aux enseignants. Lors de ces interventions sont abordées les aspects de la gestion des déchets (la prévention la collecte sélective, la valorisation et le traitement).

Ce programme se déroule au choix de l'enseignant soit :

- Une sensibilisation : intervention d'une demi-journée en classe
- Un approfondissement de 4 demi-journées en classe et une demi-journée de visite soit d'un jardin pédagogique soit de l'ISDnD de l'Arbois.

Visite de l'ISDnD : suite à de nombreux aménagements de l'ISDnD au cours des dernières années, il a été engagé en 2019, pour l'année 2020, un travail sur la mise en place de nouveaux protocoles de sécurité encadrant les visites du site mais aussi un nouveau circuit de visite et un discours des intervenants retravaillé.

Support pédagogiques : remise à jour du livret et de l'exposition de l'Arbois ainsi qu'une refonte des cahiers des élèves.



Sur l'année scolaire 2019-2020, ce sont 2 584 élèves qui en ont bénéficié : 51 classes pour la sensibilisation générale et 50 classes pour l'approfondissement et annulation des visites de l'ISDnD de l'Arbois et du jardin pédagogique compte tenu des mesures sanitaires liées au COVID 19. Ce sont, aussi, 279 demi-journées d'animation qui ont été réalisées sur la réduction et la gestion des déchets à la place des 382 prévues.

### Exemplarité en interne de la collectivité

Dans le cadre des actions de réduction des déchets, le Territoire du Pays d'Aix sensibilise les agents de la collectivité en les incitant à modifier leur comportement.

En 2020, en raison des conditions sanitaires, le Territoire n'a mené qu'une seule action de collecte des textiles en interne, qui a permis de collecter 400 kg de textiles usagés.



### Défi Familles Zéro déchets

Une première expérience lancée du Pays d'Aix lancée en 2017 avec le soutien de la fondation de France a confirmé que de nombreuses familles sont prêtes à changer les choses en matière de production de déchets mais qu'elles manquent de méthodes.

L'association "la nouvelle mine", développant des actions en matière de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets, a lancé l'action "Défi famille zéro déchets" auprès de 25 foyers sur le territoire du Pays d'Aix (convention approuvée par délibération n°2019\_CT2\_054 du 27 février 2019).

Un questionnaire a permis de sélectionner une variété de profils afin d'avoir un équilibre de la représentation des différents types de foyers. Pendant 6 mois les familles ont bénéficié d'un coaching participatif permettant d'accompagner ces foyers dans la mise en place d'un plan d'actions personnalisé, des échanges d'astuces et retour d'expériences, des ateliers de fabrication de produits du quotidien zéro déchet, des ateliers compostage et des sorties inspirantes.

Une réunion mensuelle thématique a eu lieu sur chaque territoire pendant 6 mois, lors de laquelle les participant(e)s ont échangé, posé des questions, partagé des astuces et bons plans, et se sont lancés 3 défis sur le thème du mois introduit par l'animatrice. Ont été organisés dès le premier mois des défis, des sorties inspirantes qui favorisent la prise de conscience comme la visite du centre d'enfouissement de l'Arbois (le 16/10/19) qui traite les déchets ménagers du Pays d'Aix.

Lors des réunions mensuelles, les participant(e)s ont longuement échangé leurs astuces et bons plans zéro déchet. Chaque rendez-vous collectif mensuel démarrait par un retour d'expériences sur le mois précédent. Les astuces pour gagner du temps en cuisine, des secrets de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques, adresses de composteurs collectifs, adresses de commerces qui acceptent les contenants ou commerces engagés qui vendent du matériel indispensable comme une brosse à dent à tête interchangeable !

Les solutions les plus plébiscitées ont souvent été les plus simples. A chaque séance, après avoir listé des solutions sur la thématique du mois à venir, les participant(e)s choisissaient 3 défis à réaliser avant la prochaine séance. Cette étape "challenge" a été bien respectée et suivie par l'ensemble des participant(e)s.

Par exemple, il a été demandé aux participant(e)s de réaliser une autopsie de leur poubelle pour savoir ce qu'elle contenait. Cette étape a beaucoup marqué les esprits des personnes qui l'ont réalisée. Certaines ont accepté de le réaliser 2 ou 3 mois après le démarrage. Cela a confirmé un participant dans sa volonté de lancer un projet de composteur collectif dans son quartier, car ses enfants et lui se sont rendus compte que la moitié de leur poubelle était des biodéchets.

Sur les 11 foyers participants, la moyenne de réduction des ordures ménagères est de 50% (minimum à 15% et maximum 69% de réduction).

## **Axe 2 – Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activité économique sur le Territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées**

### **Limiter la prise en charge des déchets des professionnels par le service public :**

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre de la phase 1 de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économique (DAE) » actée par délibération (2018\_CT2\_445).

L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 1 (Arrêt de la collecte du Service Public en ZAE) et à la préparation de la phase 2 (Arrêt de la collecte des Gros Producteurs en zone INTER) de cette même feuille de route dont les actions et modalités sont détaillées ci-après.

Pour mémoire, le service public gère les déchets des ménages (article L224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT). Néanmoins le service public peut prendre en charge d'autres déchets s'ils ne requièrent pas de sujétions techniques particulières (L2224-14 et R2224-28 du CGCT). Ces déchets sont appelés les déchets ménagers assimilés (DMA).

La feuille de route établie par le territoire du Pays d'Aix, définit les limites d'intervention du Service Public auprès des professionnels selon d'une part un zonage de collecte et d'autre part un plan pluriannuel, détaillés tous deux ci-après :

Zonages de collecte (Définition de 3 zones urbaines) :

- **La Zone d'Activité Economique (ZAE)** : Il s'agit d'une zone qui recense très peu de ménages au regard du nombre important d'entreprises, avec en plus une forte disparité de services entre professionnels.
- **La Zone Urbaine Dense (ZUD)** : où l'imbrication des ménages et des entreprises est très forte et la circulation compliquée.
- **La Zone Intermédiaire (ZINTER)** : ni ZAE ni ZUD, Il s'agit de la frange périurbaine où il y a une mixité d'entreprises et d'habitats.

Le calendrier détaillé de mise en œuvre (pour les activités Collecte et Déchèteries) est le suivant :

<b>Services Collecte et Déchèteries</b>		
<b>Zones d'Activité Economique</b> 67 zones (ZAE) sur tout le Territoire du Pays d'Aix	Arrêt du Service Public de collecte	31/12/2019
<b>Zones Intermédiaire (ZINTER) :</b> Zone périurbaine, Ni ZUD, ni ZAE	Limitation des volumes Arrêt de la collecte pour les gros producteurs : Mise en œuvre 1 <sup>er</sup> septembre 2021	2021
<b>Zones Urbaines Dense (ZUD) :</b> Hyper-centres des 36 communes du Territoire du Pays d'Aix	Maintien du service actuel sur les hyper-centres Mise en place d'une Redevance Spéciale (RS)	2022/2023
<b>Déchèteries</b>	Aide au développement d'un réseau de déchèteries professionnelles	2018 à 2022

### **1. Détail des actions lancées au niveau des Services de Collecte :**

Suite à l'arrêt des collectes du Service Public (SP) dans les zones d'activité économique (ZAE) du Territoire du Pays d'Aix au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'année a été consacrée à la préparation de l'arrêt de la collecte du service public pour les gros producteurs (produisant plus de 6 000 litres par semaine tous déchets confondus [Déchets résiduels et recyclables]) en zone intermédiaire (ZINTER). Initialement prévu au 31/12/2020, cette action a été repoussée par Mme la Présidente au 1<sup>er</sup> septembre 2021, compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises et des services métropolitains. Pour cette même raison Mme la Présidente a décidé de ne pas impacter, pour cette échéance, les entreprises dont l'activité se rapproche de celles des cafés, hôtels, restaurants (CHR).

Les actions menées durant cette phase de préparation ont été les suivantes :

- Envoi d'un courrier d'information aux établissements de type « Administrations », à partir de juin 2020, pour les informer du lancement de cette 2<sup>ème</sup> phase.
- Préparation des documents de communication (plaquettes 4 pages et lettre de consultation).
- Mise en place du marché d'accompagnement des gros producteurs, proposé par le Territoire pour aider les entreprises et les administrations dans la recherche de leurs prestataires.
- Travail d'identification détaillé de tous les gros producteurs (situés en zone intermédiaire) sur tout le Territoire.

- Prise de contact en direct avec les plus grosses administrations « de tutelle » concernées sur le Territoire : Région pour les lycées, Conseil Départemental pour les collèges, Centre Hospitalier Intercommunal Aix Pertuis (CHIAP) et ses annexes.

## **2. Détail des actions lancées au niveau des Services de déchèteries publiques et professionnelles :**

Durant l'année 2020, le Territoire a procédé :

- A l'attribution d'un bail emphytéotique pour la construction d'une déchèterie professionnelle par un prestataire privé sur un terrain de la commune de Bouc-Bel-Air avec une ouverture prévue fin 2021.
- Au suivi du contrôle d'accès sur la déchèterie de Pertuis visant à moderniser l'accueil en déchèterie en identifiant les différents types d'apporteurs (particuliers et entreprises). A terme (2022) ce « Contrôle d'accès » par identification des plaques minéralogiques sera mis en place sur les 18 déchèteries du Pays d'Aix.
- A la diffusion et communication de la « feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des déchets d'activité économiques (DAE) » auprès de tous les prestataires de gestion des déchets locaux afin de les inciter à « prendre le relais » du Service Public, tant sur les activités Collecte (Gestion des déchets en ZAE et en ZINTER pour les gros producteurs) que sur l'ouverture de sites de déchèterie dédiés aux professionnels.
- Au démarrage des travaux d'aménagement sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles en vue d'installer les équipements pour le contrôle d'accès.

Par ailleurs, le Territoire a impulsé l'ouverture d'une déchèterie professionnelle d'initiative privée à Aix-en-Provence (la Calade) exploitée par l'entreprise PASINI.

### **Actions diverses :**

Accompagnement des Eco festivals projet Collectif des Festivals Eco-responsables et Solidaires en Région Sud « COFEES ».

A l'automne 2020, un groupe de travail a été initié avec le Collectif « COFEES » regroupant notamment les Festivals d'Arts Lyriques, Zik Zak, de piano à la Roque-d'Anthéron ainsi que les services écologie, déchets, culture et climat du Territoire. L'objectif est de déployer et accompagner le dispositif d'éco manifestation en mutualisant les moyens afin de mettre en œuvre une charte d'éco manifestation à destination des festivals du Territoire.

Au cours de l'années 2020, deux enquêtes ont été réalisées auprès des organisateurs de petits et grands événements et en direction des communes afin d'avoir un état des lieux de l'existant.

Sur notre Territoire, 15 communes ont répondu (Aix-en-Provence, Fuveau, Coudoux, Le Tholonet, Cabriès, Eguilles, Les Pennes-Mirabeau, Gréasque, Meyreuil, La Roque-d'Anthéron, Bouc-Bel-Air, Saint-Estève-Janson, Châteauneuf-le-Rouge, Lambesc et Pertuis). Au travers des résultats, il a été identifié un besoin de réaliser un audit interne Métropole (sur les différents Conseils de Territoires) pour connaître les différents dispositifs d'éco-manifestations proposés et la mise en place d'ateliers.

## **Axe 3 - Favoriser la gestion de proximité des biodéchets**

### **Mise en place du télépaiement en ligne des composteurs et lombricomposteurs**

Un nouveau dispositif de paiement par carte bleue a été proposé le 30 juillet 2020 aux habitants pour la réservation de leur composteur ou lombricomposteur avec la possibilité de payer sur la plateforme sécurisée du Pays d'Aix. Les usagers se rendent directement sur le site [www.paysdaix.fr](http://www.paysdaix.fr) pour créer leur compte et commander leur équipement.

En 2020, ce sont 75 habitants qui ont utilisés ce dispositif, soit 4 % des paiements pour l'acquisition de composteurs ou lombricomposteurs. Une information sur le télépaiement a été réalisée sur l'appli, la page Facebook et le site Internet du Pays d'Aix.

### **Développement du compostage individuel**

Cet équipement est proposé aux habitants disposant d'un jardin afin de valoriser leurs biodéchets. L'objectif est de distribuer 1 500 composteurs par an et d'équiper d'ici 3 ans 30 % des foyers individuels. Actuellement, 28 % des foyers individuels s'adonnent à cette pratique.

Une permanence sur la commune de Jouques a été organisée le 28 novembre 2020 et a permis de doter presque 200 familles après une campagne de communication sur cette action.



**A ce jour, ce sont plus de 25 500 composteurs qui ont été distribués sur le Territoire dont 1 558 en 2020.**

## Bilan de la distribution des composteurs individuels

Communes	Objectif	2006/ 2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	BILAN	Composteurs restant à distribuer
Gardanne	1 410					21	88	52	62	52	48	48	371	1 039 soit 74 %
Vitrolles	1 840	198	478	44	19	40	37	45	41	45	45	43	1035	805 soit 44 %
Aix-en-Provence	5 000	942	138	452	222	314	611	464	334	384	340	370	4571	429 soit 9 %
Pertuis**	1 650	398	226	131	48	72	67	46	67	70	61	56	1242	408 soit 25 %
Les Pennes-Mirabeau	2 000	600	514	79	55	46	56	67	59	69	63	65	1673	327 soit 16 %
Gréasque*	420					49	35	13	16	79	13	11	216	204 soit 49 %
Trets	1 020	225	124	72	18	201	60	44	59	25	49	50	927	93 soit 9 %
La Roque-d'Anthéron	460	252	16	30	4	15	14	11	36	13	12	9	412	48 soit 10 %
Peyrolles-en-Provence	430	134	75	17	14	20	22	27	41	18	15	20	403	27 soit 6 %
Meyreuil	550	245	44	6	26	22	30	45	25	24	29	34	530	20 soit 4 %
Le Tholonet	250	54		53	4	34	16	18	18	9	11	14	231	19 soit 8 %
Saint-Paul-lès-Durance	90	48		6	3	2	2	0	7	1	3	4	76	14 soit 16 %
Saint-Antonin-sur-Bayon	30	20		0	0	0	0	2	1	2	1	0	26	4 soit 13 %
Puylobier	210	61	23	9	7	11	22	34	14	8	10	10	209	1 soit 0 %
Ventabren	580	292	11	30	15	20	58	27	31	29	44	50	607	0
Simiane-Collongue	540	284	28	30	24	21	23	30	31	33	24	33	561	0
Venelles	820	390	82	17	24	35	90	35	52	28	41	41	835	0
Peynier	350	131	4	22	15	24	68	13	16	22	21	22	358	0
Vauvenargues	120	63		1	6	7	20	4	8	6	4	5	124	0
Beaurecueil	60	39	3	5	0	4	3	5	3	3	2	7	74	0
Bouc-Bel-Air	1 370	878	83	58	35	60	81	71	71	71	70	70	1548	0
Cabries	1 000	521	57	19	45	38	74	52	60	55	70	69	1 060	0
Chateauneuf-le-Rouge	210	116	26	18	5	6	22	19	18	16	16	19	281	0
Coudoux	370	233	26	35	19	3	20	7	31	17	16	12	419	0
Éguilles	780	448	242	37	17	43	35	26	92	50	46	59	1 095	0
Fuveau	960	527	44	45	27	61	92	66	54	243	53	63	1 275	0
Jouques	510	150	194	23	19	25	39	25	41	19	16	198	749	0
Lambesc	910	542	11	18	19	56	57	32	205	47	34	30	1 051	0
Meyrargues	350	227	5	9	10	8	18	16	37	20	13	8	371	0
Mimet	480	112	258	18	11	18	24	29	11	22	28	27	558	0
Rognes	550	343	2	69	17	21	42	25	30	18	52	19	638	0
Rousset	400	89	101	51	16	80	21	20	22	31	26	40	497	0
Saint-Estève-Janson	50	38		10	5	6	5	3	1	3	2	1	74	0
Saint-Marc-Jaumegarde	140	129	1	14	25	23	11	7	10	7	12	6	245	0
Le Puy-Sainte-Réparate	510	168	207	19	11	20	25	18	22	17	21	19	547	0
Saint-Cannat	580	236	17	39	15	39	54	35	51	72	45	26	629	0
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>9 133</b>	<b>3 040</b>	<b>1 486</b>	<b>800</b>	<b>1 465</b>	<b>1 942</b>	<b>1 433</b>	<b>1 677</b>	<b>1 628</b>	<b>1 356</b>	<b>1 558</b>	<b>25 518</b>	

\*La commune de Gréasque a distribué 158 composteurs en 2009 et 147 en 2010.

\*\*Pertuis était une opération pilote en 2006 avec 204 composteurs distribués.

■ La distribution se poursuit sur ces communes même si l'objectif est atteint.

## Le lombricompostage individuel

Ce dispositif s'adresse aux personnes résidant en appartement ou maison de village. L'objectif est de distribuer 200 lombricomposteurs par an.

**En 2020, 263 foyers se sont lancés dans la pratique du lombricompostage et presque 1 900 familles depuis le début de l'opération.**



De plus, un suivi des foyers volontaires a permis d'apporter une réponse personnalisée à 24 personnes (dont 10 visites à domicile pour les cas les plus problématiques).

### Bilan de la distribution des lombricomposteurs individuels

Communes	2012/2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Aix-en-Provence	69	68	118	143	140	217	87	135	977
Beaurecueil							0	0	0
Bouc-Bel-Air	2	6	4	6	2	8	3	6	37
Cabriès	1	4	8	4	7	1	4	3	32
Châteauneuf-le-Rouge		1	1	2		2	0	0	6
Coudoux	1		1	5	4	1	1	0	13
Éguilles	1	5	6	4	7	6	4	5	38
Fuveau	4	4	12	15	7	16	7	4	69
Gardanne		5	14	8	11	9	3	13	63
Gréasque		2	3	2	8	8	1	2	26
Jouques			4	5	7	4	0	26	46
La Roque-d'Anthéron		1	2	1	1	3	1	0	9
Lambesc	4	3	3	4	8	6	4	5	37
Le Puy-Sainte-Réparate	1	1	2	1		5	2	0	12
Le Tholonet	1	4	3			1	0	1	10
Les Pennes-Mirabeau	1	4	12	5	5	11	3	6	47
Meyrargues			2	2	5	6	2	4	21
Meyreuil	1		4	5	3	5	1	2	21
Mimet		1	2	2	2	4	2	3	16
Pertuis	3	5	14	12	12	13	4	7	70
Peynier			4	1	3	4	3	1	16
Peyrolles-en-Provence	1	2	3		4	2	0	2	14
Puylobier		1	4	5	1	1	1	2	15
Rognes	1	2	4	4	2	3	3	3	22
Roussset	1	4	2	3	4	2	0	6	22
Saint-Antonin-sur-Bayon							0	0	0
Saint-Cannat		3	6	3	3	7	3	3	28
Saint-Estève-Janson		2	2			1	0	0	5
Saint-Marc-Jaumegarde			1		1	3	0	0	5
Saint-Paul-lès-Durance	1		1	1		2	1	0	6
Simiane-Collongue		1	1	2	2	3	2	5	16
Trets	4	19	9	4	6	10	2	5	59
Vauvenargues	1				1	1	1	0	4
Venelles	1	3	5		4	6	5	8	32
Ventabren	5		3	2	2	5	3	3	23
Vitrolles	1	7	11	10	9	12	8	3	61
Ecoles	3	1	6	1	1	2	0	0	14
<b>TOTAL</b>	<b>108</b>	<b>159</b>	<b>277</b>	<b>262</b>	<b>272</b>	<b>390</b>	<b>161</b>	<b>263</b>	<b>1 892</b>

### Le compostage collectif

Le développement du compostage en milieu collectif peut être appliqué à la fois à des résidences, lotissements, centres anciens de village, quartiers, cimetières, jardins, administrations, cantines ... Il s'agit pour chacun des sites de réaliser une étude de faisabilité, une réunion de présentation, un diagnostic, une enquête d'identification des foyers volontaires et des référents « composteur ».

Le projet est finalisé avec la signature d'une convention avec le bailleur, le syndic ou la commune. La mise en service du point de compostage est effectuée avec la distribution des bio-seaux aux foyers volontaires et la formation des référents composteurs. Le point de compostage collectif fait l'objet de plusieurs suivis annuels.





En 2020, ce sont 6 nouveaux sites collectifs qui ont été équipés : les résidences Ginette, Cariatides, le Technopole de l'Arbois à Aix-en-Provence, le Lotissement Valclos à Venelles, le Foyer Lou Mistraou à Gardanne et un quartier de Coudoux.

Cependant, les composteurs ont été retirés sur 6 sites par manque de participation des habitants.

**En 2020, 62 sites collectifs sont opérationnels sur le Territoire du Pays d'Aix : 33 résidences, 2 lotissements, 1 pépinière, 3 centres d'apprentissage, 1 résidence étudiante, 4 maisons de retraite, 5 quartiers (1 à Meyrargues, 2 à Fuveau et 2 à Cabriès), 2 administrations, 7 jardins et 4 cantines.**



### **Suivi des sites de compostage collectif**

- 147 interventions pour le suivi des sites ont été réalisées : 88 suivis par le prestataire, 17 livraisons de broyat par le prestataire et 37 suivis en régie et 5 livraisons de broyat en régie.

### **Le compostage ou lombricompostage à vocation pédagogique**

Dans les écoles primaires et maternelles qui ont un projet sur le compostage et disposent d'un jardin, des composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sont mis à disposition sur simple demande. Ces équipements permettent aux enfants d'observer concrètement la valorisation des biodéchets et de compléter de manière ludique les animations réalisées en classe.

L'objectif est de mettre à disposition 5 composteurs ou lombricomposteurs par an dans les écoles. Cette année, 12 installations ont été réalisées dans les écoles Simone Veil à Rousset, le collège Simone de Beauvoir à Vitrolles, le Collège Marcel Pagnol à Pertuis, le Collège Haut de l'Arc à Trets, l'école primaire de Mimet, le Collège Henri Bosco à Vitrolles, l'école de la Salle à Bouc-Bel-Air, le Collège Jean Jaurès à Peyrolles-en-Provence, le Lycée Gambetta, l'école des Granettes, la Maternelle Val Saint-André et l'école Sainte-Catherine de Sienne à Aix-en-Provence.

En 2020, 9 suivis de composteurs pédagogiques ont été réalisés.

**En 2020, ce sont au total 57 composteurs et/ou lombricomposteurs pédagogiques qui sont en fonctionnement. L'activité des équipements pédagogiques dépend de la motivation et des projets des enseignants.**

## Café compost

Pour l'année 2020, les animations prévues au printemps et les 8 cafés compost de novembre ont été annulés du fait de la COVID 19.

## Animation compost

Un stand et une animation sur la réduction et la valorisation des déchets ont été réalisés le 15 février 2020 à Coudoux lors de la manifestation « Adoptez l'agro-titude », organisée par l'association Action Solidarité Communication.

Lors de cette animation, une cinquantaine de personnes ont été rencontrées. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Présentation du plan de prévention déchets
- Présentation du développement du compostage de proximité sur le territoire
- Sensibilisation aux enjeux du compostage
- Conseils pratiques dans la gestion d'un composteur de jardin
- Conseils pratiques sur la gestion d'un lombricomposteur

## Don de compost en déchèterie



Une opération de distribution de compost aux particuliers a été organisée du 21 au 28 novembre 2020 sur trois déchèteries : Pertuis, Les Pennes-Mirabeau et Saint-Cannat. L'objectif était d'informer les usagers apportant leurs déchets verts sur les techniques du broyage et du paillage afin de réduire les quantités apportées en déchèteries. Il s'agissait d'inciter les particuliers à réutiliser leurs déchets verts dans leur propre jardin.

Ce don s'adressait aux particuliers qui venaient décharger leurs déchets verts. Chaque foyer a pu récupérer 50 litres de compost mûr.

Ce sont 50 tonnes de compost qui ont été distribuées lors de cette opération.

A cette occasion, les conseillers prévention du Territoire du Pays d'Aix étaient à la disposition des usagers le 21 novembre à la déchèterie de Pertuis et le 28 novembre à la déchèterie des Pennes-Mirabeau et ont permis de sensibiliser 139 personnes au broyage des déchets verts



## Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires :

Le projet consiste en l'accompagnement des communes volontaires dans la mise en place d'actions auprès de leur restauration collective scolaire mais aussi dans un restaurant d'application (CFA d'Aix-en-Provence) et un restaurant universitaire du CROUS, permettant ainsi d'engager de nouvelles actions ou de consolider des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour ce faire le Territoire du Pays d'Aix a fait appel à un bureau d'étude spécialisé.

Cette action se déroule en plusieurs étapes sur un établissement scolaire choisi par la commune :

- Diagnostiquer pour mesurer et analyser les causes du gaspillage en cuisine et en salle,
- Concevoir et mettre en œuvre un plan d'actions,
- Pérenniser les actions en intégrant le gaspillage dans les procédures et suivre les indicateurs d'évolution.

En s'appuyant sur cet accompagnement, les communes sont incitées à développer ces actions sur les autres établissements scolaires de leur territoire.

Cette année, accompagnement de 7 communes (Eguilles, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Trets, Ventabren, Vitrolles) ainsi que le CFA et le CROUS.

Le calendrier a été décalé de 6 mois compte tenu de la fermeture des restaurants scolaires et des consignes très stricts rendant difficile la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans ce contexte de crise sanitaire. En fin d'année 2020, l'accompagnement de 6 communes est allé à son terme, pour 1 commune, le CFA et le CROUS prolongement de l'accompagnement en 2021 avec de nouvelles communes pour la seconde phase.

- Sensibilisation des élèves de primaire au gaspillage alimentaire

Dans la cadre de l'appel à projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Territoire du Pays d'Aix est intervenu avec le CPIE dans des classes d'écoles primaires afin de sensibiliser les élèves pendant une 1/2 journée à cette problématique.

**Ce sont en 2020, 5 classes soit 125 élèves sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

- Actions en matière de don alimentaire

Réalisation d'un guide du don : permettant une mise en relation entre les acteurs, les donateurs et les receveurs du don alimentaire.

- Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, le 16 octobre marque la journée mondiale de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Créée en France en 2013, elle a pour objectif d'inciter à réduire de 50% le gaspillage à horizon 2025 conformément à la réglementation en vigueur et au pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020.



Dans cette optique, le territoire du Pays d'Aix a choisi, durant les mois d'octobre, de mettre l'accent sur différentes actions inscrites au sein de son plan voté en 2018.

Ainsi, les actions suivantes ont été réalisées :

- Sensibilisation au Gaspillage alimentaire des clients de Biocoop à Aix-en-Provence et d'Intermarché à Gardanne,
- Stand de sensibilisation avec animation : matin devant science Po -Après midi- stand aux allées Provençales à Aix-en-Provence,
- Visite du site de l'Arbois pour les 25 familles engagées dans le défi « zéro déchets » avec l'association « la nouvelle mine ».

## Axe 4 - Développer le réemploi

### Ressourceries

En 2020, 4 ressourceries et structures de réemploi sont subventionnées sur le Territoire du Pays d'Aix : « Histoires sans fin » à Venelles, Evolio à Gardanne, Elan Jouques à Jouques et De fil en aiguille à Pertuis.

De plus, les habitants ont à leur disposition plusieurs dispositifs pour le réemploi dans les déchèteries :  
-4 caissons respectivement à Peyrolles-en-Provence, à Aix-en-Provence, à Gardanne et à Pertuis,  
-1 abri à Venelles  
-1 local aux Pennes-Mirabeau

**Ce sont 566 tonnes qui ont ainsi été détournées des circuits de collecte et de traitement en 2020 dont 360 tonnes réemployées.**

### Elaboration d'un appel à projet Réemploi

Elaboration d'un appel à projet prévention des déchets "réemploi-réparation-réutilisation", la Métropole souhaite ainsi soutenir les projets qui favorisent le maillage du territoire en solutions de réemploi/réutilisation/réparation et qui permettent ainsi d'accroître la part d'objets réemployés issus des ménages du territoire.

In fine, l'objectif visé de cet appel à projet est d'améliorer l'efficacité du réemploi, de la réparation et de la réutilisation pour atteindre 50% de réemploi/réparation/réutilisation des objets récupérés.

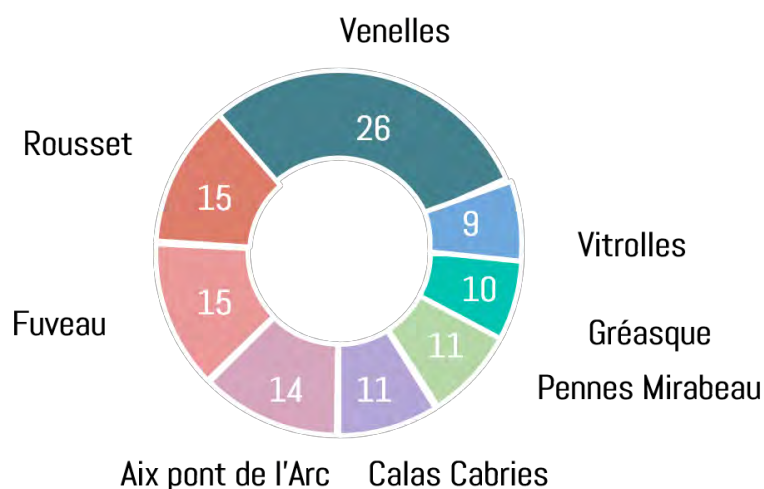
### Sensibiliser à la réduction des déchets et à l'économie circulaire et accompagner des démarches transversales et innovantes.

#### Label « Commerce engagé »

L'association Ecoscience a initié la démarche de « commerce engagé » avec la réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires de Rousset, Fuveau, des Pennes-Mirabeau et Vitrolles. Puis, le C.P.I.E. du Pays d'Aix a porté ce projet sur les communes de Venelles, Gréasque, Aix-en-Provence (Quartier du Pont de l'Arc) et Cabriès.



En 2020, le C.P.I.E. a accompagné les 111 commerces engagés sur 32 demi-journées de rencontre de terrain. La répartition des commerçants par commune est la suivante :



(Source CPIE)

En 2020, l'accompagnement personnalisé des Commerces Engagés a continué. Le cahier des charges 2018 étant arrivé à terme en fin 2020, un bilan a été établi afin de faire le point sur la réalisation des engagements pris par les Commerces Engagés lors de leur labellisation.

Bilan :

- 2 visites par an sont organisées avec les Commerces Engagés
- 70 % des Commerces Engagés ont réalisé la moitié ou plus de leurs engagements
- 38 % ont réalisé la totalité de leurs engagements
- 26 % des Commerces Engagés déclarent avoir arrêté la distribution de sacs en caisse
- 82 % assurent trier leurs cartons
- 5 commerces participent à l'opération de collectes des mégots, soit 16 000 unités récupérées en 2020

### Label « Restaurants engagés »

Ce label met en valeur les actions des professionnels de la restauration et permet de les accompagner dans le développement de bonnes pratiques en matière de réduction des déchets. Il s'agit de les encourager à développer des circuits économiques courts, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de sensibiliser la clientèle à la saisonnalité des produits.

Les professionnels engagés sont valorisés par un affichage dans leur établissement et par une communication numérique sur leur action.

En 2020, un diagnostic a été entamé auprès de 5 restaurateurs et arrêté suite au confinement.

### Autres actions de prévention et accompagnement des porteurs de projets

- une subvention aux Foyers Ruraux des Bouches du Rhône pour ses actions de compostage notamment sur la plate-forme de la Roque-d'Anthéron,
- la poursuite du dispositif d'aide pour les structures de réemploi et ressourceries,

Pour tous ces projets, la collectivité est invitée à participer aux réunions de suivi avec les autres partenaires financiers.

# 6 LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

## 6.1 LES ÉQUIPEMENTS DE PRÉ-COLLECTE

### Les dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables

Les opérations du programme de déploiement des dispositifs enterrés et/ou semi-enterrés se sont poursuivies tout au long de l'année 2020 pour les déchets recyclables et ordures ménagères. Cette démarche s'inscrit toujours dans un objectif de recherche d'intégration paysagère, d'amélioration du cadre de vie et de la propreté des sites, d'occupation moindre de l'espace et d'une évolution de mode de collecte.

Les points d'apport volontaire (P.A.V.) sont constitués de colonnes de 2 à 5 m<sup>3</sup> pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR), des flacons en verre, des Papiers/Journaux/Revue/Magazines (Papiers/JRM), des emballages ménagers recyclables (EMR : cartons, briques alimentaires, acier, aluminium, flacons plastiques) et du recyclable en mélange BIFLUX (EMR + Papiers/JRM).

Le dispositif PAV est une composante essentielle de l'action communautaire dans la recherche des objectifs :

- de valorisation matière des Emballages Ménagers Recyclables et des Papiers/JRM,
- d'amélioration de la qualité esthétique des points de pré-collecte.

**Au total, en 2020, ce sont 11 nouveaux dispositifs enterrés installés, 1 réhabilité à l'identique et 4 supprimés sur le Pays d'Aix.**

Les nouveaux dispositifs sont les suivants :

#### **Pour les ordures ménagères :**

- **4 colonnes enterrées** sur la commune de Vitrolles

Remarque : suppression de 2 colonnes semi-enterrées OM (Eguilles, Venelles)

#### **Pour les recyclables :**

- **5 colonnes enterrées** sur 3 communes (Aix-en-Provence, Vitrolles, Trets).
- **2 colonnes semi-enterrées** sur la commune de Gréasque

Remarque : suppression de 2 colonnes semi-enterrées TRI (Venelles)

Au-delà de l'aspect esthétique et de l'intégration paysagère, les objectifs ont été :

- d'augmenter la capacité de stockage,
- de faire évoluer le mode de collecte en passant d'une collecte en porte-à-porte à une collecte de proximité,
- de redéployer le personnel et le matériel en régie sur de nouveaux secteurs de collecte.
- la suppression de certains points fait suite au constat de non fonctionnement ou d'inadéquation vis-à-vis du mode de collecte.



**Au total, depuis 2006, ce sont 810 colonnes enterrées, semi-enterrées et systèmes escamotables qui ont été installés sur une grande partie du Territoire. Soit 37 % du parc communautaire (2 183 dispositifs de collecte en point d'apport volontaire).**

Pour rappel : dans le cadre des opérations de réhabilitation des PAV et d'optimisation des services de collecte, des colonnes semi-enterrées ont été supprimées.



**Dispositif enterrés  
sur la commune de Vitrolles**



**Dispositif enterré  
sur la commune de Trets**



**Dispositif semi-enterré  
sur la commune de Gréasque**

## Bilan des dispositifs enterrés, semi-enterrés et escamotables mis en service sur l'ensemble du Territoire

		Nombre de colonnes semi-enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de colonnes enterrées	Nombre de communes concernées	Nombre de dispositifs escamotables*	Nombre de communes concernées	TOTAL	Nombre de communes concernées
<b>Ordures Ménagères</b>		22	7	178	26	76	14	<b>276</b>	32
<b>Collecte Sélective</b>	<b>EMR</b>	37	19	80	21			117	
	<b>PAPIER JRM</b>	35	16	78	22			113	
	<b>BIFLUX</b>	8	3	69	15	8	1	85	
	<b>VERRE</b>	47	19	172	28			219	
	<b>Total</b>	127	19	399	28	8	1	<b>534</b>	34
<b>TOTAL</b>		<b>149</b>	<b>19</b>	<b>577</b>	<b>28</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>810</b>	<b>34</b>

\*8 systèmes escamotables disposent de bacs de tri (remplacement de 4 dispositifs escamotables pour la collecte des ordures ménagères en collecte sélective).

NB : les colonnes hors service au 31/12/2020 apparaissent dans ce tableau notamment la colonne enterrée Papiers/JRM sur la commune de Gardanne.

## Les dispositifs aériens

Au total en 2020, 1 458 colonnes aériennes sont implantées sur près de 842 emplacements du Territoire du Pays d'Aix, soit 1 PAV pour 466 habitants (pop. municipale INSEE).

En 2020, l'arrêt de la collecte des DAE dans les ZAE a entraîné la suppression des colonnes situées dans ces zones.

**Dispositif aérien  
sur la commune de Lambesc**





## Les dispositifs aériens sur le Territoire du Pays d'Aix

Communes	Population municipale 2020 INSEE 2017	Colonnes PAPIERS	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Saint-Paul-lès-Durance	871	6	6		6	145
Puylobrier	1 792	5	6		11	163
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	6	6		28	204
Meyrargues	3 804	6	6		17	224
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250				5	250
Saint-Cannat	5 634	9	10		22	256
Rognes	4 735	7	10		18	263
Châteauneuf-le-Rouge	2 235				8	279
La Roque-d'Anthéron	5 455	7	8		19	287
Beaurecueil	582	2	2		2	291
Peyrolles-en-Provence	5 105	2	2	4	16	319
Jouques	4 413	9	11		13	339
Bouc-Bel-Air	14 654	9	7		38	386
Gardanne	20 794	24	26		53	392
Meyreuil	5 669	3	3		14	405
Trets	10 613	4	5		25	425
Fuveau	10 157	4	3	2	23	442
Lambesc	9 672	10	12	2	21	461
Vitrolles	33 310			32	72	463
Les Pennes-Mirabeau	21 046	12	13		42	501
Simiane-Collongue	5 596	2	3		11	509
Cabriès	9 751	7	7	2	19	513
Pertuis	20 380	15	19		39	523
Venelles	8 383	1	1		16	524
Coudoux	3 765		1		7	538
Rousset	4 844	3	3		9	538
Ventabren	5 459	4	4		10	546
Peynier	3 480	4	6		6	580
Aix-en-Provence	142 482	96	100	22	245	582
Éguilles	7 856	2	4		12	655
Gréasque	4 235	2	3	3	6	706
Mimet	4 482				6	747
Le Tholonet	2 305				3	768
Saint-Antonin-sur-Bayon	124					
Saint-Estève-Janson	381					
Vauvenargues	1 013					
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>261</b>	<b>287</b>	<b>67</b>	<b>842</b>	<b>466</b>

Au total, 1 458 colonnes aériennes sont présentes sur le Territoire du Pays d'Aix (pour le flux des ordures ménagères (OM), seule la commune de Lambesc est équipée d'un dispositif aérien).

NB : le nombre de PAV par habitant est calculé par rapport au nombre de colonnes Verre

## L'ensemble des dispositifs d'apport volontaire

Ces dispositifs regroupent les systèmes enterrés, semi-enterrés et aériens.

Communes	Population municipale 2020 INSEE 2017	Colonnes OM	Colonnes PAPIERS	Colonnes EMR	Colonnes BIFLUX	Colonnes VERRE	1 PAV pour X habitants
Aix-en-Provence	142 482	39	113	117	41	284	502
Beaurecueil	582	1	4	4	-	4	146
Bouc-Bel-Air	14 654	5	10	8	2	40	366
Cabriès	9 751	-	8	8	2	20	488
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	4	3	2	-	12	186
Coudoux	3 765	1	3	4	-	13	290
Éguilles	7 856	-	2	4	-	13	604
Fuveau	10 157	7	14	13	2	34	299
Gardanne	20 794	-	26	28	-	61	341
Gréasque	4 235	-	9	11	4	14	303
Jouques	4 413	3	11	13	-	15	294
La Roque-d'Anthéron	5 455	3	9	10	1	22	248
Lambesc	9 672	6	10	12	5	24	403
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	5	9	9	-	33	173
Le Tholonet	2 305	-	3	3	1	7	329
Les Pennes-Mirabeau	21 046	3	17	19	1	54	390
Meyrargues	3 804	6	10	10	1	23	165
Meyreuil	5 669	1	4	4	1	16	354
Mimet	4 482	3	7	7	-	16	280
Pertuis	20 380	18	24	30	2	50	408
Peynier	3 480	15	4	6	7	13	268
Peyrolles-en-Provence	5 105	3	2	2	6	18	284
Puylobier	1 792	-	7	8	-	13	138
Rognes	4 735	2	8	11	-	19	249
Rousset	4 844	7	10	11	-	15	323
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	-	1	1	-	1	124
Saint-Cannat	5 634	-	9	10	-	22	256
Saint-Estève-Janson	381	4	2	2	-	2	191
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	-	-	-	-	5	250
Saint-Paul-lès-Durance	871	5	11	11	-	11	79
Simiane-Collongue	5 596	-	4	5	-	13	430
Trets	10 613	19	7	9	6	36	295
Vauvenargues	1 013	9	-	-	6	6	169
Venelles	8 383	4	6	6	-	24	349
Ventabren	5 459	4	6	6	2	14	390
Vitrolles	33 310	24	-	-	54	94	354
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>201</b>	<b>373</b>	<b>404</b>	<b>144</b>	<b>1 061</b>	<b>370</b>
<b>2 183</b>							

Soit un total de 2 183 dispositifs répartis comme suit :

- 201 dispositifs pour la collecte des ordures ménagères
- 1 982 dispositifs pour la collecte sélective.

Ce qui représente pour la collecte sélective à 1 PAV pour 370 habitants

## Les dispositifs au porte-à-porte et en point de regroupement

### Le parc de bacs roulants

Le parc de conteneurs est estimé à 95 500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 1 100 litres répartis de la manière suivante : pour les ordures ménagères 36 000 bacs individuels et 16 800 bacs collectifs, pour le tri 36 000 bacs individuels et 6 700 bacs collectifs.

Une mise à jour des données a été opérée pour l'année 2020.

En 2020, 9 689 contenants ont été commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc, soit en ordures ménagères 3 582 bacs individuels et 2 263 bacs collectifs, et en tri, 2 682 bacs individuels et 1 162 bacs collectifs.

Le principe du BIFLUX, mode retenu pour la collecte sélective en porte-à-porte, consiste à collecter les flux EMR et Papiers/JRM ensemble.

Le verre est collecté via des colonnes d'apport volontaire.

Les contenants utilisés sont :

- pour les secteurs pavillonnaires, collectés en porte-à-porte, la dotation est un bac individuel à couvercle jaune pour les EMR (emballages ménagers recyclables) et les Papiers/JRM (papiers, journaux, revues, magazines),
- pour l'habitat collectif, collecté en point de regroupement, la dotation est un bac collectif à couvercle jaune, même consigne de tri avec une plus grande capacité de stockage.

### Le recyclage des bacs usagés

Dans le cadre de la maintenance du parc de bacs d'ordures ménagères, les bacs usagés sont récupérés par une entreprise du Territoire qui fabrique du mobilier urbain, favorisant ainsi le recyclage et une économie circulaire de proximité.

En 2020, ce sont **77,68 tonnes de plastique recyclé** qui rentrent pour 20 % dans la composition de nouveau mobilier. Par exemple, 2 petits conteneurs contribuent à faire une table, 1 seul contribue à faire un banc et 6 petits conteneurs ou 2 grands contribuent à faire une banque de déchargement utilisé en déchèterie.

## Les sacs et les cabas de pré-collecte

Pour faciliter le geste du tri, le Territoire du Pays d'Aix fournit à chaque foyer associé à un point de regroupement ou à un point d'apport volontaire, un sac de pré-collecte de 50 litres sur lequel sont rappelées les consignes de tri.

En 2020, **10 000 sacs** et **500 cabas** ont été distribués par les Pôles de proximité et les conseillers du tri lors diverses manifestations, dont 3 600 sacs pour les étudiants.

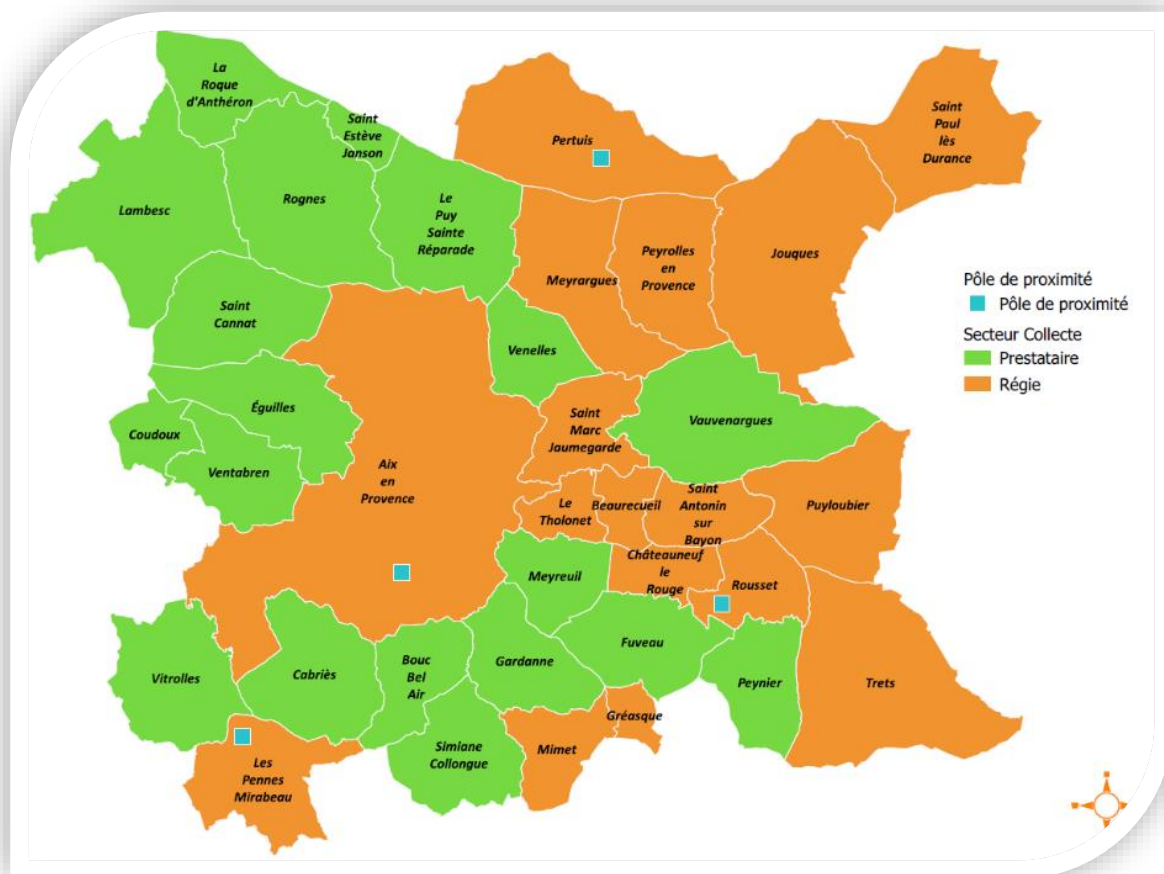
## 6.2 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

### Les services

Le Territoire du Pays d'Aix est organisé géographiquement en quatre pôles de proximité ou centres opérationnels de collecte des ordures ménagères (COCOM) : secteur Sud-Ouest, secteur Sud-Est, secteur Nord et secteur Centre.

Chaque centre supervise plusieurs communes et est organisé autour d'un chef de secteur et de son équipe. Ils assurent l'exploitation du service, l'administration et les relations de proximité.

Sur l'ensemble des communes membres, 17 sont collectées en régie, ce qui représente 230 563 habitants (pop. municipale INSEE 2017) soit 59 % de la population, selon la répartition géographique suivante



### Les jours de collecte :

Du lundi au samedi majoritairement (hors secteur particulier avec une collecte le dimanche) sauf pour le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (le 25 décembre notamment).

## Service de collecte des Ordures Ménagères et Encombrants

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Aix-en-Provence	Régie	C14 – Hyper Centre	CT d'Aix -en-Pce La Parade	Régie sur RDV
		C7 - Centre		
		C3 - Extérieurs		
Beaurecueil	Régie	C3	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois
Bouc-Bel-Air	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Cabriès	Prestataire SMN	C6 - Centre	ISDnD de l'Arbois	SMN - 2 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Châteauneuf-le-Rouge	Régie	C2	CT de Rousset	Régie sur RDV - 1 fois par mois
Coudoux	Prestataire SILIM	C2 - Bacs individuels	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C4 - Points de regroupement + Centre		
Eguilles	Prestataire SILIM	C6 - Centre historique	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Fuveau	Prestataire SMN	C6 - Centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO- 4 fois par mois sur RDV
		C4 - Extérieur		
Gardanne	Prestataire SMN	C7 - Centre historique et centre-ville	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO sur RDV - 2 fois par semaine
		C3 - Habitat vertical		
		C2 - Reste de la commune		
Gréasque	Régie	C6 - Centre	CET de la Malespine	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement centre		
		C2 - Points de regroupement		
Jouques	Régie	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
La Roque-d'Anthéron	Prestataire SILIM	C6 - Village	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Lambesc	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 – Bacs individuels		
Le Puy-Sainte-Réparate	Prestataire SILIM	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Le Tholonet	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie - 1 fois par mois sur RDV
Les Pennes-Mirabeau	Régie	C7, C6	CT de Vitrolles	Régie sur RDV
		C3, C2		
Meyrargues	Régie	C6 - Centre-ville	CT de Pertuis	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Meyreuil	Prestataire SMN	C3 - Points de regroupement	CET de la Malespine	SMN / EVOLIO - 2 fois par mois sur RDV
		C2 - Bacs individuels		

COMMUNE	Régie / Prestataire	Fréquence de collecte	Lieu de vidage principal	Collecte des encombrants en porte-à-porte
Mimet	Régie	C3 - points de regroupement	CET de la Malespine	1 fois par semaine sur RDV par les Services Techniques de la commune
		C2 - Bacs individuels		
Pertuis	Régie	C6 - Centre ancien	CT de Pertuis	Régie sur RDV
		C3 - Péri urbain (2 secteurs)		
		C2 - Individuel		
Peynier	Prestataire SMN	C6 - Centre village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la Commune
		C3 - Extérieurs		
Peyrolles-en-Provence	Régie	C6 - centre ancien	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Puylobier	Régie	C6 - Cœur de village	CT de Rousset	Régie - 1 fois par mois sur RDV
		C3 b - Extérieur		
		C2 - Campagne		
Rognes	Prestataire SILIM	C6 - Centre	CT de Pertuis	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de regroupement		
		C2 - Bacs individuels		
Rousset	Régie	C6 - Cœur village	CT de Rousset	Effectué par les Services Techniques de la commune sur RDV 1 fois par mois
		C2 - Campagne (2 secteurs)		
Saint-Antonin-sur-Bayon	Régie	C2	CT de Rousset	Régie - 1 fois par trimestre sur RDV
Saint Cannat	Prestataire SILIM	C5 - Centre	CT d'Aix-en-Pce La Parade	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Secteur Nord et Secteur sud		
Saint-Estève-Janson	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2	CT de Pertuis	
Saint-Marc-Jaumegarde	Régie	C3	CT d'Aix-en-Pce La Parade	Régie - 1 fois par mois
Saint-Paul-Lez-Durance	Prestataire SILIM	C2 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
	Régie	C3	CT de Pertuis	
Simiane-Collongue	Prestataire SMN	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SMN - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Point de regroupement		
		C2 - Individuel		
Trets	Régie	C3 - Lotissement / Périphériques	CT de Rousset	Régie - 1 fois par semaine sur RDV
Vauvenargues	Prestataire SILIM	C3 - Apport volontaire	ISDnD de l'Arbois	
Venelles	Prestataire SILIM	C6 - Centre village	ISDnD de l'Arbois	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C2 - Individuel		
Ventabren	Prestataire SILIM	C4 - centre village	ISDnD de la Vautubière	SILIM - 1 fois par mois sur RDV
		C3 - Points de Regroupement		
		C2 - Individuel		
Vitrolles	Prestataire COVED	C6 - Village et grands ensembles	CT de Vitrolles	COVED - 1 à 2 demi-journée par semaine sur RDV
		C3 - points de regroupement et petit vertical		
		C2 - pavillonnaire		

## Les indicateurs techniques

Les résultats des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels par habitant sont les suivants :

Communes	Ratio kg/hab/an (Population DGF)						Ratio kg/hab/an (Pop. INSEE)					
							pop. totale				pop. municipale	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019	2020
Saint-Estève-Janson	352	370	405	382	372	374	371	341	363	406	416	457
Gardanne					367	366	380	377	393	385	391	369
Le Puy-Sainte-Réparate	399	357	353	340	348	340	348	366	375	365	371	369
Vitrolles	387	373	373	372	373	361	372	370	384	382	387	360
Venelles	346	351	353	357	360	359	352	343	361	353	360	357
Saint-Paul-lès-Durance	400	417	428	294	281	279	324	345	390	359	366	354
Beaurecueil	332	369	362	354	335	298	303	307	336	313	341	348
Gréasque					376	370	388	395	414	393	399	343
Cabriès	404	399	392	382	353	347	341	332	338	325	336	342
Pertuis	406	434	433	409	406	411	399	404	420	380	387	341
Trets	413	352	345	346	358	347	341	329	342	334	339	340
Aix-en-Provence	383	378	370	369	367	367	372	365	368	359	368	340
Bouc-Bel-Air	278	327	342	342	370	346	354	356	363	344	351	340
Mimet	312	308	301	298	316	323	317	299	315	310	318	334
Meyrargues	298	334	358	370	352	346	337	353	359	327	332	334
Fuveau	349	332	358	346	345	326	353	338	353	340	346	333
Simiane-Collongue	339	293	268	300	301	327	327	330	326	333	338	330
Les Pennes-Mirabeau	300	308	310	307	301	309	308	303	305	304	308	329
Puylobier	251	351	351	319	282	290	296	292	319	302	320	321
Saint-Antonin-sur-Bayon	607	349	342	345	329	290	317	292	323	291	298	321
Rognes	324	322	293	307	309	315	312	299	303	286	294	314
Peynier	349	443	367	370	402	475	438	440	432	346	360	312
Châteauneuf-le-Rouge	302	289	295	302	299	293	284	301	327	324	333	311
Peyrolles-en-Provence	347	325	304	310	311	299	306	285	306	304	309	310
Meyreuil	360	342	343	359	371	367	378	351	349	313	318	307
Ventabren	261	283	280	289	285	313	286	283	293	289	297	303
Rousset	364	389	383	369	364	379	386	373	372	357	365	301
Saint-Cannat	323	322	322	302	308	294	304	279	300	300	307	300
La Roque-d'Anthéron	315	331	315	323	309	330	307	287	299	288	293	295
Éguilles	295	272	266	279	288	286	287	317	328	311	317	287
Coudoux	375	308	278	271	266	281	279	280	289	266	269	282
Lambesc	319	322	323	302	309	299	304	288	280	272	279	277
Jouques	258	255	264	240	240	245	274	272	288	276	282	270
Vauvenargues	222	265	242	243	216	222	242	245	251	248	252	249
Le Tholonet	297	254	292	283	268	276	268	248	258	216	221	237
Saint-Marc-Jaumegarde	253	254	289	279	272	276	266	248	261	211	219	237
<b>kg/habitant</b>	<b>361</b>	<b>358</b>	<b>354</b>	<b>351</b>	<b>354</b>	<b>350</b>	<b>354</b>	<b>349</b>	<b>356</b>	<b>345</b>	<b>352</b>	<b>334</b>

Communes	Tonnages Ordures Ménagères										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Saint-Antonin-sur-Bayon	99	57	57	55	49	44	42	38	41	37	40
Saint-Estève-Janson	126	131	148	141	140	141	135	132	141	158	174
Beaurecueil	222	241	237	232	201	179	177	181	209	197	202
Vauvenargues	218	263	250	257	239	245	258	257	262	256	252
Saint-Marc-Jaumegarde	291	301	346	338	331	335	319	306	332	268	297
Saint-Paul-lès-Durance	417	439	450	311	298	296	310	312	335	313	308
Le Tholonet	694	593	681	666	652	671	638	605	632	518	547
Puylobier	466	670	686	639	581	598	595	573	613	569	575
Châteauneuf-le-Rouge	651	625	646	661	660	645	629	672	730	720	694
Coudoux	1 282	1 065	978	954	940	994	999	1 013	1 063	996	1 062
Peynier	1 169	1 473	1 186	1 177	1 294	1 528	1 421	1 485	1 512	1 225	1 084
Jouques	1 102	1 109	1 162	1 084	1 096	1 122	1 200	1 222	1 301	1 242	1 194
Meyrargues	1 072	1 200	1 309	1 368	1 347	1 325	1 288	1 339	1 364	1 244	1 269
Gréasque					1 573	1 548	1 595	1 614	1 725	1 681	1 454
Rousset	1 582	1 748	1 775	1 735	1 751	1 824	1 829	1 802	1 812	1 756	1 458
Rognes	1 553	1 562	1 444	1 516	1 529	1 561	1 499	1 463	1 489	1 403	1 488
Mimet	1 430	1 412	1 392	1 378	1 474	1 507	1 477	1 405	1 483	1 466	1 498
Peyrolles-en-Provence	1 532	1 501	1 458	1 501	1 518	1 459	1 546	1 426	1 551	1 557	1 585
La Roque-d'Anthéron	1 623	1 729	1 666	1 724	1 721	1 835	1 692	1 592	1 665	1 600	1 607
Ventabren	1 328	1 426	1 376	1 396	1 399	1 540	1 427	1 471	1 587	1 589	1 655
Saint-Cannat	1 765	1 786	1 827	1 732	1 743	1 662	1 677	1 616	1 705	1 715	1 689
Meyreuil	1 855	1 789	1 855	1 955	2 002	1 981	2 025	1 912	1 917	1 763	1 741
Simiane-Collongue	2 059	1 740	1 538	1 670	1 679	1 821	1 821	1 858	1 851	1 880	1 847
Le Puy-Sainte-Réparate	2 116	1 952	1 925	1 851	1 926	1 884	1 913	2 037	2 115	2 092	2 111
Éguilles	2 314	2 145	2 099	2 195	2 230	2 222	2 219	2 475	2 560	2 461	2 252
Lambesc	2 813	2 956	3 024	2 905	2 979	2 885	2 909	2 794	2 752	2 699	2 675
Venelles	2 908	2 944	2 981	3 020	3 078	3 070	3 016	2 927	3 083	3 010	2 990
Cabriès	3 474	3 392	3 286	3 402	3 319	3 258	3 256	3 258	3 360	3 263	3 338
Fuveau	3 157	3 078	3 372	3 321	3 361	3 183	3 420	3 313	3 506	3 452	3 382
Trets	4 296	3 697	3 658	3 665	3 825	3 707	3 718	3 645	3 803	3 702	3 611
Bouc-Bel-Air	3 874	4 510	4 746	4 824	5 296	4 947	5 057	5 125	5 331	5 082	4 975
Les Pennes-Mirabeau	6 119	6 269	6 151	6 057	6 191	6 361	6 249	6 301	6 610	6 580	6 919
Pertuis	7 765	8 376	8 294	7 944	8 006	8 097	7 935	8 072	8 413	7 798	6 943
Gardanne					7 734	7 699	7 689	7 661	7 913	7 985	7 677
Vitrolles	14 680	13 837	13 673	13 222	13 178	12 780	12 989	12 834	13 245	13 107	11 997
Aix-en-Provence	57 163	56 305	54 885	54 652	54 556	54 480	53 941	53 247	53 853	52 618	48 460
<b>TOTAL</b>	<b>133 215</b>	<b>132 321</b>	<b>130 558</b>	<b>129 549</b>	<b>139 895</b>	<b>139 434</b>	<b>138 909</b>	<b>137 982</b>	<b>141 864</b>	<b>138 000</b>	<b>131 052</b>

Ces chiffres correspondent à la collecte des déchets ménagers résiduels, comptabilisant ainsi les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui peuvent être assimilés aux ordures ménagères.

Selon l'ADEME, ces déchets constituent environ 21,7 % des collectes. Ce pourcentage est difficilement applicable sur le tonnage constaté en 2020 compte tenu de l'arrêt des collectes des DAE en Zone d'Activité Economique (ZAE) et des contraintes sanitaires spécifiques de 2020, notamment la fermeture de nombreux établissements.

**Pour information, en 2020, le service de collecte d'ordures ménagères en apport volontaire représente 4 609 tonnes dont 75 % vidées à l'Arbois et 25 % transitant par les quais de transfert d'Aix-en-Provence La Parade (6 %), de Pertuis (6 %) et de Rousset (13 %).**



## 6.3 LA COLLECTE SÉLECTIVE

### Les services de collecte sélective en PAP et en PAV

COMMUNE	Service en porte-à-porte		Service en apport volontaire	
	Fréquence	Régie / Prestataire	Nb de colonnes tous flux confondus	Un PAV pour X habitants
Aix Cuques	C1 (Lundi)	Régie	555	502
Aix Fenouillères	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Granettes	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Les Milles-Durance	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Loubassanne	C1 (Mardi)	Régie		
Aix Luynes-Malouesses	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Pey Blanc	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pignonnet-Beauvalle	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Plateau Puyricard	C1 (Samedi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Bas	C1 (Lundi)	Régie		
Aix Pont de Béraud Haut	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Puyricard Village	C0,5 collectif et individuel (Vendredi)	Régie		
Aix Rocher du Dragon	C1 (Mercredi)	Régie		
Aix Saint Donat-Les Couestes	C1 (Jeudi)	Régie		
Aix Saint Eutrope	C1 (Vendredi)	Régie		
Aix Val Saint André	C1 (Mardi)	Régie		
Bouc-Bel-Air	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	60	366
Cabriès	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	38	488
Châteauneuf-le-rouge	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	17	186
Coudoux	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	20	290
Éguilles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	19	604
Fuveau	C1 collectif (Jeudi)	SMN	63	299
Gardanne	C1 (mercredi ou jeudi ou vendredi)	SMN	115	341
Jouques	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	39	294
La Roque-d'Anthéron	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	42	248
Lambesc	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	51	403
Le Puy-Sainte-Réparate	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	SILIM	51	173
Le Tholonet	C1 (Lundi)	Régie	14	329
Les Pennes-Mirabeau	C1 (du lundi au samedi)	Régie	91	390
Meyrargues	C1 collectif / C0,5 individuel (Mardi)	Régie	44	165
Meyreuil	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SMN	25	354
Mimet	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	Régie	30	280
Pertuis	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	Régie	106	408
Peyrolles-en-Provence	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	Régie	28	284
Rognes	C1 Collectif / C0,5 Individuel (Jeudi)	SILIM	38	249
Rousset	C1 (Jeudi)	Régie	36	323
Saint-Cannat	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi)	SILIM	41	256
Saint-Marc-Jaumegarde	C1 (Vendredi)	Régie	5	250
Simiane-Collongue	C1 Collectif / C0,5 individuel (Samedi)	SMN	22	430
Trets	C1 (mardi ou samedi)	Régie	58	295
Venelles	C1 collectif / C0,5 individuel (Mercredi ou Jeudi)	SILIM	36	349
Ventabren	C1 collectif / C0,5 individuel (Vendredi)	SILIM	28	390
Vitrolles	C1 (Mercredi et jeudi)	COVED	148	354
Beaurecueil			12	146
Gréasque			38	303
Peynier			30	268
Puylobier			28	138
Saint-Antonin-sur-Bayon			3	124
Saint-Estève-Janson			6	191
Saint-Paul-lès-Durance			33	79
Vauvenargues			12	169
<b>PAYS D'AIX</b>			<b>1 982</b>	<b>370</b>

## Les services de collecte en porte-à-porte PAP

Sur l'ensemble des 36 communes membres, 12 sont collectées en régie soit 223 483 habitants (pop. municipale INSEE), ce qui représente 57 % de la population, selon la répartition géographique suivante:

### La fréquence de collecte :

La collecte sélective est hebdomadaire ou tous les quinze jours. Elle est assurée généralement en substitution d'une collecte traditionnelle et réalisée par un véhicule dédié à ce type de collecte.

Sa mise en place nécessite une mise en harmonie de la collecte traditionnelle.

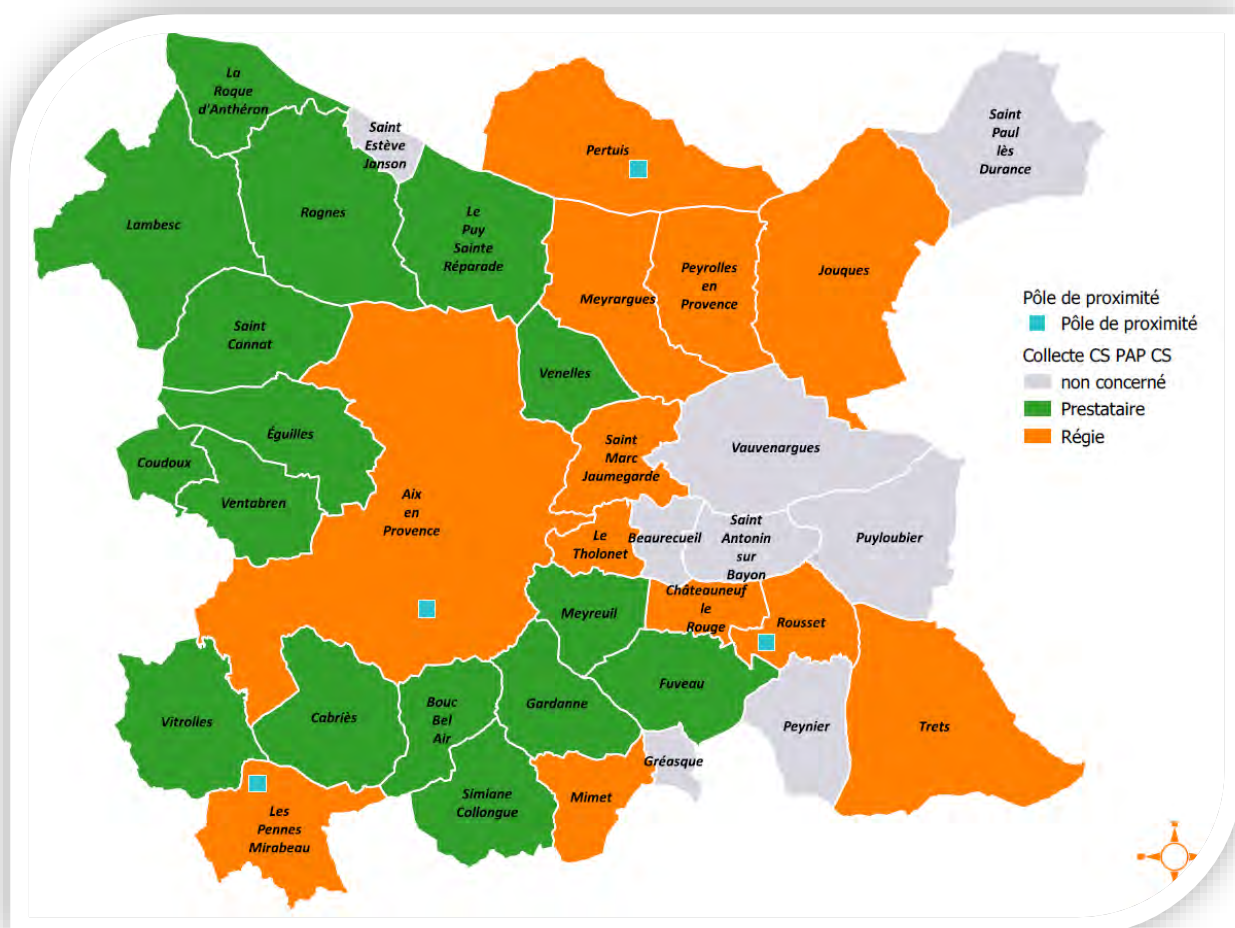
### Les jours de collecte :

Du lundi au samedi sauf pour le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> janvier. Des aménagements sont cependant apportés dans certaines communes (25 décembre notamment).

### L'exécution du service de collecte sélective en porte-à-porte :

La collecte est confiée à la régie (Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Marc-Jaumegarde, Pertuis, ...) ou à des opérateurs privés par l'intermédiaire de marchés publics.

## La collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages ménagers



Carte des prestations exécutées au 31/12/2020

## Historique de la montée en puissance de la collecte sélective en porte-à-porte

1999	Juin	Simiane-Collongue, Bouc-Bel-Air
	Septembre	Venelles
	Novembre	Aix-en-Provence : Hameau de Puyricard
2000	Janvier	Cabriès Calas
	Juin	Aix-en-Provence : Pignonnet-Beauvalle
	Octobre	Le Puy-Sainte-Réparate
	Novembre	Jouques
	Décembre	Meyrargues
2001	Mai	Saint-Marc-Jaumegarde
2002	Mars	Saint-Cannat
	Avril	Peyrolles-en-Provence
2003	Juin	Aix-en-Provence : Fenouillères, Cuques, Val Saint-André, Pont de Béraud
	Novembre	Châteauneuf-le-Rouge, Le Tholonet
2004	Avril	Aix-en-Provence : Saint Eutrope
	Mai	Aix-en-Provence : Saint Donat
	Juin	Aix-en-Provence : Loubassanne, Plateau Puyricard
	Septembre	Aix-en-Provence : Rocher du Dragon
	Octobre	Aix-en-Provence : Pey Blanc
	Novembre	Aix-en-Provence : Granettes
	Décembre	Aix-en-Provence : Les Milles
2005	Janvier	Aix-en-Provence : Luyes
	Mars	Aix-en-Provence : Malouesses
	Avril	Rognes
	Juin	Aix-en-Provence : Tour de Ville, La Roque-d'Anthéron
	Novembre	Les Pennes-Mirabeau
2006	Juin	Pertuis
2007	Février	Mimet
	Avril	Meyreuil
	Mai	Fuveau
	Juin	Lambesc
	Novembre	Rousset
2008	Septembre	Ventabren
	Novembre	Éguilles
	Décembre	Trets
2010	Octobre	Vitrolles
2011	Octobre	Coudoux
2014	Janvier	Gardanne (suite transfert)

Le périmètre desservi en porte-à-porte n'évoluera plus dans les années à venir. En effet, les secteurs considérés comme non desservis sont dus à la typologie d'habitat. Ce qui conduit à d'autres choix techniques pour développer le tri : ce sont les cas des hyper-centres, des secteurs d'habitat vertical ou de faible densité de population et sont inscrits dans le cadre de la mise en place de dispositifs d'apport volontaire.

## Harmonisation de la collecte sélective

La collecte sélective s'effectue le mode BIFLUX pour toutes les communes du Territoire du Pays d'Aix. Le Territoire du Pays d'Aix a finalisé l'harmonisation du dispositif de collecte sélective en mode BIFLUX en porte-à-porte. L'ensemble des emballages et des papiers-journaux-revues est déposé dans des bacs jaunes individuels ou collectifs.

Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les colonnes d'apport volontaire dont le réseau a été densifié à l'occasion.

Le mode de collecte BIFLUX ainsi harmonisé permet d'augmenter la qualité de service, d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte, d'augmenter les performances de tri et de maîtriser les coûts de collecte.

Bac jaune collectif pour la collecte en porte-à-porte



## Les services de collecte en points d'apport volontaire PAV

La collecte en apport volontaire est réalisée par SITA/SUEZ pour les Papiers/JRM et le Verre et par SILIM pour les EMR/BIFLUX.

Les flux concernés sont :

- Verre,
- Papiers, Journaux, Revues et Magazines, (PAPIERS/JRM),
- Emballages en carton, en plastique, en acier, en aluminium et les briques alimentaires, (EMR),
- Mélange des Emballages et Papiers Journaux Revues Magazines, (BIFLUX).

Les prestations sont toutes gérées par des marchés publics et ont été réalisées de la façon suivante :

	Gisement	Collecte	Tri et conditionnement
PAV VERRE	Verre	SUEZ	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau - Les Arnavaux, Marseille
PAV PAPIERS JRM	Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SUEZ	Installation SUEZ : - Les Arnavaux, Marseille
PAV EMR	Emballages métalliques (acier, aluminium) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau
PAV BIFLUX	Emballages métalliques (acier, aluminium) Emballages en carton et briques alimentaires Bouteilles et flacons en plastique Papiers, Journaux, Revues, Magazines	SILIM	Centre de tri SUEZ : - Jas de Rhodes, Les Pennes-Mirabeau

Ces points d'apport volontaire ou de proximité nécessitent le déplacement des usagers pour déposer les déchets triés dans les colonnes dédiées. La collecte en apport volontaire est réalisée avec un camion grue dédié à ce type de collecte. Les fréquences de collecte sont adaptées en fonction du remplissage des colonnes.



**Collecte d'une colonne aérienne PAPIERS/JRM**



**Colonnes d'apport volontaire sur la commune de Fuveau**

#### Historique de l'évolution du parc de colonnes pour la collecte sélective en point d'apport volontaire

Année	VERRE	PAPIERS / JRM	EMR / BIFLUX	Total
2000	274	199	100	573
2005	403	371	320	1 094
2010	729	451	510	1 690
2015	939	434	577	1 950
2016	1 004	430	577	2 011
2017	1 074	425	571	2 070
2018	1 075	414	558	2 047
2019	1 087	404	561	2 052
2020	1 061	373	548	1 982

NB : des colonnes ont été enlevées dans les ZAE suite à l'arrêt des collectes par le service public des DAE. La forte augmentation de colonnes Verre est liée à la généralisation du mode BIFLUX.

### L'extension des consignes de tri des plastiques en PAP et en PAV

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers en plastique. C'est un projet qui engage tous les acteurs : collectivités locales, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens-consommateurs. Le cadre réglementaire de son déploiement a par ailleurs été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV n°2015-992), puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC n°2020-105) : toutes deux prescrivant son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

En 2011, dans le cadre de l'appel à projet national lancé par Eco-Emballages devenu Citeo, le Pays d'Aix a été retenu et a organisé sur une partie de son territoire (les communes de Châteauneuf-le-Rouge, Trets, Mimet et Rousset), l'expérimentation de l'extension des consignes de tri (ECT) pour les plastiques pour une durée de 2 ans avec une échéance en décembre 2013. L'objectif consiste à trier

tous les plastiques y compris les films, ainsi que tous les pots et barquettes jusqu'alors considérés comme des refus de tri.

Le bilan de cette phase expérimentale fait ressortir principalement les points suivants :

- une satisfaction générale des habitants concernés pour la clarté des informations transmises et pour les moyens mis à disposition pour accompagner cette nouvelle consigne (suivis réguliers réalisés par l'institut de sondage CSA),
- une augmentation du tonnage des recyclables collectés de + 14 % sur le secteur géographique concerné (en comparaison avec une augmentation de + 11 % au niveau national) au démarrage du projet,
- un apport supplémentaire de nouvelles résines en plastique de + 1 kg/hab/an de films, pots et barquettes,
- des filières actuelles de valorisation en capacité d'absorber et d'intégrer dans leur procédé industriel une large partie des nouveaux plastiques. Concernant la valorisation des films plastiques, une réflexion est menée par les professionnels du recyclage et Eco-Emballages pour trouver la filière la plus adaptée.

L'expérimentation terminée a conduit Eco-Emballages, devenu Citéo, à identifier les opportunités et les contraintes du recyclage des nouveaux plastiques. L'expérimentation a montré qu'en termes de collecte, l'adaptation des dispositifs actuels est relativement simple et qu'en termes de tri des évolutions techniques sont nécessaires à l'échelle nationale afin de permettre un déploiement progressif sur les Territoires métropolitains.

Depuis 2018, Citéo mène le Plan de Performance des Territoires, un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Dans le cadre de ce Plan, 5 phases d'appels à projets (AAP) successives ont été programmées jusqu'en 2022.

Après 3 premières phases qui permettent déjà à plus de 30 millions d'habitants de trier tous leurs emballages et qui ont permis l'adaptation et la modernisation de centres de tri, le 30 novembre 2020, CITEO a lancé la quatrième phase des appels à projets du plan de performances des territoires pour lequel le Pays d'Aix va également candidater.

Sur le Territoire du Pays d'Aix et compte tenu que les conditions techniques n'ont pas permis la généralisation de l'ECT à l'ensemble de la population, le geste de tri en ECT sur le périmètre géographique expérimental est toujours maintenu.



**Le tri et la valorisation des produits**  
(cf. p 18 présent rapport)

## 6.4 LE PARTENAIRE FINANCIER

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Dans le cadre de différents projets, la collectivité perçoit des recettes concernant la valorisation matière.



Le nouveau nom  
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Le principe de l'organisme agréé par l'État CITEO, suite à la fusion en 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, consiste à prélever de l'argent aux émetteurs ou producteurs de déchets (emballages, imprimés gratuits). Les sommes ainsi prélevées sont reversées sous forme de soutiens aux collectivités ayant signé un contrat, assurant ainsi la reprise des matériaux en filière de valorisation.

### - Pour les Emballages ménagers :

La société CITEO (ex Eco-Emballages), agréée par l'État, garantit des soutiens à la tonne triée des emballages. Depuis la signature du contrat pour l'action à la performance (CAP), établi avec l'association des maires de France (AMF), en 2018, le barème F est utilisé dans les calculs. La Métropole a fait le choix d'une reprise des matériaux par les filières industrielles à savoir pour le verre OI France, pour le plastique VALORPLAST, pour le papier/carton REVIPAC, pour l'acier ARCELOR et pour l'aluminium AFFIMET REGEAL.

Ce contrat est basé sur la notion de performance, intégrant également les soutiens à la communication. Les aides financières globalement versées à la Métropole Aix-Marseille-Provence, sont redistribuées aux six Territoire dont celui du Pays d'Aix sur la base des déclarations trimestrielles d'activité (DTA) des produits acceptés par les filières.

### - Pour les Papiers graphiques :

La société CITEO (ex EcoFolio), agréée par l'État, signataire d'une convention de partenariat avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux émetteurs d'imprimés papiers gratuits (annuaires, prospectus, presse gratuite d'annonces) de financer le recyclage de leurs produits. Ce financement se fait en versant une contribution pour tous les imprimés gratuits distribués, ce qui contribue à compenser la charge du coût de collecte et de traitement supportée par la collectivité.

## 6.5 LES INDICATEURS TECHNIQUES

### La collecte en points d'apport volontaire

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par type de flux et les performances de collecte en fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Les résultats pour le flux VERRE ont été les suivants :

En 2020, 9 005 tonnes de Verre ont été collectées et sont en progression de + 7,6 % par rapport à 2019. Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau VERRE PAV p. 57).

**Le ratio 2020 de 23 kg/hab/an (pop. municipale INSEE)**, est en progression par rapport aux années précédentes.

Le projet d'optimisation du verre mené depuis plusieurs années et le basculement du mode TRIFLUX en mode BIFLUX, ont permis une appropriation par les habitants, des bons gestes du tri du fait d'une meilleure proximité des équipements.

#### Les résultats pour le flux PAPIERS JRM ont été les suivants :

En 2020, 1 579 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire destinées uniquement à ce flux et 131 tonnes de Papiers JRM ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX, c'est-à-dire, Papiers Journaux Revues Magazines en mélange avec les emballages. Ils sont en diminution de 18 % par rapport à 2019.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années. (cf. tableau PAPIERS JRM PAV p. 58).

**Le ratio 2020 est de 4 kg/hab/an (pop. INSEE)**, cette valeur est diminution par rapport à l'année 2019.

#### Les résultats pour le flux EMR et PAPIERS JRM en mélange (BIFLUX) ont été les suivants :

En 2020, 2 011 tonnes d'EMR et PAPIERS JRM en mélange ont été collectées dans les colonnes d'apport volontaire BIFLUX dont 131 tonnes de Papiers JRM. Les tonnages sont en augmentation de 6,4 % par rapport à 2019.

Le tableau suivant donne les résultats des 5 dernières années (cf. tableau EMR/ BIFLUX PAV p. 59).

**Le ratio 2020 est de 5,1 kg/hab/an (pop. INSEE)**, cette valeur est en augmentation par rapport à l'année 2019.

#### Les pourcentages de refus de tri pour les PAV ont été cette année de :

- 0 % pour le Verre
- 4,47 % pour les Papiers JRM
- 21,39 % pour les EMR – BIFLUX

Ils représentent pour la composition du gisement 2020, un taux de 3,92 % (avec Verre).



**Point d'apport volontaire  
en dispositif aérien  
sur la commune de Peyrolles-en-Provence**



**Point d'apport volontaire  
en dispositif enterré  
sur la commune de Pertuis**



**Point d'apport volontaire  
en dispositif semi-enterré  
sur la commune d'Aix-en-Provence**



## Flux VERRE en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX VERRE	Population municipale 2020 (INSEE 2017)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	1	7	7	59,9
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	5	62	12	49,4
Saint-Estève-Janson	381	2	18	9	47,9
Vauvenargues	1 013	6	46	8	44,9
Beaurecueil	582	4	25	6	42,6
Venelles	8 383	24	338	14	40,3
Puylobier	1 792	13	72	6	40,1
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	12	88	7	39,2
Le Tholonet	2 305	7	88	13	38,0
Ventabren	5 459	14	206	15	37,7
Rognes	4 735	19	169	9	35,7
Peynier	3 480	13	121	9	34,8
Saint-Cannat	5 634	22	194	9	34,4
Gréasque	4 235	14	145	10	34,3
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	33	179	5	31,3
Saint-Paul-lès-Durance	871	11	27	2	30,9
Éguilles	7 856	13	236	18	30,1
Coudoux	3 765	13	104	8	27,6
Rousset	4 844	15	133	9	27,5
Lambesc	9 672	24	260	11	26,9
Jouques	4 413	15	118	8	26,8
Cabriès	9 751	20	260	13	26,7
Bouc-Bel-Air	14 654	40	388	10	26,4
Meyreuil	5 669	16	142	9	25,1
Meyrargues	3 804	23	90	4	23,6
Mimet	4 482	16	102	6	22,8
Fuveau	10 157	34	230	7	22,7
Peyrolles-en-Provence	5 105	18	114	6	22,4
Simiane-Collongue	5 596	13	124	10	22,2
Trets	10 613	36	231	6	21,8
Pertuis	20 380	50	438	9	21,5
Gardanne	20 794	61	432	7	20,8
Aix-en-Provence	142 482	284	2 888	10	20,3
La Roque-d'Anthéron	5 455	22	110	5	20,1
Les Pennes-Mirabeau	21 046	54	393	7	18,7
Vitrolles	33 310	94	427	5	12,8
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>1 061</b>	<b>9 005</b>	<b>8</b>	<b>23,0</b>
<b>VERRE PAV</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Tonnes	6 347	7327,6	7 909	8 369	9 005
kg/hab/an (pop INSEE)	16,2	18,5	19,9	21,4	23,0

## Flux PAPIERS JOURNAUX REVUES MAGAZINES en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX PAPIERS JRM	Population municipale 2020 (INSEE 2017)	Nombre Colonnes	Tonnage	Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	1	2	2,5	19,8
Beaurecueil	582	4	8	2,0	14,0
Saint-Estève-Janson	381	2	5	2,6	13,7
Saint-Paul-lès-Durance	871	11	9	0,8	10,6
Gréasque	4 235	9	44	4,9	10,4
Puylobier	1 792	7	15	2,1	8,2
Rousset	4 844	10	38	3,8	7,8
Jouques	4 413	11	30	2,7	6,7
Rognes	4 735	8	31	3,9	6,7
Gardanne	20 794	26	137	5,3	6,6
Meyrargues	3 804	10	24	2,4	6,3
Pertuis	20 380	24	128	5,3	6,3
Fuveau	10 157	14	56	4,0	5,6
Ventabren	5 459	6	27	4,5	4,9
Saint-Cannat	5 634	9	27	3,0	4,8
Lambesc	9 672	10	45	4,5	4,7
Le Tholonet	2 305	3	10	3,5	4,5
Peynier	3 480	4	16	3,9	4,5
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	9	25	2,8	4,3
Les Pennes-Mirabeau	21 046	17	87	5,1	4,2
Venelles	8 383	6	34	5,7	4,1
Meyreuil	5 669	4	22	5,6	3,9
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	3	9	2,9	3,9
Aix-en-Provence	142 482	113	539	4,8	3,8
Trets	10 613	7	40	5,7	3,7
Mimet	4 482	7	17	2,4	3,7
Éguilles	7 856	2	29	14,3	3,6
La Roque-d'Anthéron	5 455	9	19	2,2	3,6
Coudoux	3 765	3	13	4,4	3,5
Cabriès	9 751	8	32	4,0	3,3
Simiane-Collongue	5 596	4	16	3,9	2,8
Bouc-Bel-Air	14 654	10	34	3,4	2,3
Peyrolles-en-Provence	5 105	2	10	5,0	2,0
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250				
Vauvenargues	1 013				
Vitrolles	33 310				
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>373</b>	<b>1 579</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>
<b>JRM PAV</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Tonnes	2 378	2 097	1 929	1 924	1 579
kg/hab/an (pop INSEE)	6,1	5,3	4,8	4,9	4,0

## Flux EMR / BIFLUX en Point d'Apport Volontaire (PAV)

FLUX MELANGE EMR JRM (BIFLUX)	Population municipale 2020 (INSEE 2017)	Nombre Colonnes	Tonnage		Tonne / Colonne	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
Vauvenargues	1 013	6	40	dont 5 tonnes de JRM*	6,7	39,9
Peynier	3 480	13	84	dont 6 tonnes de JRM*	6,4	24,0
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	1	3		2,7	22,0
Saint-Estève-Janson	381	2	8		4,1	21,4
Beaurecueil	582	4	9		2,3	15,8
Saint-Paul-lès-Durance	871	11	13		1,2	14,6
Gréasque	4 235	15	52	dont 4 tonnes de JRM*	3,5	12,2
Puylobier	1 792	8	22		2,7	12,2
Jouques	4 413	13	38		2,9	8,6
Ventabren	5 459	8	46	dont 2 tonnes de JRM*	5,7	8,4
Le Tholonet	2 305	4	19	dont 1 tonnes de JRM*	4,8	8,4
Rousset	4 844	11	38		3,4	7,8
Trets	10 613	15	79	dont 5 tonnes de JRM*	5,3	7,5
Lambesc	9 672	17	67	dont 5 tonnes de JRM*	4,0	7,0
Meyrargues	3 804	11	25	dont 1 tonnes de JRM*	2,3	6,5
Rognes	4 735	11	31		2,8	6,5
Vitrolles	33 310	54	191	dont 49 tonnes de JRM*	3,5	5,7
Aix-en-Provence	142 482	158	735	dont 37 tonnes de JRM*	4,7	5,2
La Roque-d'Anthéron	5 455	11	27	dont 1 tonnes de JRM*	2,5	5,0
Fuveau	10 157	15	50	dont 2 tonnes de JRM*	3,3	4,9
Saint-Cannat	5 634	10	25		2,5	4,5
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	9	25		2,8	4,5
Pertuis	20 380	32	89	dont 2 tonnes de JRM*	2,8	4,4
Peyrolles-en-Provence	5 105	8	19	dont 5 tonnes de JRM*	2,3	3,7
Mimet	4 482	7	16		2,3	3,6
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	2	8		3,9	3,5
Simiane-Collongue	5 596	5	20		3,9	3,5
Coudoux	3 765	4	12		3,0	3,1
Bouc-Bel-Air	14 654	10	42	dont 2 tonnes de JRM*	4,2	2,9
Cabriès	9 751	10	27	dont 2 tonnes de JRM*	2,7	2,8
Éguilles	7 856	4	20		5,1	2,6
Gardanne	20 794	28	50		1,8	2,4
Venelles	8 383	6	20		3,3	2,4
Meyreuil	5 669	5	13	dont 1 tonnes de JRM*	2,6	2,3
Les Pennes-Mirabeau	21 046	20	46	dont 1 tonnes de JRM*	2,3	2,2
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	-	2			
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>548</b>	<b>2 011</b>		<b>3,7</b>	<b>5,1</b>

EMR/BIFLUX PAV	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Tonnes</b>	1727	1 719	1 792	1 891	2 011
<b>kg/hab/an</b>	<b>4</b>	<b>4,3</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>

\* : Colonnes BIFLUX

A noter que la commune de Saint-Marc-Jaumegarde a été exceptionnellement collectée en PAV pendant les 3 premiers mois de la pandémie COVID 19 afin de palier l'arrêt des collectes sélectives en porte-à porte.

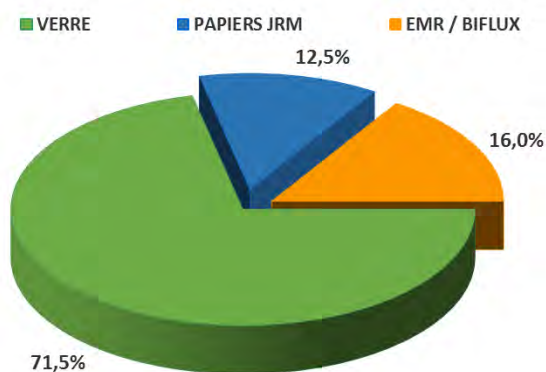
## Récapitulatif des tonnages et ratios des flux collectés en apport volontaire

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>VERRE</b>	Tonnage	4 975	5 215	5 734	5 874	6 347	7 328	7 909	8 369	9 005
	Ratio kg/hab/an*	13,7	13,4	14,7	15,0	16,2	18,5	19,9	21,4	23,0
<b>PAPIERS JRM</b>	Tonnage	2 698	2 461	2 642	2 444	2 378	2 097	1 929	1 924	1 579
	Ratio kg/hab/an*	7,4	6,3	6,8	6,2	6,1	5,3	4,8	4,9	4,0
<b>EMR / BIFLUX</b>	Tonnage part EMR	1 195	1 307	1 431	1 505	1 588	1 588	1 645	1 740	1 880
	Tonnage part JRM	184	190	200	154	139	131	147	151	131
<b>EMR / BIFLUX</b>	Ratio kg/hab/an*	3,8	3,9	4,2	4,2	4,4	4,3	4,5	4,8	5,1

<b>Total matière (tonnes)</b>	9 052	9 173	10 007	9 977	10 452	11 143	11 630	12 184	12 595
<b>Ratio kg/hab/an*</b>	24,9	23,6	25,7	25,5	26,6	28,2	29,2	31,1	32,1

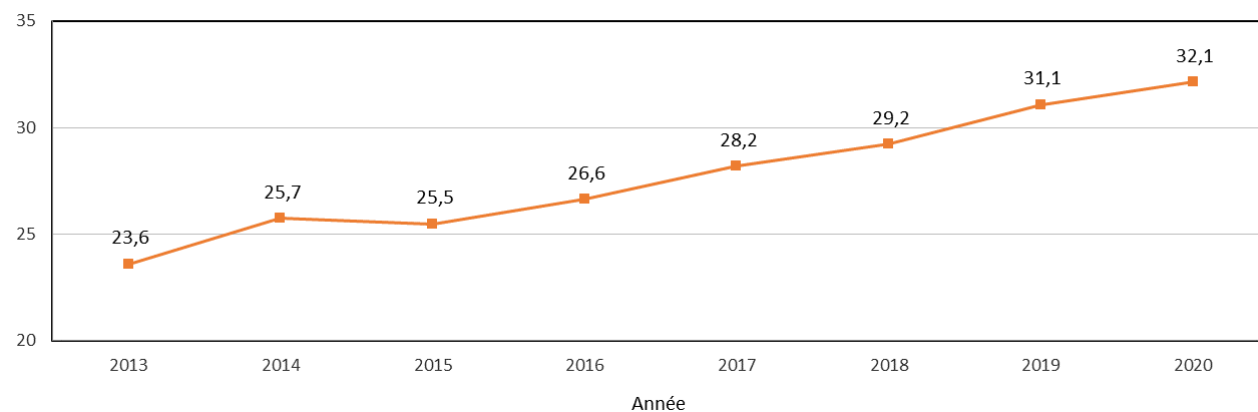
\*Population totale INSEE

## Dispositif PAV - Parts représentatives des matériaux collectés sur l'année 2020 (en tonne)



## Dispositif PAV - Matières collectées en kg/hab/an (pop. INSEE)

tonnes



## Résultat consolidé PAV par commune

Commune	VERRE	JRM	EMR / BIFLUX*	TOTAL	Population municipale 2020 INSEE 2017	Ratio kg/hab/an
Saint-Antonin-sur-Bayon	7	2	3	13	124	101,7
Vauvenargues	46	-	40	86	1 013	84,8
Saint-Estève-Janson	18	5	8	32	381	83,0
Beaurecueil	25	8	9	42	582	72,4
Peynier	121	16	84	220	3 480	63,3
Puylobier	72	15	22	108	1 792	60,5
Gréasque	145	44	52	241	4 235	57,0
Saint-Paul-lès-Durance	27	9	13	49	871	56,1
Saint-Marc-Jaumegarde	62	-	2	64	1 250	51,3
Ventabren	206	27	46	278	5 459	51,0
Le Tholonet	88	10	19	117	2 305	50,9
Rognes	169	31	31	231	4 735	48,8
Venelles	338	34	20	392	8 383	46,8
Châteauneuf-le-Rouge	88	9	8	104	2 235	46,6
Saint-Cannat	194	27	25	246	5 634	43,7
Rousset	133	38	38	209	4 844	43,0
Jouques	118	30	38	186	4 413	42,1
Le Puy-Sainte-Réparate	179	25	25	230	5 719	40,1
Lambesc	260	45	67	373	9 672	38,5
Meyrargues	90	24	25	139	3 804	36,5
Éguilles	236	29	20	285	7 856	36,3
Coudoux	104	13	12	129	3 765	34,3
Fuveau	230	56	50	336	10 157	33,1
Trets	231	40	79	350	10 613	33,0
Cabriès	260	32	27	319	9 751	32,7
Pertuis	438	128	89	655	20 380	32,1
Bouc-Bel-Air	388	34	42	464	14 654	31,6
Meyreuil	142	22	13	178	5 669	31,4
Mimet	102	17	16	135	4 482	30,1
Gardanne	432	137	50	618	20 794	29,7
Aix-en-Provence	2 888	539	735	4 162	142 482	29,2
La Roque-d'Anthéron	110	19	27	157	5 455	28,7
Simiane-Collongue	124	16	20	160	5 596	28,5
Peyrolles-en-Provence	114	10	19	143	5 105	28,0
Les Pennes-Mirabeau	393	87	46	526	21 046	25,0
Vitrolles	427	-	191	618	33 310	18,6
<b>TOTAUX</b>	<b>9 005</b>	<b>1 579</b>	<b>2 011</b>	<b>12 595</b>	<b>392 046</b>	<b>32,1</b>

En 2020, sur **12 595 tonnes collectées** par apport volontaire, **11 504 tonnes ont été valorisées et expédiées** en Filière.

\* Parmi les 2 011 tonnes d'EMR / BIFLUX collectées en apport volontaire, peuvent être différenciées 1 880 tonnes d'EMR et 131 tonnes de Papiers JRM.

## La collecte en porte-à-porte

Secteur de collecte sélective en Porte-à-Porte	Habitants trieurs population municipale 2020 INSEE 2017	Tonnage BIFLUX	Tonnage VERRE
Aix-en-Provence *	94 710	2 678	87
Bouc-Bel-Air	14 654	539	
Cabriès	9 751	313	
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	88	
Coudoux	3 765	107	
Éguilles *	7 856	219	
Fuveau *	6 869	219	
Gardanne *	10 740	458	
Jouques	4 413	71	
La Roque-d'Anthéron	5 455	94	
Lambesc *	3 624	192	
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	126	
Le Tholonet	2 305	77	
Les Pennes-Mirabeau	21 046	732	
Meyrargues	3 804	67	
Meyreuil	5 669	192	
Mimet *	2 590	127	
Pertuis	20 380	463	
Peyrolles-en-Provence	5 105	98	
Rognes	4 735	70	
Rousset	4 844	96	
Saint-Cannat	5 634	156	
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	47	
Simiane-Collongue	5 596	168	
Trets	10 613	238	
Venelles	8 383	288	
Ventabren	5 459	146	
Vitrolles *	16 000	770	
<b>TOTAL</b>	<b>293 204</b>	<b>8 837</b>	<b>87</b>
	<b>Total Collecté (t)</b>	<b>8 925</b>	
	<b>Refus Hors Verre</b>	<b>20,65%</b>	
	<b>Valorisé (t) avec Verre</b>	<b>7 059</b>	

\*pour ces communes, une partie de la population est collectée en PAP

En 2020, sur les **8 924 tonnes** collectées en porte-à-porte (8 837 tonnes de BIFLUX et 87 tonnes de VERRE collectées en hyper-centre d'Aix-en-Provence), **7 059 tonnes** ont été valorisées et expédiées en Filières.

Parmi les 8 837 tonnes BIFLUX collectées en porte-à-porte, peuvent être différenciées 5 148 tonnes d'EMR et 3 689 tonnes de Papiers JRM.

## Résultat consolidé de la collecte sélective (PAV et PAP)

Commune	Population municipale 2020 INSEE 2017	PAV			PAP		Total CS	Ratio kg/hab/an (pop INSEE)
		VERRE	JRM	EMR / BIFLUX	VERRE	BIFLUX		
Saint-Antonin-sur-Bayon	124	7	2	3	-	-	13	101,7
Saint-Marc-Jaumegarde	1 250	62	0	2	-	47	111	89,0
Châteauneuf-le-Rouge	2 235	88	9	8	-	88	193	86,1
Vauvenargues	1 013	46	0	40	-	-	86	84,8
Le Tholonet	2 305	88	10	19	-	77	194	84,3
Saint-Estève-Janson	381	18	5	8	-	-	32	83,0
Venelles	8 383	338	34	20	-	288	680	81,1
Ventabren	5 459	206	27	46	-	146	425	77,8
Beaurecueil	582	25	8	9	-	-	42	72,4
Saint-Cannat	5 634	194	27	25	-	156	403	71,5
Bouc-Bel-Air	14 654	388	34	42	-	539	1 002	68,4
Meyreuil	5 669	142	22	13	-	192	369	65,2
Cabriès	9 751	260	32	27	-	313	632	64,8
Éguilles	7 856	236	29	20	-	219	504	64,2
Rognes	4 735	169	31	31	-	70	301	63,5
Peynier	3 480	121	16	84	-	-	220	63,3
Rousset	4 844	133	38	38	-	96	305	62,9
Coudoux	3 765	104	13	12	-	107	236	62,6
Le Puy-Sainte-Réparate	5 719	179	25	25	-	126	356	62,2
Puyloubier	1 792	72	15	22	-	-	108	60,5
Les Pennes-Mirabeau	21 046	393	87	46	-	732	1 258	59,8
Simiane-Collongue	5 596	124	16	20	-	168	327	58,5
Mimet	4 482	102	17	16	-	127	262	58,4
Lambesc	9 672	260	45	67	-	192	564	58,3
Jouques	4 413	118	30	38	-	71	256	58,1
Gréasque	4 235	145	44	52	-	-	241	57,0
Saint-Paul-lès-Durance	871	27	9	13	-	-	49	56,1
Trets	10 613	231	40	79	-	238	588	55,4
Pertuis	20 380	438	128	89	-	463	1 117	54,8
Fuveau	10 157	230	56	50	-	219	556	54,7
Meyrargues	3 804	90	24	25	-	67	206	54,2
Gardanne	20 794	432	137	50	-	458	1 076	51,7
Aix-en-Provence	142 482	2 888	539	735	87	2 678	6 927	48,6
Peyrolles-en-Provence	5 105	114	10	19	-	98	241	47,2
La Roque-d'Anthéron	5 455	110	19	27	-	94	251	46,0
Vitrolles	33 310	427	0	191	-	770	1 388	41,7
<b>TOTAUX</b>	<b>392 046</b>	<b>9 005</b>	<b>1 579</b>	<b>2 011</b>	<b>87</b>	<b>8 837</b>	<b>21 519</b>	<b>54,9</b>
			<b>12 595</b>			<b>8 924</b>		

En 2020, le système global de collecte sélective mis en place sur le Territoire du Pays d'Aix a permis de collecter **21 519 tonnes** (54,9 kg/hab/an) parmi lesquelles **18 562 tonnes** ont été valorisées et expédiées (47,3 kg/hab/an).

Par matériau, l'évolution entre les années 2019 et 2020 se décline de la manière suivante en tenant compte de la part des Papiers JRM dans la collecte des Emballages BIFLUX :

Emballages : - 7,5 %      Papiers JRM : - 18%      Verre : + 6,1 %



## Performances par matériau

	VERRE	PAPIERS JRM	EMR / BIFLUX	TOTAL
<b>Tonnages collectés en porte-à-porte</b>	<b>87</b>	-	<b>8 837</b>	<b>8 924</b>
Ratio kg/hab/an*	0,2	-	22,5	22,8
Taux de refus	0 %	-	20,65%	20,65 % hors verre 20,44 % avec verre
<b>Tonnages collectés en point d'apport volontaire</b>	<b>9 005</b>	<b>1 579</b>	<b>2 011</b>	<b>12 595</b>
Ratio kg/hab/an*	23,0	4,0	5,1	32,1
Taux de refus	0 %	4,47%	21,39%	13,96 % hors verre 3,92 % avec verre
<b>TOTAL tonnages collectés</b>	<b>9 092</b>	<b>1 579</b>	<b>10 848</b>	<b>21 519</b>
Ratio kg/hab/an*	23,2	4,0	27,7	54,9
Taux de refus	0 %	4,47%	20,78%	18,72 % hors verre 10,71 % avec verre

\* population municipale INSEE

## Soutien à la Ligue contre le cancer

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix apporte son soutien financier à la Ligue contre le cancer en versant 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire.

En 2020, grâce au geste du tri des habitants, ce sont **27 506 €** qui ont été versés à cet organisme pour l'aider à la recherche et aux malades.

Depuis 2003, le Pays d'Aix verse 3,05 € pour chaque tonne collectée à la Ligue contre le cancer. Ainsi, 365 000 € lui ont été versés en l'espace de 18 ans.

## 6.6 LES SERVICES DE LA COLLECTE SÉPARATIVE

### La collecte des papiers de bureaux des services du Territoire

La collecte des papiers de bureau, lancée depuis 2007 par la Direction des Collectes est réalisée auprès de 400 postes de travail. Cette opération a pour objectif de développer un comportement éco-citoyen auprès des agents. Ce service effectué en régie, a été mis en place sur les sites accessibles à la collecte à savoir la Robole, le Quatuor, le Décisium, Boades, Cours Sextius, le CFA et les pôles de proximité. En 2020, la quantité annuelle est de **21,38 tonnes**.

### La collecte des cartons des commerçants des centres villes

La collecte des cartons rencontre beaucoup de succès auprès des commerçants qui se sont volontairement engagés à travers la signature d'une charte dans les centres ville :

- à Aix-en-Provence, plus de 1 000 commerçants adhérents qui bénéficient de ce service,
- à Pertuis, 201 commerçants et artisans concernés par cette opération,
- de Trets, 45 commerçants concernés,



- de Châteauneuf-le-Rouge, 10 commerçants concernés,
- des Pennes-Mirabeau, 60 commerçants participent à cette opération,
- de Gardanne 32 magasins en centre-ville.

Une organisation en régie a été nécessaire, à moyen constant, pour redéployer du personnel dédié à l'opération. Au total, ce sont 368 tonnes de cartons collectées avec un véhicule électrique pour Aix-en-Provence, 4,52 tonnes pour les Pennes-Mirabeau et 46,67 tonnes pour Gardanne. Au total, environ **420 tonnes** ont été collectées pour être valorisées dans la filière carton.

Les tonnages collectés sur Trets (13,42 tonnes), Châteauneuf-le-Rouge (5,75 tonnes) et Pertuis (NC) transitent par les déchèteries avant d'être valorisés.

## La collecte des sapins de Noël



Le Territoire du Pays d'Aix a souhaité offrir une seconde vie aux sapins de Noël. Au total, 85 emplacements, répartis sur l'ensemble de la commune d'Aix-en-Provence, ont permis aux habitants de déposer leurs sapins de Noël du 28 décembre au 15 janvier 2020.

Plus de **33 tonnes** de sapins, soit **6 236 sapins**, ont été collectées et transformées en compost.

## La collecte des encombrants en porte-à-porte

La collecte des encombrants en porte-à-porte transite par les déchèteries à l'exception des **1 700 tonnes** collectées sur Aix-en-Provence, Saint-Marc-Jaumegarde et Vauvenargues et valorisés. Seulement 4,48 tonnes n'ont pas été valorisées du fait du premier confinement en mars 2020.

## La collecte des textiles usagés

Le développement de la collecte des textiles usagés auprès des communes concernées dans le cadre d'un appel à projet

Afin de favoriser la réutilisation des textiles issus des ménages sur le territoire du Pays d'Aix, un appel à projet métropolitain a été lancé en 2018 pour développer l'implantation des bornes d'apport volontaire, récupérer, trier et valoriser ces textiles. L'opérateur retenu dans le cadre de l'appel à projet est Provence TLC dont le centre de tri des textiles est situé sur la commune de Vitrolles.

Actuellement, ce sont 154 bornes textiles (sur 125 emplacements) qui sont déployés sur 25 communes du Territoire et 5 déchèteries. La poursuite du développement s'échelonne sur l'année 2021 sur les autres communes le souhaitant.

Le dispositif mis en place dans le cadre de l'appel à projet vient compléter les organisations existantes localement. En effet, ce projet a une dimension sociale et solidaire importante permettant un travail en partenariat avec le tissu associatif existant.



Au total, le réseau de bornes textiles déployé a permis de collecter **521 tonnes sur l'année 2020**, soit une légère baisse par rapport à 2019. Les quantités collectées sont importantes, le ratio moyen pour le dispositif avec Provence TLC est de 2,5 kg/hab. desservi (hors déchèterie)/an. L'ensemble de ces tonnages est trié en plusieurs catégories en vue d'un réemploi sous forme d'habits (70 %), d'une valorisation sous forme de chiffons d'essuyage (15 %), d'une transformation en feutrine pour servir d'isolation (13 %), ou encore d'une valorisation énergétique (2 %). Parmi les 521 tonnes de textiles collectés, 45 tonnes transitent par les déchèteries.

Leur gestion est considérée comme une action de prévention des déchets.



**La société Eco TLC** : agréée par l'État, signataire d'une convention avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence, permet aux producteurs de textiles-linge-chaussures (TLC) de financer les filières de valorisation de cette branche. Le financement se fait en versant aux collectivités territoriales des soutiens annuels au titre des actions de communication réalisées pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, de linge de maison et de chaussures.

Aux termes de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché français à titre professionnel des TLC neufs destinés aux ménages sont tenues de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. Afin de pouvoir répondre à cette obligation, Eco TLC a été créée le 5 décembre 2008 et agréée par Arrêté Interministériel du 3 avril 2014 pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019, pour d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits TLC neufs destinés aux ménages et, d'autre part, verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales. Par Arrêté Interministériel du 20 décembre 2019, l'agrément d'Eco TLC a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2022. Par délibération n° TCM 026-8251/20/BM du 31 juillet 2020, la convention type a été approuvée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'Eco-organisme.

## Bilan des tonnages des textiles collectés dans le cadre de l'appel à projet

Communes concernées		Nombre de colonnes	Nombre d'emplacements	Quantité collectée en 2020 en tonnes
Aix-en-Provence	Déchèterie	2	1	16,0
Bouc-Bel-Air		8	5	13,7
Coudoux		4	2	13,3
Éguilles	Déchèterie	1	1	4,4
Fuveau		7	5	23,5
Gardanne		14	12	53,2
Gréasque		2	2	8,8
Jouques		3	3	10,2
La Roque-d'Anthéron		4	4	9,3
Lambesc		9	7	33,4
Le Puy-Sainte-Réparate	Déchèterie	1	1	3,9
Le Tholonet		1	1	7,1
Les Pennes-Mirabeau		5	3	14,8
Meyrargues		5	3	12,6
Meyreuil		8	5	27,3
Mimet		1	1	1,9
Pertuis		14	12	61,7
Peynier		2	2	8,4
Peyrolles-en-Provence		6	4	20,2
Puylobier		3	3	6,6
Rousset	Déchèterie	5	3	14,2
Saint-Cannat		5	5	19,8
Saint-Estève-Janson		1	1	1,8
Saint-Marc-Jaumegarde		1	1	4,4
Saint-Paul-lès-Durance		3	3	4,6
Simiane-Collongue		5	5	18,8
Trets		10	6	38,3
Venelles	Déchèterie	1	1	7,0
Ventabren		2	2	11,3
Vitrolles		19	19	49,7
Opération Interne Pays d'Aix		2	2	0,4
<b>Total général</b>		<b>154</b>	<b>125</b>	<b>520,6</b>
<b>Evolution tonnages 2020/2019</b>				<b>-3,73 %</b>

Sur le site de l'éco-organisme, Re\_fashion, ou sur l'appli déchet du Pays d'Aix, une cartographie des points d'apport volontaire, où les habitants peuvent y déposer leurs textiles usagés, permet de trouver le point le plus proche selon sa géolocalisation.

<https://refashion.fr/citoyen/fr/je-dépose>

Au-delà du système proposé par le Territoire du Pays d'Aix, il existe sur le Territoire d'autres opérateurs (sur des emplacements privés et/ou sur des communes ayant d'autres conventions), des structures associatives et des boutiques qui participent à la collecte et au tri des Textiles, Linges et Chaussures.

En 2020, ce sont 212 tonnes (Source Re-fashion) qui ont été collectées sur le domaine privé, soit au total 733 tonnes (domaines privé et public).

## 6.7 LE MATÉRIEL DE COLLECTE ET DE TRANSFERT

Le service en régie est assuré pour une flotte de 130 véhicules de collecte, d'un poids total autorisé en charge (PTAC) de 3,5 à 26 tonnes auxquels il faut ajouter les véhicules pour l'activité Transport composés de 6 semi-remorques à fonds mouvants alternatifs mis en service au printemps 2020, de 2 camions à bras hydraulique et de 2 chargeuses au quai de transfert de la Parade à Aix-en-Provence. Soit un total de **140 véhicules**.

Les activités d'encadrement et de surveillance des collectes ainsi que le développement et l'entretien de la pré collecte mobilisent 59 véhicules légers utilitaires au profit des 4 centres opérationnels de collecte et des Directions opérationnelle collecte et Fonctions Supports et Développement.

Le maintien en condition de ce parc est réalisé par le biais de marchés de maintenance. Les activités de maintenance représentent un poste moyen de dépenses annuelles de l'ordre de 1 600 000 € TTC.

Les investissements, pour le renouvellement des véhicules en 2020, sont de l'ordre de 1 800 000 € TTC pour l'achat de 20 véhicules de collecte et d'exploitation.

### Le matériel

Toute acquisition de véhicules fait l'objet d'une réflexion pour limiter, lorsque cela est possible, l'impact environnemental des services de collecte en s'orientant vers des équipements de type :

- Lève conteneur électrique
- Pompes hydrauliques à haut rendement
- Motorisation électrique ...

#### Les véhicules de collecte en régie (Traditionnelle et Sélective)

SECTEUR Collecte	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global	Age maximum
Centre	64	7,73	14,50
Sud-Est	22	8,77	16,90
Sud-Ouest	21	7,39	16,25
Nord	23	7,41	16,25
<b>Total Pays d'Aix</b>	<b>130</b>	<b>7,79</b>	

*Y compris les véhicules prévus à la réforme*

#### Les véhicules de transfert en régie

SECTEUR Traitement	Nombre de véhicules	Age moyen Parc global
Quai de transfert*	8	6

\*Hors engins (chargeuses)



Petit véhicule de collecte (PEC)

Véhicule de collecte (BOM)



Véhicules de transfert  
(tracteurs équipés de FMA)

## Le carburant

Une étude est lancée pour l'usage du carburant diesel B100 qui est un composé d'esters méthyliques d'acides gras de colza, moins polluant que le gaz. Complètement bio-dégradable, la mise en place d'une station sur les pôles de collecte a été actée en 2020 par délibération du conseil de Territoire.

Participation au groupe métropolitain de travail pour une phase test de bennes à ordures ménagères (BOM) à Hydrogène à l'horizon 2023.

## 6.8 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

### Journées de Patrimoine

Initiée en 2019, la visite de l'ISDnD de l'Arbois lors des journées nationales du Patrimoine, n'a pas pu être renouvelée en 2020 pour cause de crise sanitaire.

### L'optimisation du tri

#### 1/ Plan Verre Aix-en-Provence Quartier les Milles

- 2 503 foyers vus dont 66 commerçants
- 2 042 foyers contactés mais 23 ont refusé un échange permettant la sensibilisation
- 52 % des foyers ont été contactés et sensibilisés
  
- 1<sup>er</sup> passage :  
946 foyers sensibilisés soit 38 % en communication orale  
Parmi les non-contactés : 38 % absents, 21 % foyers inaccessibles, 21 % n'ouvrent pas, 0,4 % de refus, 1% de logements vacants
- 2<sup>ème</sup> passage :  
345 foyers sensibilisés soit 35 % en communication orale  
Parmi les non-contactés : 59 % absents, 4,5 % n'ouvrent pas, 1 % de refus
- 2 370 kits distribués
- 35 % de foyers sensibilisés favorables au message sur le tri
- Stand d'animation sur le marché des Milles et d'Aix-en-Provence (35 personnes).

#### 2/ La Roque d'Anthéron

Campagne de communication par boitage uniquement en décembre 2020 qui a permis la sensibilisation de 2 100 foyers.

#### 3/ Les travaux de pré-collecte

En 2020, les habitants des communes d'Aix-en-Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gréasque, Pertuis, Venelles et Vitrolles ont bénéficié d'une distribution de tracts.

### Sensibilisation de Proximité : les étudiants et l'organisation CROUS

Près de 3 600 sacs ont été remis au CROUS pour une distribution aux étudiants. Compte tenu du contexte sanitaire, aucun stand n'a été tenu et les Welcome Night n'ont pas été organisées.

## Les calendriers de collecte



En 2020, 40 000 foyers équipés en bacs individuels jaunes et collectés par quinzaine ont reçu un calendrier de collecte valorisant cette année le tri du verre et le tri du plastique.

## Les relations presse et bulletins municipaux

Toute action évoquée précédemment est accompagnée d'un article de sensibilisation à destination des communes concernées ou de la presse, mais qui peut également être diffusé sur les outils internes au Pays d'Aix : l'appli déchets, le site internet du Pays d'Aix et le site Intranet à destination des agents.

Ainsi, le passage des conseillers du tri pour la sensibilisation au tri sélectif, les animations autour du compostage collectif dans les résidences équipées, la mise en place de nouveaux aménagements de points de pré-collecte, etc... peuvent faire l'objet d'une parution sur les différents supports cités ci-dessus.

De plus, régulièrement le service envoie aux communes des articles types sur la thématique des déchets (tri, compostage, prévention ...) afin qu'ils soient repris dans les magazines municipaux ou site internet des communes. Parmi les articles transmis à la presse et aux communes, 10 thématiques ont fait l'objet d'une parution dans la presse locale (Don de compost, amiante, compostage, collecte des sapins...) 12 articles ont été diffusés dans les bulletins municipaux et 3 articles ont été relayés sur les sites internet des communes et sur les réseaux sociaux. De même, l'information ciblée est transmise régulièrement aux Comités d'Intérêts de Quartiers (CIQ).

En 2020, 4 ont ainsi réalisé des dossiers « spécial déchets » de plusieurs pages dans leurs magazines (Venelles, Gréasque, Jouques et Coudoux).



La crise sanitaire du COVID 19 a sensiblement fait diminuer le nombre de parutions de magazines sur l'année 2020. En revanche le Pôle Déchets a dû communiquer plusieurs fois sur la situation sanitaire et sur la nécessaire adaptation du service.



Le Territoire du Pays d'Aix a envoyé 4 articles d'informations durant la crise (collecte tri et ordures ménagères, information déchèterie et reprise des services) qui ont été largement relayés sur les sites internet et page Facebook des communes du Territoire (Taux de reprise des articles sur site ou page Facebook de 50 à 80 %).

De plus en 2020, 16 articles ont été diffusés et relayés sur le site internet du Territoire et sur l'appli déchets.

En 2019, le Pays d'Aix s'est doté d'une page Facebook qui totalise plus de 8 500 abonnés, sur laquelle de nombreuses actualités sur la thématique des déchets sont publiées. En 2020, ce sont 27 publications, partagées près de 3 000 fois, qui sont parues avec un total de près de 400 000 « vues » (En moyenne, 15 000 personnes touchées par post).

C'est un vecteur de communication qui est devenu vite essentiel. Les supports numériques permettent une grande réactivité et deviennent complémentaires de la communication via les magazines.

## Les manifestations

Compte tenu du contexte sanitaire, très peu de manifestations en 2020.

- **Sur le thème de la réduction et de la prévention des déchets**

Stand en septembre / octobre sur les marchés forains de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Eguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Rousset et Saint-Cannat sur le thème du gaspillage alimentaire (91 personnes sensibilisées)

Stand le 16 octobre aux allées provençales d'Aix-en-Provence sur le thème du gaspillage alimentaire (25 personnes sensibilisées)

- **Sur le thème du tri sélectif et de la prévention**

Stand lors de la manifestation Adoptez l'agroattitude à Coudoux (100 personnes sensibilisées)

Stand sur les forums des associations de Jouques et Saint-Cannat (90 personnes sensibilisées)

- **Sensibilisation au tri**

Sensibilisation au tri des forains du marché d'Encagnane à Aix-en-Provence (mise à disposition de caissons pour le carton et les cagettes en bois)

- **Les animations à destination des enfants**

Animation au centre aéré de Ventabren (25 enfants)

- **Accompagnement d'opération « nettoyons la nature »**

Clean up day à Lambesc (250 participants)

# 7 LES INSTALLATIONS

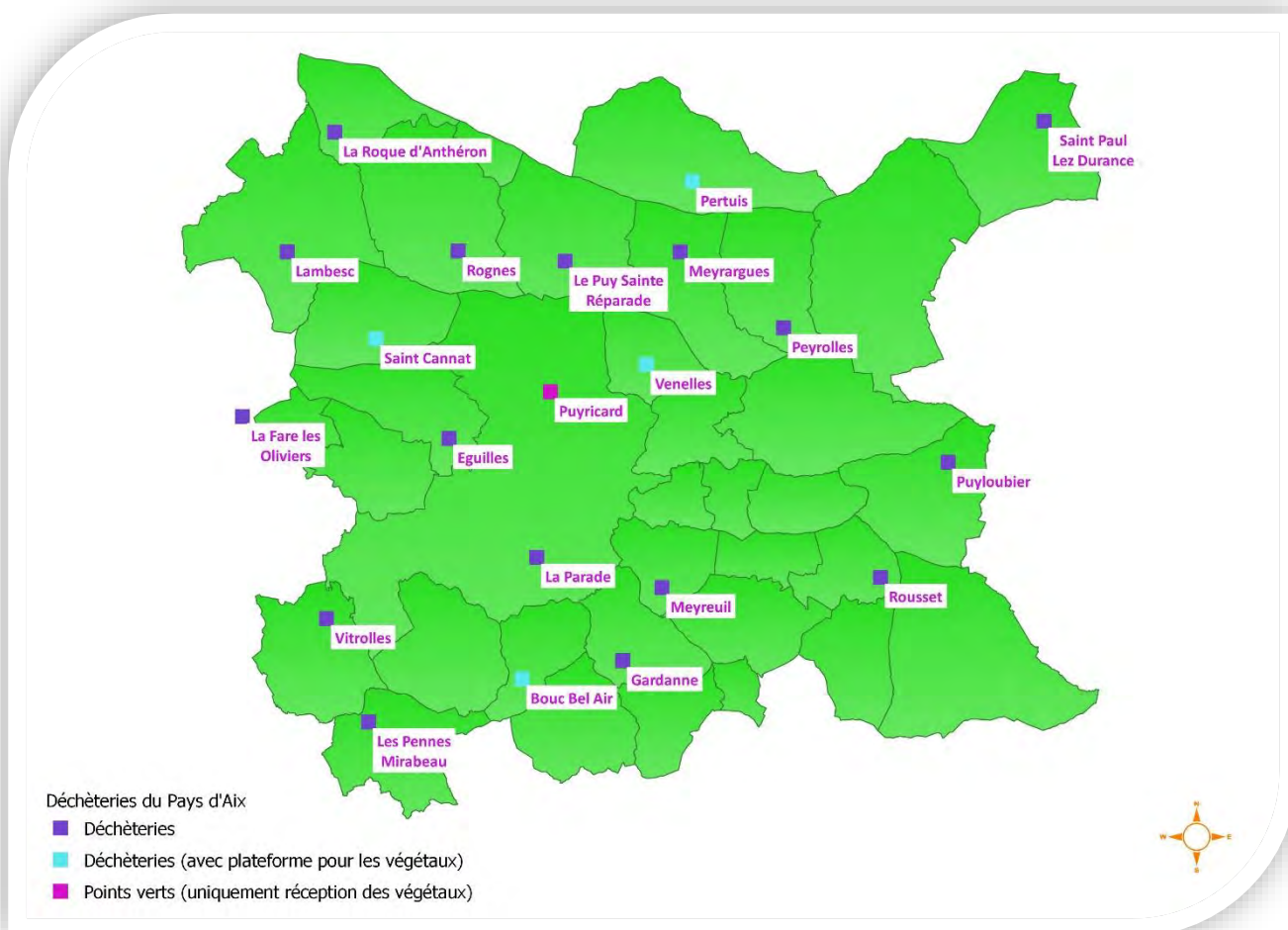
## 7.1 LES DÉCHÈTERIES

### Les équipements

Les déchèteries offrent un service de proximité gratuit pour l'utilisateur basé sur l'apport volontaire. Elles participent à la protection de l'environnement par la valorisation des matières collectées et la réduction des dépôts sauvages. Les déchets ainsi collectés entrent dans des filières de valorisation, seule une faible partie du tout-venant (encombrants ou déchets ultimes) est traité par enfouissement selon des conditions strictes de stockage.

Avec 18 installations appartenant au Pays d'Aix et 2 autres installations utilisées via contrats ou convention (déchèterie du Territoire du Pays Salonais à la Fare-les-Oliviers pour les habitants de Coudoux et de SEMAG à Gardanne pour les habitants de Gardanne et des alentours), les habitants du Pays d'Aix disposent en moyenne d'un équipement pour 20 000 habitants.

### Localisation des déchèteries au 31/12/2020



## Les services

Le service est gratuit pour tout usager des déchèteries.

Le règlement intérieur reste limitatif afin d'offrir à tous les ménages un service équitable et de qualité afin de prévenir une utilisation excessive et non responsable des équipements,

Le règlement intérieur des installations, repris dans le règlement de collecte, a été harmonisé sur les bases suivantes :

- quantités limitées à 1,5 m<sup>3</sup> par jour pour tous les producteurs usagers,
- pour les végétaux des particuliers, uniquement, pas de limitation de volume du lundi au vendredi,
- déchets diffus spécifiques (DDS) acceptés uniquement pour les particuliers.

DECHETERIES	ADRESSE	LUNDI au SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
AIX-EN-PROVENCE (La Parade)	Chemin du Château Lafarge Route des Milles	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
BOUC-BEL-AIR	Lieu dit Sous le cret – CD 60A	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
COUDOUX (déchèterie de La Fare-les-Oliviers)	CD 29 – La Vautubière	du 01/11 au 31/03 : lundi : 13h30-17h30 mardi au samedi : 8h30-12h / 13h30-17h30 du 01/04 au 31/10 : lundi : 14h-18h mardi au samedi : 8h-12h / 14h-18h	du 01 /11 au 31/03 : 8h30-12h du 01/04 au 31/10 : 8h-12h
ÉGUILLES	Quartier du Ponteuil	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
GARDANNE	Route de Gréasque	9h-17h45	Fermé
LA ROQUE-D'ANTHERON	RD 561 - Quartier le Grand Pont	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LAMBESC	ZA Avenue Fernand Julien	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LE PUY-SAINTE-REPARADE	Chemin d'Arles	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
LES PENNES-MIRABEAU	la Grande Colle Est Route de la carrière	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
MEYRARGUES	Chemin de l'Espougnac	du mardi au samedi 9h-12h / 14h-17h	9h-12h
MEYREUIL	Quartier du Défends Valbriant Ch des Charbonnières	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PERTUIS	Quartier Gourre d'Aure	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PEYROLLES-EN-PROVENCE	ZA du Val de Durance - CD 63A	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
PUYLOUBIER	Quartier le Défends	lundi, mercredi, vendredi, samedi 9h-12h / 14h-17h	Fermé
ROGNES	Chemin des Garrigues	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
ROUSSET	Quartier Les Farges - CD 56	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
SAINTE-CANNAT	Quartier de la Lecque Chemin de l'Arénier	9h-12h / 14h-17h	9h-12h
SAINTE-PAUL-LEZ-DURANCE	Zone du Castelet	lundi, mardi jeudi vendredi : 9h-12h / 14h-17h Samedi : 14h-17h	9h-12h
VENELLES	Quartier des 4 tours Impasse de la coopérative	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
VITROLLES	11 avenue de Londres ZI Les Estroublans	9h-12h / 14h-18h	9h-12h
PUYRICARD (Point vert)	Avenue Jacques de Régis	lundi, mercredi, samedi du 1er mars au 30 novembre et mercredi, samedi du 1er décembre au 28 février 9h-12h / 14h-17h	Fermé

Les déchèteries sont fermées les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

## Les particularités du service

- Une convention de coopération avec COTELUB permet aux habitants de ce territoire d'accéder à la déchèterie de Pertuis.

En plus, des déchèteries classiques, le territoire du Pays d'Aix est équipé :

- de cinq plateformes de réception des déchets végétaux ont été construites depuis 2015 en extension des déchèteries de Venelles, Bouc-Bel-Air, Saint-Cannat, les Pennes-Mirabeau et Pertuis. Ces équipements permettent un déchargement rapide et sécurisé des végétaux et soulage le flux de véhicules sur ces déchèteries.
- d'un « point vert » situé à Puyricard dédié aux besoins de proximité où les usagers viennent déposer uniquement les déchets végétaux de mars à novembre. Depuis le mois de septembre 2020, le point vert a amélioré ses conditions d'ouverture. En plus des mercredis et samedis, il est également ouvert les lundis.



Point vert de Puyricard  
Aix en Provence

## Sécurité sur les déchèteries

L'ensemble des déchèteries est équipée de dispositif anti chute devant les quais, conforme à la réglementation, adapté aux risque encourus par les usagers (banque de déchargement).

En 2020, des équipements spécifiques (trémies et portail coulissant) ont été installés devant les quais pour les gravats afin de renforcer la sécurité

Quai pour les gravats  
Déchèterie de La Roque d'Anthéron



## Surveillance des sites

Afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux, le Territoire a équipé l'ensemble des déchèteries de système de vidéo-surveillance.

## Automatisation du contrôle d'accès et amélioration de l'accueil

Depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix à être équipée d'un dispositif de contrôle d'accès automatisé par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.



Entrée de la déchèterie de Pertuis

En 2020, des travaux de génie civil ont débuté sur les déchèteries de Bouc-Bel-Air, les Pennes-Mirabeau et Vitrolles afin de préparer la mise en place du contrôle d'accès en 2021.

## Exploitation des sites

L'exploitation des installations est externalisée auprès d'opérateurs privés, excepté sur le site de Puylobier où l'accueil du public est assuré par du personnel métropolitain.

Commune	Opérateur au 31/12/2020
Aix-en-Provence	VEOLIA
Bouc-Bel-Air	PAPREC
Éguilles	PAPREC
Gardanne	SEMAG/SMA
La Roque-d'Anthéron	PAPREC
Lambesc	PAPREC
Le Puy-Sainte-Réparate	SILIM
Les Pennes-Mirabeau	PAPREC
Meyrargues	SILIM
Meyreuil	VEOLIA
Pertuis	SILIM
Peyrolles-en-Provence	SILIM
Puylobier	VEOLIA
Rognes	PAPREC
Rousset	VEOLIA
Saint-Cannat	PAPREC
Saint-Paul-lès-Durance	SILIM
Venelles	SILIM
Vitrolles	PAPREC

## Les déchets acceptés

### Les DEEE ou D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Sur chaque déchèterie, les D3E sont séparés en 4 flux :

- les gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs
- les gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières
- les écrans : téléviseurs, moniteurs
- les petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs, jouets enfant, hi-fi ...

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEEE, le Territoire du Pays d'Aix a signé en mars 2007, une convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement des déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.



Cette convention a été renouvelée par la Métropole Aix-Marseille Provence jusqu'à fin 2020.



L'éco-organisme chargé de la collecte des lampes usagées, auparavant appelé Recylum, a été intégré en 2018 dans l'éco-organisme Ecosystème.

De nouveaux déchets sont acceptés sur les déchèteries :

- Depuis juillet 2018, les petits appareils extincteurs de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres sont acceptés sur les déchèteries et repris gratuitement par Ecosystème.
- Depuis le 15 août 2018, les cartouches d'impression sont acceptés sur les déchèteries et prises en charge gratuitement par Ecologic.

### Les DDS (Déchets diffus spécifiques)



Anciennement appelés déchets dangereux des ménages (DDM), issus du bricolage familial et du jardinage (peintures, solvants, vernis, produits phytosanitaires ...), les DDS sont acceptés sur l'ensemble des déchèteries du Territoire et sont évacués puis traités par une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) des déchets diffus spécifiques (DDS), le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, une convention avec l'éco-organisme EcoDDS permettant de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et du traitement de certains déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier.

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont la principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé (article R. 543-234 du code de l'environnement).

L'éco-organisme apporte à chacune des structures concernées des soutiens financiers liés à l'information, la communication et la formation du personnel mais surtout prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS des ménages.

EcoDDS a été agréé par les pouvoirs publics une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une rupture d'agrément de l'éco-organisme est intervenue entre le 1er janvier 2019 et le 28 février 2019, date d'un renouvellement d'agrément qui porte jusqu'au 31 décembre 2024.

En 2019, l'éco-organisme n'ayant pas obtenu l'agrément de l'Etat pour la poursuite de sa mission, la totalité des DDS a été pris en charge par la société SPUR dans le cadre du marché de prestations avec le Pays d'Aix. En 2020, la collecte via EcoDDS a pu reprendre après l'obtention de l'agrément de l'Etat.

La convention type entre la Métropole et l'éco organisme a été approuvée par la délibération n° DEA 046-7588/19/BM du 19 décembre 2019.

### Les DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)



Dans le cadre de la nouvelle filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des DEA domestiques, le Territoire du Pays d'Aix a signé en décembre 2013, un contrat territorial avec l'éco-organisme Eco-Mobilier qui permet au Pays d'Aix de bénéficier, d'une part, de la prise en charge opérationnelle de la collecte et

du traitement de ces déchets réceptionnés sur les déchèteries et, d'autre part, de soutien financier. Les DEA collectés sur les déchèteries étaient jusqu'alors déposés dans la benne bois (meubles ou éléments de meubles en bois), la benne métaux (sommiers, armoires métalliques, chaises...) ou la benne encombrants (canapés, matelas, coussins, mobiliers de jardin en plastiques...).

Selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la gestion des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) doit être assurée par les metteurs sur le marché et les distributeurs d'éléments d'ameublement. Pour remplir leurs obligations, ces derniers doivent mettre en place un système individuel approuvé ou adhérer à un éco-organisme titulaire d'un agrément.

Ce dispositif a pour vocation d'optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi de prévenir la production des déchets et, en amont de cette gestion, favoriser l'éco-conception des éléments d'ameublement.

A ce titre, l'État a de nouveau agréé le 26 décembre 2017 l'éco-organisme Eco-mobilier. Les enjeux du nouvel agrément s'inscrivent dans la continuité de Loi de Transition Énergétique (LTE) d'août 2015. Eco-mobilier a donc par la suite proposé aux collectivités un contrat type d'adhésion spécifique pour l'année 2018 afin de permettre la poursuite de ses engagements opérationnels et du versement des soutiens correspondants. Ce dernier est ainsi arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est rentré en application le second cahier des charges de ce nouvel agrément relatif à la filière des DEA.

Ce contrat apporte à la Métropole Aix-Marseille-Provence la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément, et le versement de soutiens financiers :

- pour les tonnages de DEA collectés séparément,
- pour les tonnages de DEA collectés non séparément (uniquement si la collecte séparée est impossible),
- pour une partie des tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte,
- pour certaines actions de communication.

Ces engagements couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023. Il a été approuvé par la délibération n° DEA 047-7589/19/BM du 19 décembre 2019.



**Benne pour le mobilier  
Déchèterie des Pennes-Mirabeau**

12 déchèteries sont équipées d'une benne mobilier (Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Lambesc, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Cannat, Venelles et Vitrolles). Au total, **4 287 tonnes** qui ont été réceptionnées et valorisées en 2020 soit une baisse de 11 % par rapport à 2019.

Celle-ci est due en partie à la crise sanitaire mais également à l'incendie du site de regroupement d'Ecomobilier durant l'été 2020 qui a perturbé l'organisation de la collecte.

## Les autres déchets acceptés

### Les pneumatiques

7 déchèteries acceptent les pneumatiques usagés VL des particuliers (limités à 4 pneus par jour, non jantés et non souillés) : Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis, Peyrolles-en-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Rousset et Saint-Cannat. Ils sont ensuite collectés puis valorisés gratuitement par ALIAPUR. Ce sont **66 tonnes** qui ont ainsi pu être valorisées en 2020.



### Les capsules de café

Depuis novembre 2018, des contenants pour les capsules de café en aluminium type Nespresso ont été mis en place sur certaines déchèteries (Aix-en-Provence, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Rousset). Les capsules sont ensuite collectées et recyclées dans le cadre d'une convention entre la société Suez et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

### L'amiante lié (plaques et canalisations en fibrociment)



Depuis janvier 2019, la collecte d'amiante lié est organisée sur quatre déchèteries (Pertuis, Rousset, Saint-Cannat et Vitrolles). Les collectes ont lieu les samedis après-midi une fois par mois après prise de rendez-vous.

Les quantités sont limitées à 15 m<sup>2</sup> (plaques) et le service réservé uniquement aux particuliers. Les déchets sont pris en charge sur site par la société Arvi Travaux puis transportés et éliminés dans un centre de traitement spécialisé.

**48 tonnes** ont ainsi été collectées et traitées en 2020.



Issus de broyages de roches minérales, l'amiante a été inclus dans de nombreux matériaux de construction, comme le ciment, pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie. En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997 mais il subsiste encore beaucoup de matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments. L'élimination de l'amiante nécessite donc la plus grande prudence.

Les précautions à prendre sont les suivantes : porter des EPI (masque anti poussières, gants, combinaison étanche jetable...), mouiller les déchets d'amiante afin d'éviter l'envol de poussières, démonter les pièces sans les casser, sans les percer, ni les scier, conditionner les déchets sous film (ou sac) plastique transparent avant le transport, privilégier le transport en remorque.

Les déchets acceptés sont : Plaques ondulées et ardoises en fibrociment : 15 m<sup>2</sup> maximum par apport et par foyer, Canalisations et tuyaux en fibrociment, Bacs horticoles

Les déchets refusés sont : Amiante libre et friable (flocages, calorifugeages, dalles...). Pour ce type d'amiante, faire appel à une société spécialisée.

### Les DAE (Déchets d'Activité Économique)

La loi de transition énergétique d'août 2015 impose aux industriels, entreprises et établissements publics des obligations de tri et de valorisation de leurs déchets depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ainsi que la diminution des quantités de déchets destinées à l'enfouissement.

Dans ce contexte et afin de répondre à ces objectifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a établi un plan d'actions concernant la gestion des déchets d'activité économique (DAE) qui prévoit notamment l'interdiction des professionnels sur les déchèteries publiques et l'harmonisation des pratiques sur le territoire métropolitain.

Au-delà des exigences réglementaires, inciter les professionnels au tri dans un lieu adapté à leurs besoins et problématiques (rapidité de vidage, nature et volume des déchets pris en charge, traçabilité des flux, horaires d'ouverture) permet d'améliorer le service rendu aux particuliers en leur redonnant de l'espace et de la fluidité.

C'est pourquoi, compte tenu de l'existence de solutions pertinentes à proximité, la déchèterie de Vitrolles a fermé ses portes aux professionnels le 1<sup>er</sup> mars 2018. Les tonnages collectés sur la déchèterie de Vitrolles ont, de ce fait, diminué de 40 % entre 2020 et 2019.



**Déchèterie de La Roque d'Anthéron**

## Les indicateurs techniques des déchèteries

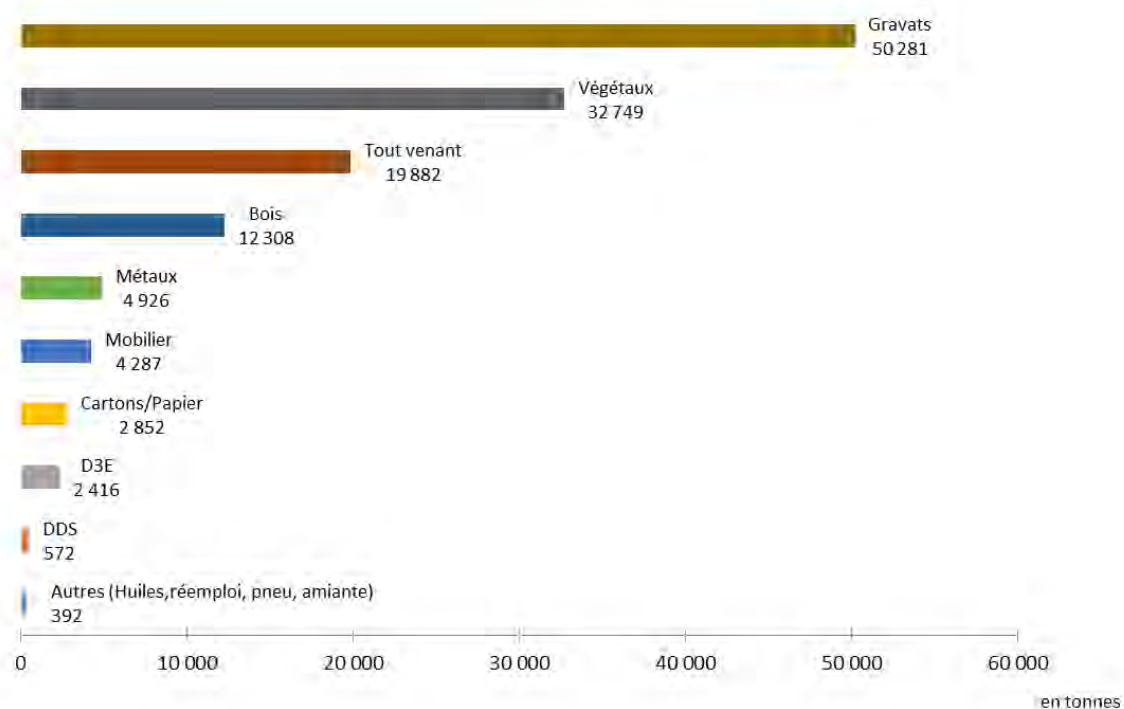
### La fréquentation des déchèteries

On note globalement une baisse de près de 12 % de la fréquentation des déchèteries.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Aix-en-Provence La Parade</b>	123 227	120 489	104 225	92 213	62 796	80 161	100 686	103 826	98 611
<b>Bouc-Bel-Air</b>	93 416	102 895	98 190	99 689	115 154	132 510	138 412	128 042	101 421
<b>Éguilles</b>	40 744	39 808	38 847	45 227	45 888	45 888	57 428	57 126	48 262
<b>Gardanne</b>	-	-	36 533	55 427	76 932	81 947	70 694	90 133	88 061
<b>La Roque-d'Anthéron</b>	22 804	19 337	18 994	19 196	27 707	24 525	30 873	32 568	22 406
<b>Lambesc</b>	33 204	34 230	42 011	42 974	39 785	36 774	32 466	35 113	29 625
<b>Le Puy-Sainte-Réparate</b>	20 220	19 722	27 725	30 529	30 743	31 137	31 013	30 986	23 451
<b>Les Pennes-Mirabeau</b>	60 499	40 881	38 487	40 564	47 454	57 369	84 061	86 135	79 323
<b>Meyrargues</b>	20 325	19 638	15 840	13 830	16 387	13 147	20 502	18 562	17 240
<b>Meyreuil</b>	23 409	27 818	27 819	31 140	33 150	35 599	32 549	30 354	28 346
<b>Pertuis</b>	43 391	46 685	46 014	42 976	41 960	45 334	58 488	57 928	53 016
<b>Peyrolles-en-Provence</b>	23 704	26 523	29 674	31 721	29 908	28 157	34 089	32 623	26 068
<b>Puylobier</b>	6 742	6 589	7 186	5 956	6 013	5 100	6 100	4 532	4 628
<b>Rognes</b>	20 867	20 677	19 514	25 022	26 279	23 476	23 201	27 776	20 815
<b>Rousset</b>	53 712	45 326	48 452	49 888	48 225	48 710	67 968	65 532	58 132
<b>Saint-Cannat</b>	26 393	23 499	30 188	29 302	27 261	28 037	29 373	30 439	24 876
<b>Saint-Paul-lès-Durance</b>	6 691	6 114	6 247	6 678	6 159	5 828	6 742	5 891	4 878
<b>Venelles</b>	66 012	63 468	66 159	80 367	88 143	101 572	83 760	87 481	82 167
<b>Vitrolles</b>	42 637	38 198	35 743	37 961	42 843	45 326	32 889	33 329	34 667
<b>TOTAL des visites</b>	<b>727 997</b>	<b>701 897</b>	<b>737 848</b>	<b>780 660</b>	<b>812 787</b>	<b>870 597</b>	<b>941 294</b>	<b>958 376</b>	<b>845 993</b>
<b>DGF</b>	369 076	369 321	394 876	397 828					
<b>Population</b>			INSEE totale		392 612	395 523	397 980	400 148	
						INSEE municipale		391 954	392 046
<b>Nombre de visite/habitant</b>	2	1,9	1,9	2	2,1	2,2	2,4	2,4	2,2



## La répartition des tonnages



**Le tonnage global a baissé de 6 % par rapport à 2019. Ceci s'explique par la fermeture des déchèteries durant le 1<sup>er</sup> confinement. 94 % des matériaux collectés en déchèteries partent en filière de valorisation.**



**Benne pour les cartons  
Déchèterie du Puy-Sainte-Réparate**

### Les Déchets diffus spécifiques (DDS) :

Le gisement des DDS, **572 tonnes** est constitué de : 93 tonnes d’emballages souillés, 16 tonnes de piles, 12 tonnes de néons et d’ampoules, sur les 451 tonnes restantes, les pâteux représentent 90% soit 406 tonnes.

Le règlement des déchèteries, fixe la limite à 10 kg par jour et par apporteur (uniquement les particuliers). Les DDS sont en majorité valorisés en énergie sur l'installation de Solamat à Rognac.

### Les Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE ou D3E)

L'organisation mise en place a permis de séparer et de valoriser **2 416 tonnes** en 2020 constituées notamment de :

- 7 % d'écrans de télévision, de moniteurs soit 163 tonnes,
- 45 % de gros électroménagers hors froid (GEM HF) : machines à laver, gazinières soit 1 092 tonnes,
- 19 % de gros électroménagers froid (GEM F) : congélateurs, réfrigérateurs soit 449 tonnes,
- 29 % de petits appareils en mélange (PAM) : fers à repasser, aspirateurs soit 712 tonnes.

### Les objets ré-employés

4 structures de réemploi et ressourceries interviennent dans les déchèteries (caisson ou espace dédié):

- EVOLIO sur la déchèterie de Gardanne,
- HISTOIRES SANS FIN sur les déchèteries de Venelles, Aix-en-Provence et Les Pennes-Mirabeau,
- ELAN JOUQUES sur la déchèterie de Peyrolles-en-Provence,
- DE FIL EN AIGUILLE sur la déchèterie de Pertuis depuis juillet 2019.



Caisson de réemploi  
sur la déchèterie de Gardanne

## Bilan des tonnages des services techniques

Le Pays d'Aix prend en charge certains déchets issus de l'activité des services techniques :

- Mise à disposition permanente de bennes au sein des services techniques pour les communes éloignées des déchèteries et pour certains déchets comme les déchets de balayeuse.
- Mise à disposition ponctuelle de bennes pour la résorption des dépôts sauvages ou lors de certains chantiers puis évacuation dans les centres de traitement appropriés.
- Utilisation des déchèteries du Pays d'Aix

Dans ces cas, le Pays d'Aix prend en charge le transport et le traitement des déchets.

- Accès gratuit aux filières d'élimination et de valorisation du Pays d'Aix.

Dans ce cas, seul le traitement est pris en charge par le Pays d'Aix.

## Bilan des tonnages valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services en apports directs et indirects.

Tonnages des déchets valorisés des services techniques							
	végétaux	cartons*	gravats**	tout venant valorisables	bois	métaux	TOTAL
Apports directs sur sites	1 312	420	713	21			<b>2 466</b>
Apports via transporteur	1 526	88	95	1 803	49	25	<b>3 586</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 838</b>	<b>508</b>	<b>808</b>	<b>1 824</b>	<b>49</b>	<b>25</b>	<b>6 052</b>

\* les 420 tonnes de carton sont déjà comptabilisées dans le cadre de la collecte séparative

\*\* les 713 tonnes, apportées par les services techniques, directement à l'Arbois, sont utilisés dans l'exploitation du site (couverture, piste).

## Bilan des tonnages non valorisés

Déchets divers issus des services techniques et autres services partant en ISDnD :

Tonnages des déchets non valorisés des services techniques								
	Aix-en-Provence L'Arbois				Gardanne	La Fare-les-Oliviers		TOTAL
	balayeuse	tout venant	marchés forains	boues de curage des fossés	balayeuse	balayeuse	tout venant	
Apports directs sur sites	2 691	6			518	0	0,4	<b>3 215</b>
Apports via transporteur	1 868	30	112	55	1 093	39	0	<b>3 196</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 559</b>	<b>36</b>	<b>112</b>	<b>55</b>	<b>1 611</b>	<b>39</b>	<b>0,4</b>	<b>6 411</b>

## 7.2 LES CENTRES DE TRANSFERT

### Les équipements

Près de 75 % des ordures ménagères et 76 % de la collecte sélective transitent sur 4 installations.

Les centres de transfert sont des installations sur lesquelles s'effectuent les « ruptures de charge » entre la collecte des déchets et les sites de traitement. Le public n'y a pas accès.

Ils représentent, avec la fonction transport associée, une composante importante de l'activité déchets.

Les centres accueillent les ordures ménagères et une partie des déchets issus de la collecte sélective.

En mai 2019, des travaux d'aménagement ont démarré sur le centre de transfert de La Parade à Aix-en-Provence. Les anciens compacteurs vétustes ont été remplacés par des équipements permettant le transfert de déchets par des remorques FMA (Fond mouvant alternatif).

Dans le cadre des travaux, un 3<sup>ème</sup> quai de déchargement a également été aménagé afin de permettre le transport en FMA des produits issus de la collecte sélective.

Les travaux se sont achevés en février 2020.

Centres de transfert	Matières	Caractéristiques
Aix-en-Provence	OM	Fond mouvant alternatif FMA
	EMR	Fond mouvant alternatif FMA
	VERRE	Caisson ouvert
Pertuis	OM et EMR	Fond mouvant alternatif FMA
Rousset	OM et EMR	Fond mouvant alternatif FMA / Compaction
Vitrolles	OM et EMR	Fond mouvant alternatif FMA

Les cartographies suivantes localisent géographiquement les centres de transfert et leurs zones d'influence (ordures ménagères et collecte sélective).

## Les Centres de Transfert pour les ordures ménagères au 31/12/2020



## Les Centres de Transfert pour la collecte sélective au 31/12/2020





## Les services

Ces installations, judicieusement positionnées sur le Territoire permettent d'optimiser les coûts de la collecte et du transport des produits collectés (1 semi-remorque équivaut à environ 4 bennes de collecte).

L'exploitation des installations est effectuée par du personnel du Territoire du Pays d'Aix et par des opérateurs privés.

Centre de transfert	Matières	Opérateur au 31/12/2020	Transporteur au 31/12/2020
Aix-en-Provence La Parade	OM	Régie	Régie
	EMR		PASINI / Régie
Pertuis	OM	SILIM	SILIM
	EMR		
Rousset	OM	Régie	VEOLIA
	EMR		
Vitrolles	OM	PAPREC	PAPREC
	EMR		

Sur l'installation d'Aix-en-Provence, La Parade, sont utilisés, en régie, les véhicules de transport et de transfert suivants :

- 6 semi-remorques à fond mouvant alternatif FMA
- 2 camions à bras hydraulique,
- 2 chargeuses pelleteuses.

Sur les autres centres de transfert, les moyens de transport sont mis à disposition par les prestataires de services.



Centre de transfert de La Parade  
Aix-en-Provence

## Les indicateurs techniques

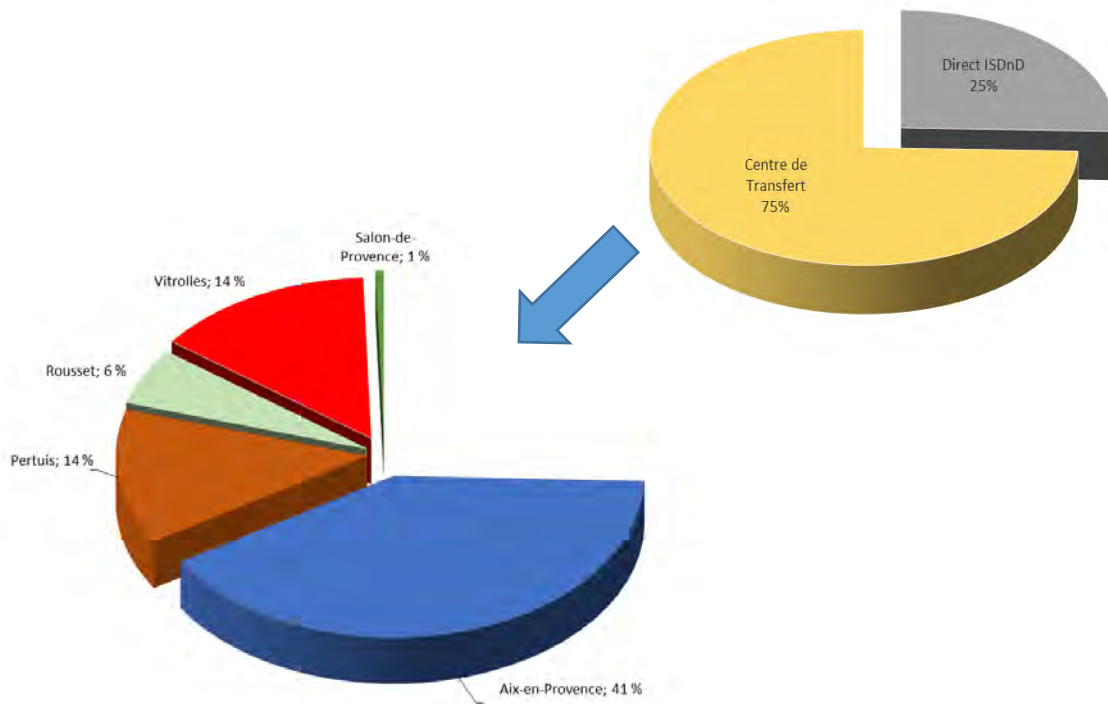
Pour les ordures ménagères	Tonnage OM 2020	Hors CT	Centre de Transfert				
		Direct en ISDnD	Aix-en-Provence La Parade	Pertuis	Rousset	Vitrolles	Salon-de-Provence
Aix-en-Provence	48 460	554	47 906				
Beaurecueil	202	8			194		
Bouc-Bel-Air	4 975	4 598	377				
Cabriès	3 338	3 034	303				
Châteauneuf-le-Rouge	694	33			662		
Coudoux	1 062	465				597	
Éguilles	2 252	2 204	48	0			
Fuveau	3 382	3 089			293		
Gardanne	7 677	7 677					
Gréasque	1 454	1 454					
Jouques	1 194	58		1 135			
La Roque-d'Anthéron	1 607	267	6	1 334			
Lambesc	2 675	182	2 022	53			417
Le Puy-Sainte-Réparate	2 111	373	6	1 731			
Le Tholonet	547		547				
Les Pennes-Mirabeau	6 919	90				6 829	
Meyrargues	1 269	93		1 176			
Meyreuil	1 741	1 455			286		
Mimet	1 498	1 498					
Pertuis	6 943	309		6 634			
Peynier	1 084	366			719		
Peyrolles-en-Provence	1 585	35		1 550			
Puyloubier	575	-			575		
Rognes	1 488	226		1 262			
Rousset	1 458	69			1 389		
Saint-Antonin-sur-Bayon	40				40		
Saint-Cannat	1 689	5	1 417				267
Saint-Estève-Janson	174	67		107			
Saint-Marc-Jaumegarde	297		297				
Saint-Paul-lès-Durance	308	85		223			
Simiane-Collongue	1 847	1 640	207				
Trets	3 611	333			3 278		
Vauvenargues	252	180	72				
Venelles	2 990	471		2 520			
Ventabren	1 655	1 655					
Vitrolles	11 997	838				11 159	
	<b>131 052</b>	<b>33 411</b>	<b>53 208</b>	<b>17 727</b>	<b>7 437</b>	<b>18 585</b>	<b>685</b>
			<b>97 641</b>				

Pour la collecte sélective au porte-à-porte	Tonnage CS 2020	Vidage direct	Centre de transfert			
		Suez, Jas de Rhodes	Aix-en- Provence	Vitrolles	Pertuis	Rousset
Aix-en-Provence	2 766		2 766			
Bouc-Bel-Air	539	485	51	2		
Cabriès-Calas	313	278	35			
Châteauneuf-le-Rouge	88					88
Coudoux	107			107		
Éguilles	219		202	17		
Fuveau	219	4				215
Gardanne	458	1				456
Jouques	71				71	
La Roque-d'Anthéron	94		14		80	
Lambesc	192		175	17		
Le Puy-Sainte-Réparate	126		22		105	
Le Tholonet	77		77			
Les Pennes-Mirabeau	732	727		6		
Meyrargues	67				67	
Meyreuil	192					192
Mimet	127			2		124
Pertuis	463				463	
Peyrolles-en-Provence	98				98	
Rognes	70			13	57	
Rousset	96					96
Saint-Cannat	156		146	10		
Saint-Marc-de-Jaumegarde	47		47			
Simiane-Collongue	168	144	24			
Trets	238					238
Venelles	288		39		249	
Ventabren	146		3	144		
Vitrolles	770	474		296		
	8 924	2 113	3 600	614	1 189	1 410
			6 811			

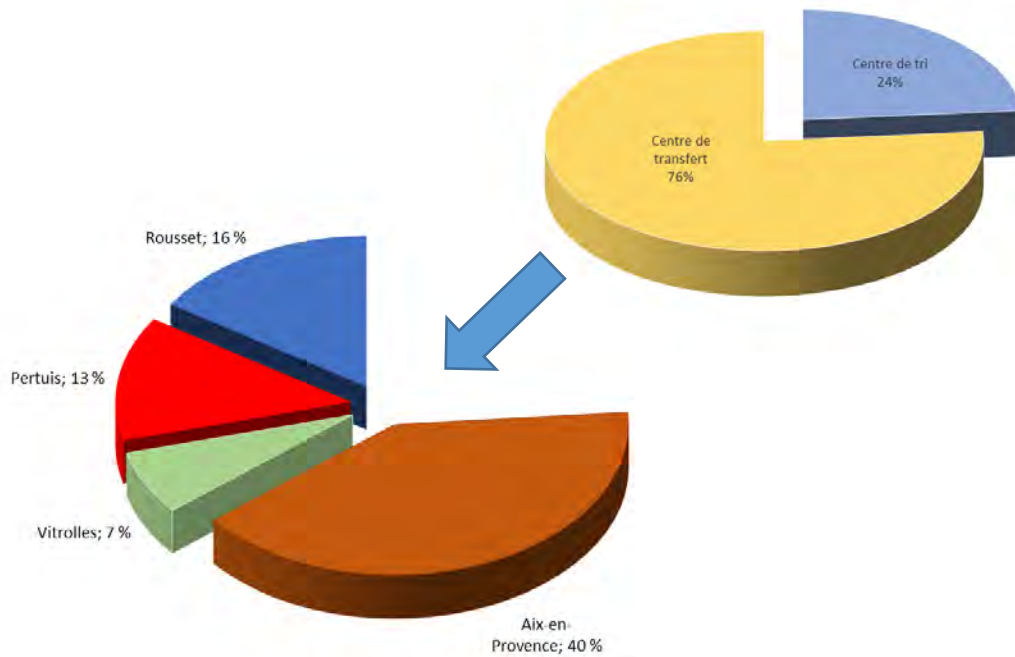
Pour la commune d'Aix-en-Provence, les 87 tonnes de verre collectées en porte-à-porte sur l'hyper-centre sont comptabilisées.

Pour information, les tonnages de la collecte sélective qui ne transitent pas par les quais de transfert, sont directement vidés au centre de tri du Jas de Rhodes.

## La répartition des tonnages pour les ordures ménagères



## La répartition des tonnages pour la collecte sélective



## 7.3 LE TRAITEMENT

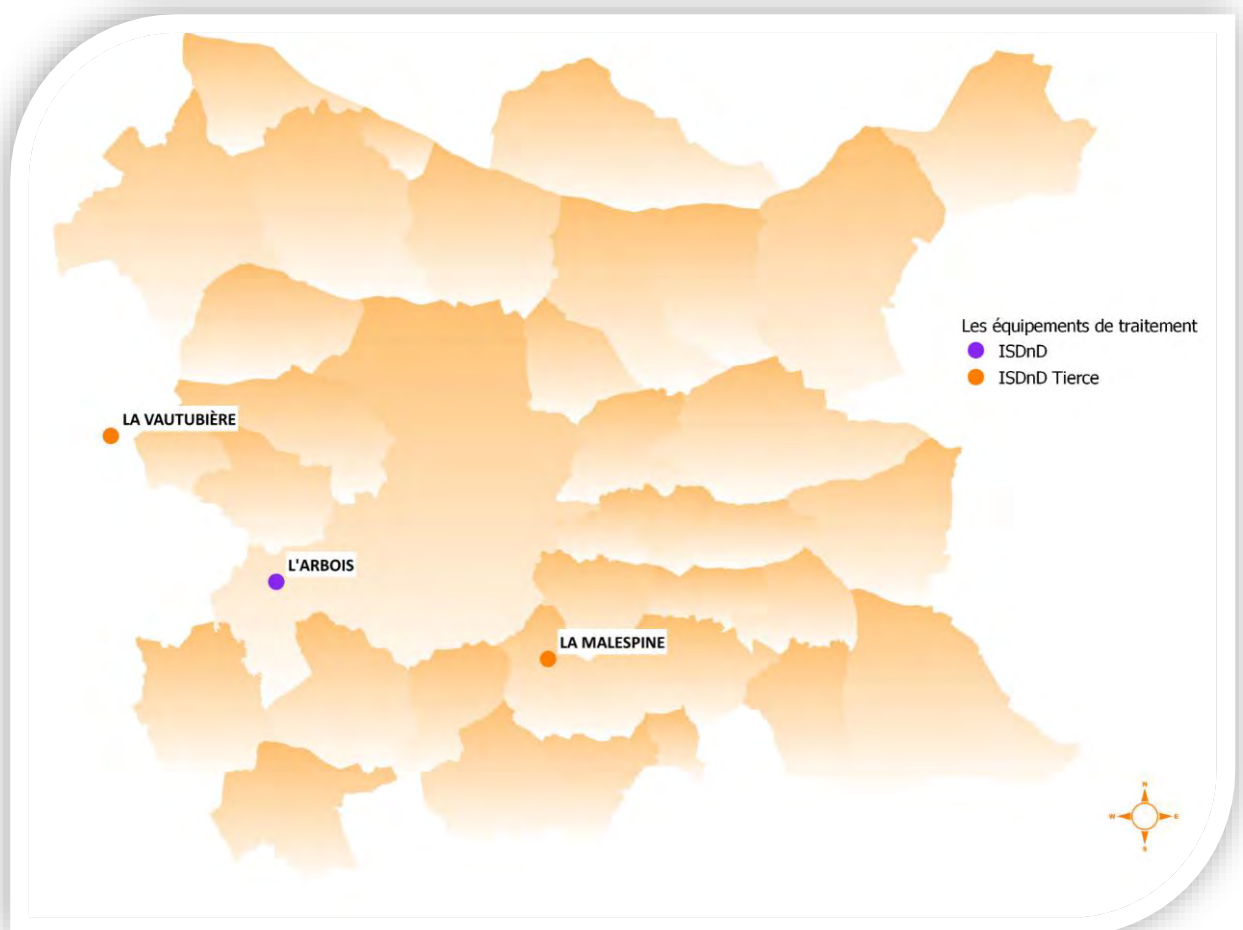
### Les équipements

Les opérations de tri réalisées par les habitants du Territoire du Pays d'Aix, que ce soit en déchèterie ou via les dispositifs de collecte sélective développés sur le Territoire permettent d'extraire la part valorisable des déchets ménagers et assimilés.

La fraction non valorisable appelée ordures ménagères résiduelles (OMr) est, quant à elle, traitée par enfouissement dans les trois installations de stockage de déchets non dangereux (ISDnD) suivantes: l'Arbois à Aix-en-Provence, la Vautubière à La Fare-les-Oliviers et la Malespine à Gardanne.

L'essentiel des déchets ultimes est traité sur l'ISDnD de l'Arbois, propriété du Territoire du Pays d'Aix.

#### Localisation des Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) du périmètre du Territoire du Pays d'Aix



## Les services de l'ISDnD de l'Arbois

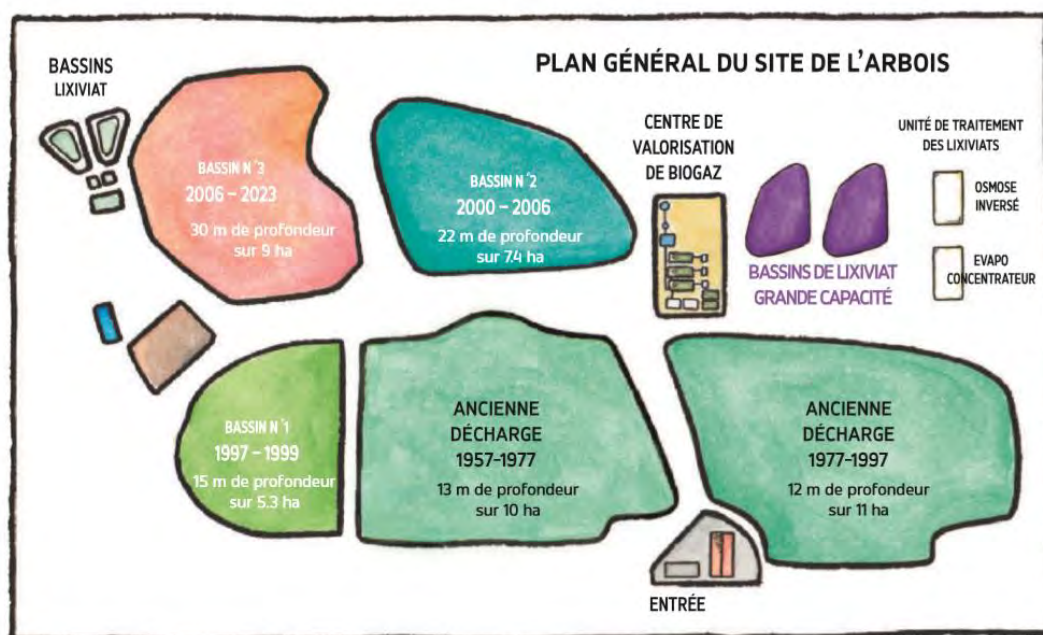
### Aspect réglementaire

L'arrêté préfectoral n°1400-2011A du 18 novembre 2013, autorise le Territoire à exploiter l'ISDnD de l'Arbois jusqu'au 31 décembre 2023. Il succède aux différentes autorisations préfectorales accordées depuis le début de l'exploitation au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

### Caractéristiques de l'équipement

Les principales caractéristiques de l'ISDnD de l'Arbois sont :

- installation de stockage conforme aux spécifications de l'arrêté ministériel du 15/02/2016 relatif aux ISDnD,
- trois zones de stockage de déchets distinctes,
- seuls les déchets ultimes et non dangereux sont acceptés,
- vide de fouille total du bassin n°3 (B3) en exploitation : 2 620 000 m<sup>3</sup>
- capacité annuelle de traitement : 160 000 tonnes,
- capacité totale du site : 4 100 000 tonnes de déchets.



Les ouvrages ont été financés sur les ressources propres du Territoire du Pays d'Aix.

Le contrat d'exploitation du troisième bassin a été reconduit, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, avec la société Delta Déchets dans le cadre d'un marché de prestation de service, transféré à la société COVED le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Cette organisation résulte de trois préoccupations essentielles :

- réduire les risques environnementaux,
- lisser les investissements au fur et à mesure des besoins,
- réaliser des ouvrages compatibles avec la réglementation et les technologies du moment.

## La chronologie

Les bassins n°1 et n°2 après exploitation, ont fait l'objet d'une mise en place de couverture finale et d'un dispositif de dégazage.

Le 3<sup>ème</sup> bassin est en cours d'exploitation depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006. Des travaux de rehausse ont été réalisés sur ce bassin par la mise en œuvre de deux digues de réhausse sur sa périphérie en deux phases (juin 2017 à avril 2018 et de mai 2019 à début 2021) pour augmenter le vide de fouille et assurer son exploitation jusqu'au 31 décembre 2023.

À la fin d'exploitation de ce bassin, débutera la période de suivi trentenaire.



Bassin n°3 fin 2019



Bassin n°3 fin 2020

## Le fonctionnement de l'installation

L'installation est prévue pour recevoir 160 000 tonnes de déchets par an composées des déchets des ménages du Territoire, des déchets encombrants non valorisables collectés en déchèteries, les refus de centre de tri et pour une faible partie, les déchets d'activité économique (DAE) d'entreprises du périmètre du Territoire du Pays d'Aix.

## La Commission de suivi de site (CSS)

Elle est paritaire, composée des représentants de l'état, des associations, des représentants des communes riveraines, du Territoire et de l'exploitant du site. Elle se réunit à minima une fois par an à l'initiative du Préfet, afin de présenter et d'échanger sur l'activité du site.

## Les services

L'ISDnD de l'Arbois reçoit les déchets ultimes en provenance des ménages et des déchèteries, les refus de centre de tri mais également des DAE d'entreprises du Territoire du Pays d'Aix.

Le site de l'Arbois est ouvert :

- du lundi au vendredi de 6h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h00,
- les samedis de 6h00 à 13h00, les jours fériés de 6h00 à 12h00,
- il est fermé le dimanche, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> janvier.

L'exploitant, la société COVED dispose d'environ 10 agents pour effectuer les prestations et de personnel intérimaire travaillant à la vacation pour le petit entretien et les nettoyages.

L'installation est gardiennée 24 heures sur 24.

## **Les déchets admis**

Les déchets acceptés relèvent exclusivement de la catégorie dénommée déchets non dangereux. Le tri préalable des déchets est obligatoire, seuls les déchets ultimes (non recyclables) sont autorisés sur le site.

## **Condition d'acceptation des apporteurs**

En amont, chaque apporteur est tenu d'établir une fiche d'information préalable qui précise l'identité du producteur de déchets, le transporteur, le type de déchets, la quantité annuelle, la provenance et l'analyse du déchet le cas échéant ainsi qu'une attestation sur l'honneur de tri des déchets. L'examen des déclarations permet de déterminer si le déchet est autorisé. Ces fiches sont consignées dans un registre sur site à disposition de l'inspecteur des installations classées.

## **Tarifs**

Les prestations d'enfouissement des déchets ménagers des communes membres sont facturées par l'opérateur au territoire suivant les conditions du marché d'exploitation.

Les prestations d'enfouissement des déchets des entreprises ou des clients sont directement facturées aux apporteurs sur la base de tarifs votés chaque année par le conseil de Territoire. Les recettes perçues participent aux équilibres économiques du service de gestion des déchets

Ces tarifs sont établis en tenant compte des prix des prestations équivalentes pratiquées dans le périmètre immédiat du Territoire. Ils veillent à ne pas être dissuasifs et à ne pas déséquilibrer l'économie locale du marché de l'enfouissement et notamment les tarifs pratiqués par le centre de tri.

Le tarif DAE en 2020 est de 127 € HT, hors TGAP, avec un tarif dégressif appliqué pour les apporteurs de plus de 500 tonnes/an soit une recette de l'ordre de 3 277 000 € avec un quota qui était de 10 000 tonnes en 2017, 16 992 tonnes en 2018, 27 123 tonnes en 2019 et 26 275 tonnes en 2020.

Ce quota est fixé à un niveau raisonnable correspondant à 20 % de la capacité totale et permet de garantir la priorité de l'utilisation de l'installation de stockage pour les besoins du Territoire du Pays d'Aix en termes d'élimination des ordures ménagères résiduelles.

Pour l'ensemble des tonnages enfouis, l'exploitant reverse annuellement aux services de l'État, la TVA et le produit de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) fixée à 25 €/t pour l'année 2020, soit 3 742 312 €.



## Les sous-produits d'exploitation

L'exploitation d'une installation de stockage conduit principalement à la génération des deux sous-produits suivants :

- **Le lixiviat**

Il s'agit d'un liquide brun provenant de l'action conjuguée de l'eau de pluie et de la fermentation naturelle des déchets, contenant des éléments indésirables (biologiques, métaux lourds...).

Sa production dépend des variations de la pluviométrie et/ou des paramètres d'exploitation.

Depuis 2018, ces effluents sont traités en totalité in situ par 2 process successifs et complémentaires, basé sur le principe de concentration de la pollution :

1 – l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré). Le perméat est évaporé sur site grâce à la chaleur « fatale » provenant des groupes électrogènes de l'unité de valorisation des biogaz ou stocké pour être utilisé en arrosage de piste pour limiter les envols de poussières.

2 – l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, sur-concentre la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.



Station de traitement des lixiviats

**En 2020, 27 354 m<sup>3</sup> de lixiviats ont été traités.**

- **Le biogaz :**

Il s'agit d'un gaz issu de la fermentation des déchets, composé pour moitié de méthane (CH<sub>4</sub>).

À partir de ce gaz, l'unité de valorisation produit 20,3 GWh/an d'électricité verte, (provenant d'une source d'énergie renouvelable). Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 14 600 habitants.

Le biogaz capté est déshydraté avant de servir de carburant à 3 groupes électrogènes de 1,4 MW. L'unité a été mise en service en mars 2010 et permet le traitement d'environ 1 500 Nm<sup>3</sup> (ramené à 50 % de CH<sub>4</sub>) de biogaz par heure. Cette électricité est revendue à EDF.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2020, plus de 97,6 % du biogaz capté a été valorisé dans l'unité de production d'énergie.



**Plateforme de valorisation du biogaz**

### **Analyses et contrôles**

Divers contrôles sont effectués aussi bien sur les déchets que sur les indicateurs environnementaux suivants :

- **sur les déchets**

Pesées, contrôles visuel et olfactif, contrôles de non radioactivité, examen systématique au déchargement, contrôles mensuels sur des véhicules pris au hasard.

- **sur les eaux du site**

Contrôles des eaux souterraines sur 7 piézomètres et 2 résurgences, contrôles des eaux de surface et des eaux de sous-face des bassins.

- **sur les lixiviats**

Des analyses trimestrielles sont effectuées sur chaque bassin de lixiviats.

- **sur le biogaz**

Contrôles annuels des émissions atmosphériques, de la composition des biogaz et de la qualité de combustion, réglage hebdomadaire du réseau biogaz.

- **sur le bruit**

Des mesures sont effectuées tous les cinq ans et un registre sur site mentionne les résultats et les actions issus de ces contrôles.

### **Eco plateforme de valorisation des matériaux**

Cette nouvelle activité a vu le jour en 2018, en collaboration avec la société Durance Granulats, lauréat du marché.

Elle permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site.

Elle a permis en 2020 l'apport de 213 000 tonnes pour la réalisation de la digue 2 de réhausse et 40 000 tonnes pour les matériaux d'exploitation (couvertures, diguettes, pistes, ...)



**Eco plateforme de valorisation des matériaux**

### **Certification ISO 14001**

Le Pays d'Aix a engagé depuis juin 2006 une démarche de certification ISO 14001 avec la mise en œuvre d'un système de management environnemental, qui a été retravaillé en profondeur depuis pour s'adapter à la nouvelle version 2015 de la norme.

Cette certification a été renouvelée tous les 3 ans sans discontinuer, la dernière obtention datant de décembre 2020.



Dans le cadre de cette démarche, toutes les évolutions des textes juridiques locaux, nationaux et européens en matière d'environnement et de gestion des déchets ménagers sont recensées et mises en application, afin de respecter la conformité réglementaire du site. L'analyse des impacts environnementaux engendrés par l'activité d'enfouissement des déchets sur l'ISDnD permet de fixer des objectifs précis pour la protection de l'environnement.

De grands axes de travail, visant l'amélioration continue de la performance environnementale du site, ont ainsi été définis :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- protection de la qualité des eaux,
- prévention des risques,
- intégration du site dans son environnement,
- optimisation de la gestion des matières premières.

Cette analyse permet également de souligner les impacts positifs des activités du site :

- la préservation des ressources naturelles : production d'électricité à partir du biogaz, utilisation de matériaux inertes recyclés ou valorisés, utilisation du perméat (eau issue du procédé d'osmose inverse) pour l'arrosage,
- la réduction des émissions de substances à capacité polluante,
- la réduction des émissions de biogaz,
- la réduction des envols de déchets,
- la réduction des odeurs.



## Les indicateurs techniques

### Les ordures ménagères résiduelles OMR

Les déchets ultimes résultant de la collecte en porte-à-porte et le tout-venant (encombrants) des déchèteries sont traités par enfouissement sur différents sites, l'objectif étant d'optimiser les coûts du transport.

Le tableau suivant présente les tonnages des ordures ménagères résiduels (OMR) et leur site d'enfouissement

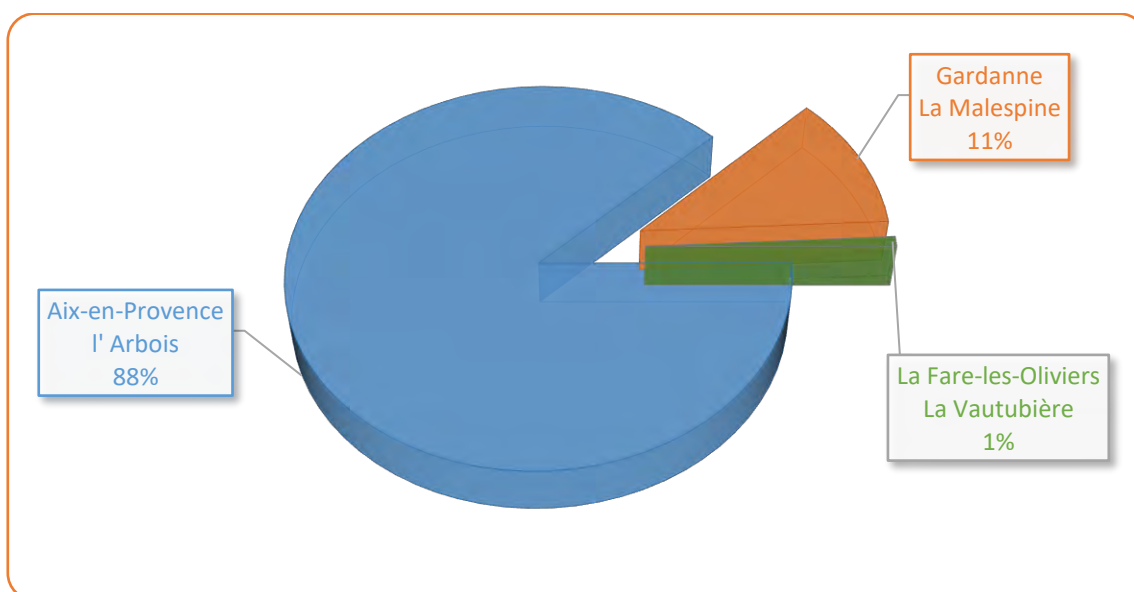
Année 2020	Tonnages OMR	Site d'enfouissement		
		Aix-en-Provence l' Arbois	Gardanne La Malespine	La Fare-les-Oliviers La Vautubière
Aix-en-Provence	48 460	48 460		
Beaurecueil	202	202		
Bouc Bel Air	4 975	4 975		
Cabriès	3 338	3 338		
Châteauneuf-le-Rouge	694	694		
Coudoux	1 062	623		439
Éguilles	2 252	2 252		
Fuveau	3 382	417	2 965	
Gardanne	7 677	126	7 550	
Gréasque	1 454		1 454	
Jouques	1 194	1 194		
La Roque-d'Anthéron	1 607	1 607		
Lambesc	2 675	2 675		
Le Puy-Sainte-Réparate	2 111	2 111		
Le Tholonet	547	547		
Les Pennes-Mirabeau	6 919	6 919		
Meyrargues	1 269	1 269		
Meyreuil	1 741	336	1 405	
Mimet	1 498	86	1 412	
Pertuis	6 943	6 943		
Peynier	1 084	827	257	
Peyrolles-en-Provence	1 585	1 585		
Puylobier	575	575	-	
Rognes	1 488	1 488		
Rousset	1 458	1 458	-	
Saint-Antonin-sur-Bayon	40	40		
Saint-Cannat	1 689	1 689		
Saint-Estève-Janson	174	174		
Saint-Marc-Jaumegarde	297	297		
Saint-Paul-lès-Durance	308	308		
Simiane-Collongue	1 847	1 847		
Trets	3 611	3 611	-	
Vauvenargues	252	252		
Venelles	2 990	2 990		
Ventabren	1 655	1 009		646
Vitrolles	11 997	11 997		
<b>TOTAL</b>	<b>131 052</b>	<b>114 923</b>	<b>15 044</b>	<b>1 084</b>

## Les autres déchets

Le tableau suivant présente les tonnages des différents déchets acceptés sur les différents sites d'enfouissement (en dehors des ordures ménagères) comme le tout-venant (encombrant) provenant principalement des déchèteries, les tonnages provenant des services techniques des communes, les tonnages de gravats de déchèteries utilisés pour l'exploitation du site de l'Arbois et les tonnages vendus (ventes de services).

	L'Arbois Aix-en- Provence	La Malespine Semag - Gardanne	La Vautubière La Fare-les- Oliviers	TOTAL
Encombrants collectés en porte-à-porte et en vidage direct	4	0	0	4
Tout venant (Encombrants) provenant des déchèteries	4 301	3 649	0	7 950
Apports Services Techniques et Divers	4 761	1 611	39	6 411
Tonnage Vente de Service	26 275	0	0	26 275
Gravats provenant des déchèteries*	21 615	0	0	21 615
Gravats provenant des Services Techniques	713	0	0	713
<b>TOTAL</b>	<b>57 669</b>	<b>5 260</b>	<b>39</b>	<b>62 968</b>

\* 21 615 tonnes de gravats, provenant des déchèteries et les 713 tonnes de gravats provenant des services techniques, sont valorisées et utilisées pour la réalisation de piste sur le site de l'Arbois.



**La répartition des tonnages, tous déchets enfouis**

# 8 LE PARCOURS DES DÉCHETS

● Le circuit effectué par les déchets, de l'utilisateur à sa destination finale



## COLLECTE ET APPORTS DIVERS

PORTE À PORTE



131 052 T

Collecte des ordures ménagères

41%

8 924 T

en bacs

Collectes



sélective

collecte sélective  
et séparative

21 972 T



57%

12 595 T

en colonnes

et séparative

420 T

+

33 T

=

2%

453 T

Cartons

Sapins



apports en déchèteries

130 666 T

Autres apports (déchets verts, encombrants)

12 044 T

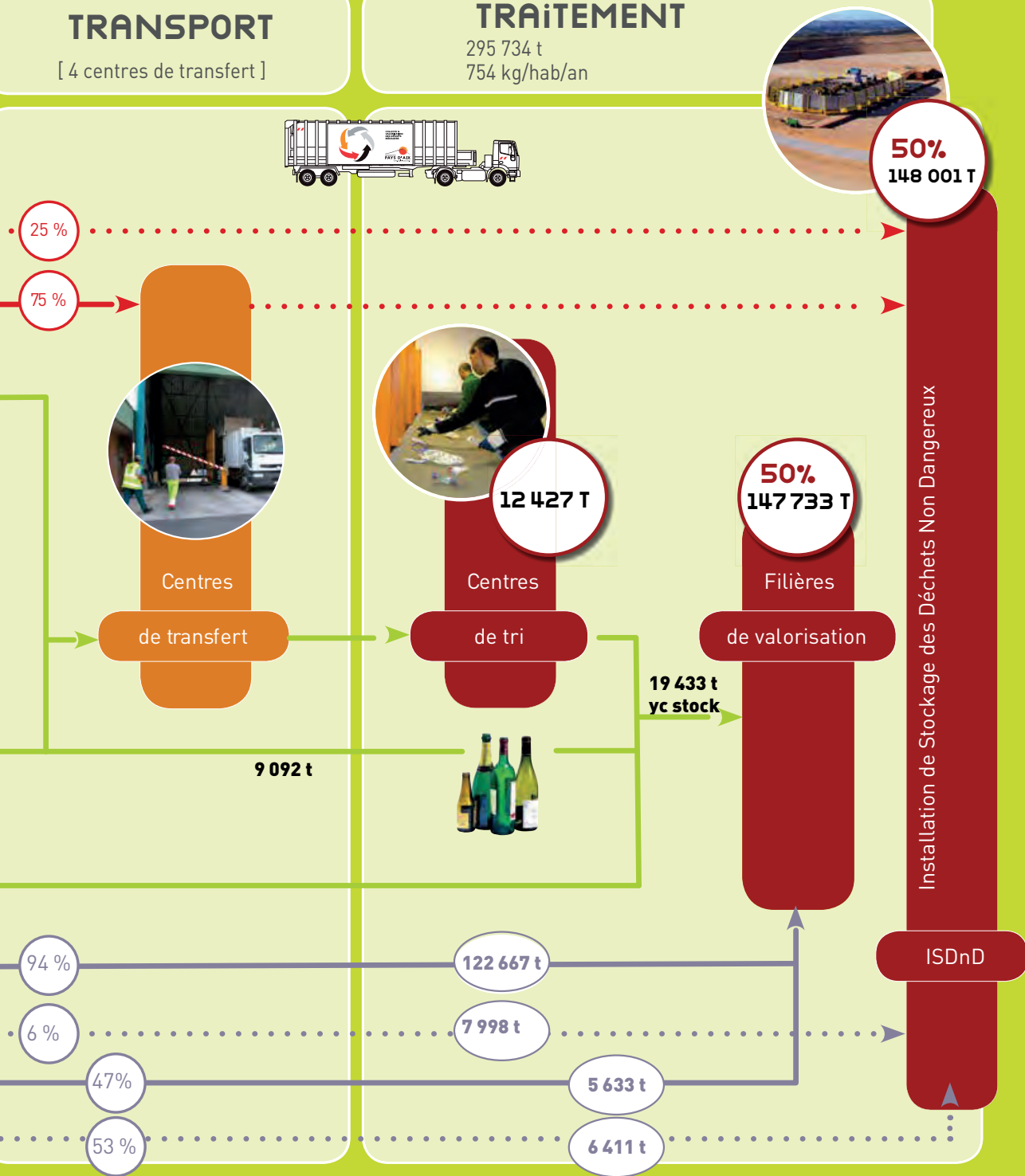
APPORT VOLONTAIRE

## TRANSPORT

[ 4 centres de transfert ]

## TRAITEMENT

295 734 t  
754 kg/hab/an



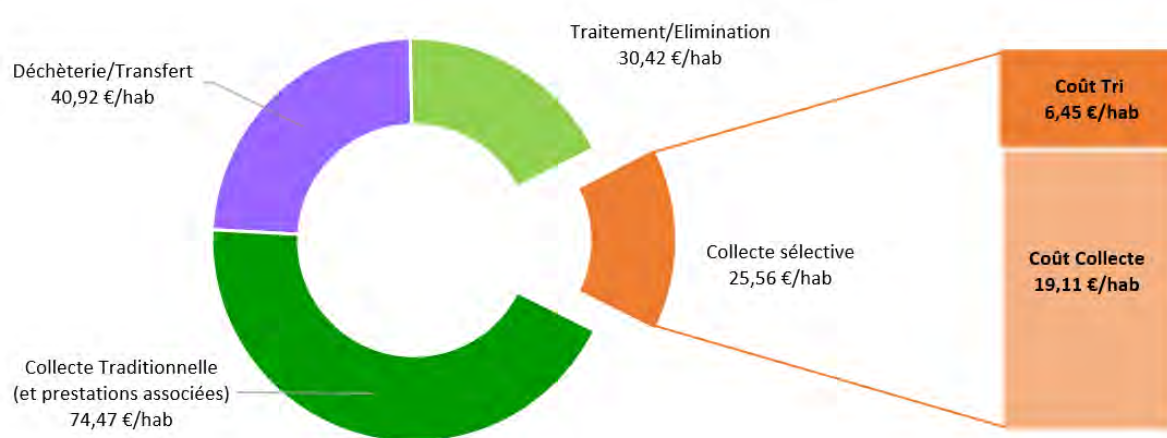


# 9 LES INDICATEURS FINANCIERS

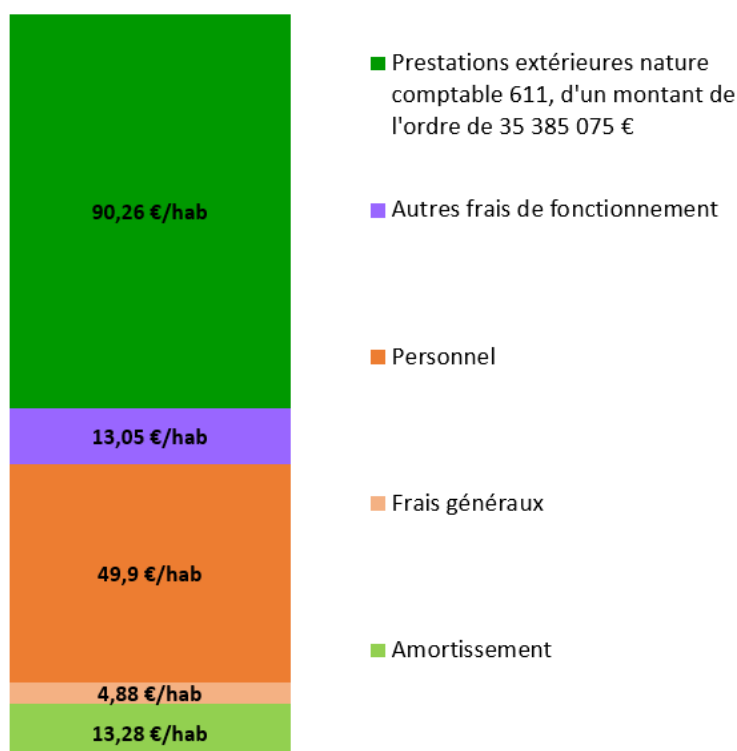
## 9.1 LES COÛTS DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Les coûts de la compétence déchets sont présentés globalement : c'est-à-dire des coûts décomposés par Service puis par Fonction et ramenés à l'habitant (l'assiette est la population municipale 2017 INSEE entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

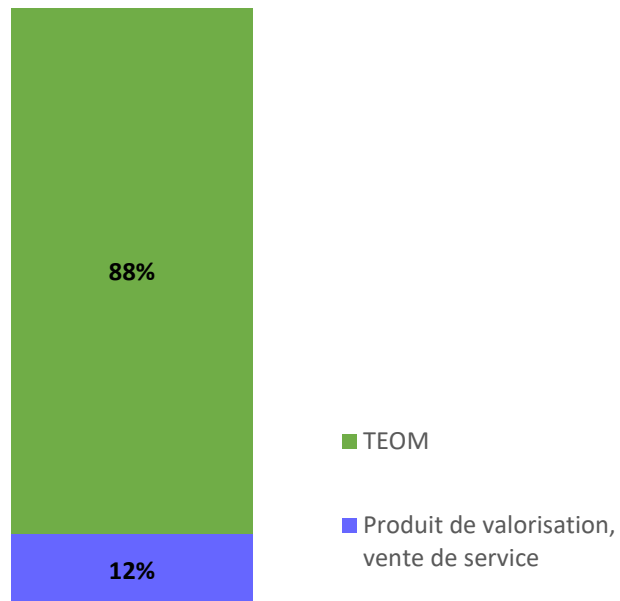
**Coût global 2020 décomposé par Service 171,37 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)**



**Coût global 2020 décomposé par Fonction 171,37 € TTC/habitant (pop. INSEE municipale)**



## Les recettes du service en 2020



Les recettes de la compétence déchets proviennent à 88 % (soit 59 205 409 €) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), le reste provient de différentes recettes issues des produits de valorisation par la vente de matériaux (rachat matière et les déchèteries), des soutiens des éco-organismes, de la vente de service (traitement, des subventions du Conseil Général, de l'État, du Conseil Régional, de l'ADEME et de la régie compostage).

## 9.2 LA MATRICE DES COÛTS

(Selon le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif aux modalités de rédaction et de présentation du rapport annuel pour le service public)

La matrice des coûts présentant les indicateurs financiers décrits par flux de déchets

		OMR	VERRE	RECY-CLABLES (hors verre)	DECHETÉRIES	AUTRES COLLECTES	TOTAL
<b>POPULATION municipale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020</b>		392 046	392 046	392 046	392 046	392 046	<b>392 046</b>
<b>TONNAGES</b>		131 052	9 092	12 427	130 666	12 497	<b>295 734</b>
Charges techniques en K€	Précollecte	1 329	522	856			<b>2 707</b>
	Collecte	23 478	1 099	4 791	31	1 538	<b>30 938</b>
	Transport - Transfert	2 512		250	5 987	333	<b>9 082</b>
	Traitement ISDnD	9 079			1 369	609	<b>11 057</b>
	Tri		84	1 876	5 269	795	<b>8 024</b>
	Prévention	511	12	57	189	24	<b>793</b>
	<b>Total Charges Techniques</b>	<b>36 909</b>	<b>1 718</b>	<b>7 830</b>	<b>12 845</b>	<b>3 299</b>	<b>62 601</b>
Charges fonctionnelles en K€	<b>Total Charges Fonctionnelles</b>	<b>2 701</b>	<b>127</b>	<b>577</b>	<b>939</b>	<b>243</b>	<b>4 586</b>
<b>TOTAL CHARGES - COÛT DU SERVICE TTC en K€</b>		<b>39 609</b>	<b>1 844</b>	<b>8 407</b>	<b>13 784</b>	<b>3 542</b>	<b>67 187</b>
Produits en K€	Recettes Valorisation *	3 444	160	601	369	56	<b>4 630</b>
	Versement des Eco-organismes		40	1 998	18		<b>2 056</b>
	Aides Publiques	2 058	96	440	716	185	<b>3 496</b>
	Autres Produits **	176	8	38	113	16	<b>350</b>
	<b>Total Recettes permettant le calcul des coûts aidés</b>	<b>5 678</b>	<b>304</b>	<b>3 076</b>	<b>1 216</b>	<b>257</b>	<b>10 532</b>
Indicateurs financiers	<b>Coût complet € TTC / hab</b>	<b>101</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>171</b>
	Coût complet € TTC / T	302	203	677	105	283	227
	<b>Coût aidé € TTC / hab</b>	<b>87</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>145</b>
	Coût aidé € TTC / T	259	169	429	96	263	192
	<b>Coût complet € HT / hab</b>	<b>95</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>9</b>	<b>161</b>
	Coût complet € HT / T	285	193	637	96	273	213
	<b>Coût aidé € HT / hab</b>	<b>81</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>134</b>
	Coût aidé € HT / T	242	160	389	87	252	177

\* Recettes de valorisation : vente de matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries, vente d'électricité, ...

\*\* Autres produits : recettes RH (mutuelle, tickets restaurants...), régie compostage

Coût complet : totalité des charges techniques et fonctionnelles.

Coût aidé : coût moyen de gestion des déchets restant à financer par les collectivités, c'est-à-dire le coût complet moins les recettes hors TEOM.

## 10 BILAN 2020

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date de création de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cet EPCI est compétent en matière de prévention et gestion des déchets. Par délibération HN 088-219/16/CM, le conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué au conseil de Territoire du Pays d'Aix l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Cette délégation a été reconduite en 2020.

Sur l'ensemble du Territoire du Pays d'Aix, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée et autres apports est constituée de :

- La collecte des ordures ménagères et assimilées : 131 052 tonnes, soit 334 kg/hab/an (pop. INSEE).
- La collecte sélective et séparative : 21 972 tonnes, soit 56 kg/hab/an (pop. INSEE) :
  - la collecte sélective représente 21 519 tonnes.
  - la collecte séparative représente 420 tonnes de cartons et 33 tonnes de sapins.
- Les déchèteries : 130 666 tonnes, soit 333 kg/hab/an (pop. INSEE)
- Les autres apports en provenance des collectes diverses et des services techniques : 12 044 tonnes dont 6 411 tonnes non valorisées et 5 633 tonnes valorisées.

Sur les 295 734 tonnes de déchets, 147 733 tonnes suivent des filières de valorisation, soit 50 % du tonnage total (pour information, ce taux de valorisation est de % sans les gravats ni DDS).

Concernant **la prévention des déchets**, le plan métropolitain de gestion des déchets, approuvé pour les années 2019 à 2025, s'articule autour de 4 axes, sur lesquels le Territoire du Pays d'Aix a réalisé les actions suivantes :

Au niveau de la sensibilisation à la réduction des déchets, de nombreuses manifestations ont été annulées cependant 2 584 élèves ont été sensibilisés, 10 800 autocollants « Stop Pub » déployés et 400 kg de textiles collectés en interne lors de l'unique action menée.

Concernant la valorisation des biodéchets, 1 558 composteurs individuels et 263 lombricomposteurs individuels ont été distribués.

Pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, l'accompagnement de 6 communes est allé à son terme en 2020 et pour 1 commune, le CFA et le CROUS, l'accompagnement sera prolongé en 2021 avec de nouvelles communes pour la seconde phase.

Une seule opération de don du compost en déchèterie a été organisée.

Les 4 ressourceries et les différents dispositifs mis en place en déchèterie participent à donner une seconde vie aux objets ainsi que les points textiles.

L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre effective de la phase 1 (Arrêt de la collecte du Service Public des DAE en ZAE) et à la préparation de la phase 2 (Arrêt de la collecte des Gros Producteurs en zone INTER).

**En matière de sécurité**, les actions engagées et mises en place depuis 2011, se poursuivent et ont permis de diminuer le nombre d'accidents afin de stabiliser la situation à environ 40 déclarations d'accidents par an. L'année 2020 est particulièrement satisfaisante par rapport à cette moyenne, avec 34 accidents déclarés.

Deux centres opérationnels de collecte des ordures ménagères, celui du Nord et celui du Sud-Est, ont comptabilisé chacun plus de 200 et 300 jours consécutifs sans accident.

La mobilisation des services opérationnels et du service HQSE dans la gestion de la pandémie du COVID 19 est l'une des principales et remarquables actions de l'année 2020 avec notamment la participation du service HQSE à la « Mission Covid » de la Métropole et l'élaboration du Plan de Continuité des Activités en coordination avec toutes les Directions du Pôle Services à la Population.

Cet outil opérationnel décrit l'organisation mise en place et les dispositions sanitaires prises pour faire face à l'épidémie, l'objectif recherché étant d'assurer le maintien de l'activité au plus haut niveau en fonction de la gradation des niveaux d'alerte nationaux, tout en protégeant les agents. La rapidité avec laquelle les priorités et les mesures sanitaires ont été définies et mises en œuvre a permis d'assurer sans discontinuer le service de collecte et de traitement des principaux flux de déchets ménagers du Pays d'Aix.

Le **parc de conteneurs** est estimé à **95 500 bacs** au total (OM + TRI), en 2020 ce sont près de **9 700 conteneurs** commandés dans le cadre du renouvellement et de la maintenance du parc.

Dans le cadre du programme pluriannuel de **mise en place de dispositifs enterrés** pour les déchets ménagers résiduels et recyclables, **11 dispositifs** ont été mis en place en 2020, 1 réhabilité et 4 supprimés. Ce programme s'inscrit dans une démarche de meilleure intégration des points de collecte sur l'espace public dans le cadre d'optimisation des collectes et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Au total, ce sont 810 colonnes enterrées, semi enterrées ou dispositifs escamotables qui ont été installés sur une grande partie du territoire. Le parc des colonnes, tous dispositifs pris en compte (aérien, semi-enterré et enterré) compte 2 183 équipements

#### **Qualité de service :**

En partenariat avec les services de la politique de la ville : soutiens financier et technique apportés aux bailleurs dans le cadre de la construction et/ou de l'amélioration des locaux dédiés au stockage des bacs.

En 2020, 100 % de la population du territoire est desservie par la collecte sélective en porte-à-porte et/ou en point d'apport volontaire.

#### **Amélioration du taux de valorisation :**

- En 2020, poursuite du développement de **la collecte des textiles usagés** avec **521 tonnes** collectées sur les 125 emplacements présents sur le Territoire.
- Durant l'année 2020, les **collectes séparatives** se sont poursuivies :

- La collecte séparative des **cartons** des commerçants : environ **420 tonnes** ont été collectées et valorisées dans la filière carton,
- La collecte des **papiers de bureau** au sein des services du Territoire : **21,38 tonnes** ont été collectées et valorisées,
- La collecte des **sapins de Noël** : **33 tonnes** de bois collectées et compostées.

### **L'extension des consignes de tri des plastiques.**

Les conditions techniques, quant à la généralisation de ce principe, n'étant toujours pas réunies en 2020, le Territoire du Pays d'Aix a décidé de maintenir et de poursuivre le geste de tri sur le même périmètre géographique. Un futur appel à projet de CITEO en fin 2020 permettra ce déploiement en 2021.

En 2020, la **communication de proximité** a été impactée par la crise sanitaire COVID 19 et de nombreuses manifestations ont été annulées auprès des habitants du Pays d'Aix.

- les conseillers du tri du Territoire du Pays d'Aix ont cependant été présents lors de quelques **manifestations** sur le territoire.
- la communication auprès des communes et de la presse locale a également été renforcée en 2020 et relayée par les sites internet surtout au niveau des adaptations du service à la crise sanitaire,
- 2 communes ont bénéficié d'actions d'optimisation du tri en fin d'année qui vont permettre d'obtenir des évolutions de tonnage de collecte sélective entre 2020 et 2021
- l'opération auprès des étudiants en partenariat avec le CROUS : 3 600 kits de communication distribués mais aucun stand de sensibilisation lors des Welcome Nights qui n'ont pas été organisés.

### **Un plan d'action déchets verts :**

Le fonctionnement de 5 plateformes de réception des déchets végétaux, et du point vert, vient en complément des déchèteries

**Dans le domaine du traitement**, les indicateurs montrent que les équipements structurants et de proximité répondent bien aux besoins du service et de la population.

Les services de proximité rendus sur **les déchèteries** démontrent leur efficacité dans la collecte des encombrants et des déchets à fort pouvoir polluant, comme les huiles ou les déchets diffus spécifiques (DDS).

L'ensemble des déchèteries a été équipé de **systèmes de vidéo-surveillance** afin de lutter contre les actes de vandalisme et les vols de métaux. Et depuis fin 2018, la déchèterie de Pertuis est la première du Pays d'Aix équipée d'un **dispositif de contrôle d'accès automatisé** par lecture de plaques d'immatriculation. Cet équipement permet d'améliorer l'accueil des usagers et de recentrer le gardien sur des activités de conseil.

Un nouveau service de **collecte de l'amiante lié** (plaques et canalisations en fibrociment) a été mis en place, en 2020, sur 4 déchèteries, à raison d'une collecte par mois. **50 tonnes** ont ainsi été réceptionnées sur ces sites, en 2020, et traités dans un centre spécialisé.

**L'ISDnD de l'Arbois** reste une composante essentielle de la compétence déchet. Il permet l'indépendance du territoire et la maîtrise des coûts.

L'exploitation du 3<sup>ème</sup> bassin se poursuit et cela jusqu'à minima fin 2023, date de fin d'autorisation d'exploiter, définie par l'arrêté préfectoral du site. Des études sont en cours sur la réhausse du 2<sup>ème</sup> bassin avec un dépôt, fin 2020, du dossier de demande d'autorisation d'exploitation.



**ISDnD de l'Arbois**

La plateforme de **valorisation des biogaz** a produit 20,3 GWh d'électricité verte. Cette production correspond à la consommation en électricité d'une population de 14 600 habitants.

Les performances de valorisation du biogaz ont permis au Pays d'Aix de bénéficier d'une TGAP réduite pour l'année 2020, plus de 97,6 % du biogaz capté a été valorisé dans l'unité de production d'énergie.

**L'éco plateforme de valorisation des matériaux** réalisée en collaboration avec la société Durance Granulats permet la fourniture de l'ensemble des matériaux nécessaire à l'exploitation et aux différents aménagements structurels du site par son efficacité et valide la mise en œuvre du concept d'économie circulaire sur le site. Elle a permis, en 2020, l'apport de 213 000 tonnes pour la réalisation de la digue 2 de réhausse et de 40 000 tonnes pour les matériaux d'exploitation (couvertures, diguettes, pistes, ...)

En 2020, les 27 354 m<sup>3</sup> de **lixiviats** produits ont été traités sur le site. Ce traitement autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, est basé sur le principe de concentration de la pollution

Deux process de traitement se complètent :

--l'unité d'osmose inverse, installée en 2015, assure l'épuration du lixiviat et produit le perméat (eau pure) et un sous-produit le concentrat (lixiviat concentré).

--l'évapoconcentrateur, autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2018, concentre davantage la pollution et génère un produit appelé liqueur dense, ce déchet ultime est envoyé en centre de traitement agréé.

**Visites de classes** de primaire dans le cadre de l'éducation à l'environnement. En collaboration avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Pays d'Aix, environ 20 classes auraient dû découvrir l'installation qui reçoit la majorité de leurs déchets ménagers. Mais elles ont été annulées à cause de la crise sanitaire.

Une exposition a été mise en place sur le site pour expliquer le fonctionnement de l'ISDnD complétée en 2014 par une maquette ludique à destination des enfants. Des brochures adultes et enfants sont distribuées lors des visites.

**La gestion patrimoniale des installations** (mise en conformité, mise en sécurité, requalification), reste une part importante des dépenses d'investissement. Elle est significative de la qualité des services à la population et de la politique développée en vue de la réduction des nuisances et du respect de l'environnement qui reste, avec l'amélioration du service aux habitants, une des priorités du Territoire.

Ainsi, les travaux de **modernisation du centre de transfert de La Parade** à Aix-en-Provence, finalisés en 2020, ont permis de passer du mode de transfert des déchets par compaction au mode de transfert des déchets par remorques FMA (fond mouvant alternatif). Un quai supplémentaire a également été construit dans le cadre de ces travaux afin de permettre le transfert des produits de la collecte sélective via les remorques FMA.

L'année 2020 a bien évidemment été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID 19 et par l'adaptation du Pôle Services à la Population –Déchets face à cette crise et à la cyberattaque.

Le lundi 16 mars, la Métropole a subi une cyberattaque paralysant l'ensemble de son réseau informatique et a activé le niveau B du Plan de Continuité d'Activité. Seules les missions définies comme essentielles étaient assurées. A l'annonce du confinement total le mardi 17 mars, les collectes ont été maintenues (ordures ménagères et collecte sélective) mais toutes les déchèteries du Pays d'Aix ont fermé et la collecte des encombrants au porte-à-porte a été arrêtée. Les habitants étaient invités à stocker leurs déchets en attendant la reprise de services.

A partir du jeudi 26 mars, une adaptation du service, afin de préserver les agents du territoire, s'est imposée avec l'arrêt de la collecte des bacs jaunes mais les colonnes d'apport volontaire restaient disponibles et collectées (Verre, Emballages et Papiers). Ces dispositions temporaires étaient destinées à préserver les agents de collecte et à concentrer les forces sur le service primordial d'évacuation des ordures ménagères qui ne changeait pas pendant la crise.

A partir du jeudi 23 avril, réouverture de 10 déchèteries (Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Eguilles, Gardanne, Lambesc, Les Pennes-Mirabeau, La Roque d'Anthéron, Pertuis, Peyrolles-en-Provence et Rousset) mais sous conditions. L'accès aux déchèteries était possible avec prise de rendez-vous préalables. Le standard a été pris d'assaut et près de 7 200 rendez-vous étaient programmés en moins d'une semaine. A partir du mardi 5 mai, les déchèteries de Saint-Cannat et Venelle ont rejoint la liste et ont ouvert sur rendez-vous.

Dès le lundi 11 mai, la collecte des bacs jaunes a repris et les déchetteries étaient à nouveau accessibles sans rendez-vous. L'accueil des usagers dans les déchetteries s'effectuait dans des conditions sanitaires satisfaisantes et le nombre d'usagers présents simultanément sur les sites était limité afin de respecter les gestes barrières. À compter du 12 mai, les prises de rendez-vous pour les services de collecte à domicile étaient de nouveau en fonctionnement, pour une reprise effective des enlèvements à compter du lundi 18 mai et selon les cadences et jours prévus avant la période de confinement.

Les mesures sanitaires successives après cette période n'ont plus impacté le service exception faite sur les annulations d'animation telles que les jardins d'Albertas, les journées du patrimoine ... et les horaires afin de respecter le couvre-feu.



# 11 SIGLES UTILISÉS

- ADEME** > Agence De l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- CET** > Centre d'enfouissement technique
- CFA** > Centre de formation d'apprentis
- CPIE** > Centre permanent d'initiative pour l'environnement
- CROUS** > Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- CS** > Collecte sélective
- CSS** > Commission de suivi de sites
- CT** > Centre de transfert
- DAE** > Déchets d'activité économique
- DASRI** > Déchets d'activité de soins à risques infectieux
- DDS** > Déchets diffus spécifiques
- DEEE ou D3E** > Déchets d'équipements électriques et électroniques
- DGF** > Dotation globale de fonctionnement
- DIB** > Déchets industriels banals
- DMA** > Déchets ménagers et assimilés
- DRAAF** > Direction régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- DTA** > Déclaration trimestrielle d'activités
- ECT** > Extension des consignes de tri
- EMR** > Emballages ménagers recyclables
- EPCI** > Établissement public de coopération intercommunale
- FEDEREC** > Fédération professionnelle des entreprises du recyclage
- FNADE** > Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement
- ISDnD** > Installation de stockage des déchets non dangereux
- JRM** > Journaux/Revue/Magazines
- MODECOM** > Méthode de caractérisation des ordures ménagères
- OM / OMR** > Ordures ménagères / Ordures ménagères résiduelles
- PAP** > Porte-à-porte
- PAV** > Point d'apport volontaire
- PMPDMA** > Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés
- PTM** > Prescriptions techniques minimales
- TEOM** > Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- TGAP** > Taxe générale sur les activités polluantes



 OPÉRATION INTERNE DE COLLECTE DES TEXTILES

**Réduisons nos déchets  
Nos textiles se recyclent !**

**OBJECTIF  
100% TRI  
en Pays d'Aix**

**Besoin de vous séparer  
de vos vêtements usagés ?  
Déposez-les sur votre lieu de travail !  
Du 2 NOV. au 1er DÉC.  
2020 inclus**

Des conteneurs sont à votre disposition  
 \* sur le parking du Décisium  
 \* sur le parking du Quartz

\*Vous pouvez également déposer vos sacs de textiles dans le hall d'entrée des autres sites du territoire du Pays d'Aix. Des conseillers du tri viendront les collecter.

**SITUTRIES.  
T'ASTOUT COMPRIS!**





**Pays d'Aix**  
 Hôtel de Boadès  
 8, place Jeanne d'Arc  
 CS 40868  
 13626 Aix-en-Provence Cedex 1